

**COMMUNAUTE URBAINE  
DE  
BORDEAUX**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE  
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2011 A 09 H 30  
(Convocation du 14 novembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Cinq Novembre Deux Mil Onze à 09 h 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15 et jusqu'à 13 h 00  
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 30  
M. BRON Jean-Charles à M. CAZENAVE Charles à partir de 12 h 15  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10 h 10  
M. CAZENAVE Charles à M. BRON Jean-Charles jusqu'à 10 h 20  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DAVID Yohan à Mme SAINTE-ORICE Nicole à partir de 11 h 30  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45  
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 25  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques  
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre  
M. LOTHAIRE Pierre à Mme LIRE Marie Françoise  
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 40  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine  
Mme PIAZZA Arielle à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 15  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne  
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François  
M. SOLARI Joël M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 11 h 10  
Mme TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique

**LA SEANCE EST OUVERTE**

## **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT**

**MM. FLORIAN et FREYGEFOND** ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

## **ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 23 SEPTEMBRE 2011**

Le procès verbal de la séance du 23 septembre 2011 a été adopté sans observation.

## **AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2010/0750 DU 22 OCTOBRE 2010.**

### **POLE DYNAMIQUE URBAINE**

#### **Direction du Foncier**

- 2011/1167 du 05/07/2011 – DPU - BEGLES – 504 route de Toulouse – M. ARMAGNACQ - 142 000 € - 21.2115.8240.UC32.HAA.
- 2011/1168 du 05/07/2011 – DPU - VILLENAVE D'ORNON – 32 rue Pagès - SAS IMMOSAIQUE - 198 000 € - 21.21150002.KD00TW30.
- 2011/1216 du 08/07/2011 – DPU - EYSINES – 111 rue Jean Mermoz – SA MAISON ANDRE BEAU - 510 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 2011/1217 du 08/07/2011 – DPU - LE TAILLAN MEDOC – lieudit Bisson – M. ANDRON - 102540 € - 21.8240.2111.UC32.HAA.
- 2011/1218 du 08/07/2011 – DPU - LE TAILLAN MEDOC – lieudit Bisson – M. DUCOS - 90 960 € - 21.8240.2111.UC32.HAA.
- 2011/1219 du 08/07/2011 – DPU - LE TAILLAN MEDOC – lieudit Bisson – Mme TAUDIN - 100 620 € - 21.8240.2111.UC32.HAA.
- 2011/1220 du 08/07/2011 – DPU - LE TAILLAN MEDOC – lieudit Bisson - M. et Mme FOURCADE - 127 800 € - 21.8240.2111.UC32.HAA.
- 2011/1229 du 12/07/2011 – DPU - BLANQUEFORT – 3 et 5 rue Eugène Tartas – M. BOUEY - 144 800 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 2011/1233 du 13/07/2011 – DPU - AMBARES ET LAGRAVE – 5 rue Emile Zola et lieudit « Petite Gorp Ouest » lot B - M. et Mme HOURCADE - 75 600 € - 21.8240.2111.UC32.HAA.

- 2011/1234 du 13/07/2011 – DPU - AMBARES ET LAGRAVE – 5 rue Emile Zola et lieudit « Petite Gorp Ouest » lot C - M. et Mme HOURCADE - 56 000 € - 21.8240.2111.UC32.HAA.
- 2011/11235 du 13/07/2011 – DPU - AMBARES ET LAGRAVE – 5 rue Emile Zola et lieudit « Petite Gorp Ouest » - M. et Mme HOURCADE - 77 000 € - 21.8240.2111.UC32.HAA.
- 2011/1350 du 22/07/2011 – DPU - LE HAILLAN – chemin de Venteille – M. BAQUEY - 622 000 € - 21.8240.2111.UC32.HAA.
- 2011/1415 du 02/08/2011 – DPU - EYSINES - 49 rue du Cap de Haut – M. VERDEUN - 550 000 € - 21.8240.2111.UC32.HAA.
- 2011/1417 du 02/08/2011 – DPU - AMBARES ET LAGRAVE – 59 rue du Président René Coty – M. et Mme ELISSALDE-GERARD - 485 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 2011/1426 du 10/08/2011 – DPU - FLOIRAC – 38 rue Richelieu – M. MESSENMANE - 128 000 € - 21.2115.8240.UC32.HAA - 11.6226.8240.UC32.
- 2011/1427 du 10/08/2011 – DPU - Dispositions de l'arrêté 2011/1216 du 8/07/2011 relatives au prix sont rapportées - EYSINES – 111 rue Jean Mermoz – SA MAISON ANDRE BEAU - 600 000 €
- 2011/1444 du 19/08/2011 - Mainlevée de consignation - FLOIRAC – 38 rue Richelieu – Consorts PEREZ - 45 000 €
- 2011/1536 du 01/09/2011 - Arrêté d'acquisition Tramway + travaux - BEGLES – 96 rue des Frères Moga - M. et Mme ANDRIBET - 105 188,30 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/1537 du 01/09/2011 - Arrêté d'acquisition Tramway + travaux - BEGLES – 28 rue Alexis Labro – consorts PORTE - 71 757 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/1538 du 01/09/2011 - Arrêté d'acquisition Tramway + travaux - BEGLES – 17 rue Lénine – M. et Mme PORTE - 47 957,95 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/1539 du 01/09/2011 - Arrêté d'acquisition Tramway - BEGLES – rue Ambroise Croizat - consorts KATEB/DANEL - 7 093 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/1540 du 01/09/2011 - Arrêté d'acquisition Tramway + travaux - BORDEAUX – avenue du Docteur Schinazi – SA INEO - 94 3490 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/1541 - du 01/09/2011 - Arrêté d'acquisition Tramway + travaux - BORDEAUX – rue du Docteur Schinazi - SCI LABORIEUSE - 15 360 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/1542 du 01/09/2011 - Arrêté de cession - FLOIRAC – rue Jean Larrey – CLAIRSIENNE.

- 2011/1543 du 01/09/2011 - Arrêté d'acquisition Tramway - LE HAILLAN – 4 avenue de Magudas – SARL PARQUETTEURS DES DEUX RIVES - 114 390 € - 21.21150002.KD00.TW30.
- 2011/1544 du 01/09/2011 - Arrêté d'acquisition Tramway - LE HAILLAN – 4 avenue de Magudas – SARL NEGOCE AUTO 4X4 - 75 000 € - 21.2115002.KD00.TW30.
- 2011/1545 du 01/09/2011 - Arrêté d'acquisition Tramway + travaux - MERIGNAC – avenue des Frères Robinson – AASSSA - 82 339 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/1546 du 01/09/2011 - Arrêté d'acquisition Tramway + travaux - disposition de l'arrêté 2010/2263 du 16/12/2010 sont annulées - MERIGNAC 6 28 RUE Alphonse Daudet - consorts NOBLE - 19 709 € - 21.21110002.DK00.TW30.
- 2011/1547 du 01/09/2011 - Servitude définitive de passage gratuite + travaux - PAREMPUYRE – 3 allée des brandes - M. et Mme VACONNET - 2 500 € - 21.2111.TE00.UF.
- 2011/1548 du 01/09/2011 - Servitude définitive de passage gratuite + travaux - PAREMPUYRE – allée des Brandes - M. et Mme CHEVREUIL - 2 500 € - 21.2111.TE00.UF.
- 2011/1549 du 01/09/2011 - Servitude définitive de passage gratuite + travaux - PAREMPUYRE – 1 allée des Brandes – Mme THOMILAS - 2 500 € - 21.2111.TE00.UF.
- 2011/1550 du 01/09/2011 - Servitude définitive de passage gratuite - PAREMPUYRE – allée des Brandes – Mme FIEVET - 21.2111.TE00.UF.
- 2011/1551 du 01/09/2011 - Arrêté d'acquisition Tramway + travaux - PESSAC – 100 avenue de Canéjan – ETAT Ministère du travail - 50 065 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/1552 du 01/09/2011 - Arrêté d'acquisition Tramway + travaux - PESSAC – 17 rue Guittard – consorts PAIN/PEREZ - 9 528 € - 21.21110002.TW30.
- 2011/1553 du 01/09/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux - SAINT LOUIS DE MONTFERRAND – 86 avenue de la Garonne – M. et Mme FRANCO - 18 000 € - 21.2112.8220.TE00.VB162.
- 2011/1554 du 01/09/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux - SAINT LOUIS DE MONTFERRAND – 84 avenue de la Garonne – M. et Mme TROYAS - 10 200 € - 21.2112.8220.TL00.VB162.
- 2011/1555 du 01/09/2011 - Arrêté d'acquisition gratuite - VILLENAVE D'ORNON – chemin des Orphelins – OREAG - 21.2112.8220.TM00.VCA00.
- 2011/1556 du 02/09/2011 - Arrêté d'acquisition gratuite - BLANQUEFROT – avenue du 11 Novembre - Mme TARABON - 21.2112.8220.KD00.VCA00.

- 2011/1557 du 02/09/2011 - Arrêté d'acquisition - Annulation de l'arrêté 2010/2073 du 22/11/2011 - M. et Mme POCHAT - 2 650 € - 21.2112.8220.TL00.VCA00.
- 2011/1558 du 02/09/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux - BOULIAC – avenue de la Belle Etoile – Mme GARCIA - 19 100 € - 21.2112.8220.TL00.VCA00.
- 2011/1559 du 02/09/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux - EYSINES – 18 avenue du Taillan Médoc - M. et Mme BARQUON - 7 190 € - 21.2112.8220.TN00.VA1A.
- 2011/1560 du 02/09/2011 - Arrêté d'acquisition - EYSINES – 9 rue Jean Jaurès – Mmes MEYNARD et RAMBAUD - 4 500 € - 21.2112.8220.TN00.VA1A.
- 2011/1561 du 02/09/20 – Arrêté d'acquisition + travaux - PAREMPUYRE – rue des Palus - M. et Mme GUILLAUME - 5 262,80 € - 21.2112.8220.KD00.VCA00.
- 2011/1562 du 02/09/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux - PAREMPUYRE – rue des Palus – M. DUPI - Melle FELLETIN - 9 124,80 € - 21.2112.8220.KD00.VCA00.
- 2011/1563 du 02/09/2011 - Arrêté d'acquisition - SAINT AUBIN DE MEDOC – allée du Cagarou - M. et Mme PERET - 9 060 € - 21.2112.8220.TN00.VB376.
- 2011/1564 du 02/09/2011 - Arrêté d'acquisition - SAINT AUBIN DE MEDOC – route de Hourton - M. et Mme ROZIER - 4 020 € - 21.2112.8220.KD00.VCA00.
- 2011/1565 du 02/09/2011 - Arrêté 2010/1222 du 05/07/2010 complété et rectifié partiellement - VILLENAVE D'ORNON – 35 bis avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – M. et Mme DELGADO - 546 € - 21.2112.8220.TM00.VB550.
- 2011/1583 du 08/09/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux - BORDEAUX CAUDERAN – 65 rue des Orangers – M. et Mme COLLENOT - 36 043 € - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2011/1584 du 08/09/2011 - Arrêté d'acquisition - SAINT MEDARD EN JALLES – 8 avenue de Martignas – MM. MARTIN - 57 000 € - 21.2115.8240.UC32.HAA.
- 2011/1585 du 08/09/2011 - Arrêté de cession - CENON – rues Aristide Briand et du Docteur Schweitzer – Commune - 1 € symbolique - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2011/1588 du 13/09/2011 - Arrêté d'acquisition gratuite - TALENCE – avenue de la Libération – Commune - 21.2112.8220.TC00.VCA00.
- 2011/1589 du 13/09/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux Tramway - MERIGNAC – avenue Jules Verne – Copropriétaires de la résidence du Lac - 39 722 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/1601 du 13/09/2011 - Mainlevée de consignation - SAINT MEDARD EN JALLES – rue Arnaud Deniges – M. NEZZAR - 2 250 €.

- 2011/1638 du 20/09/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux – tramway - MERIGNAC – avenue du Docteur Fernand Grosse – avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – rue Alphonse Daudet – rue du Languedoc – SA d'HLM MESOLIA HABITAT - 518 964,76 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/1639 du 20/09/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux – Tramway - BEGLES – 93 rue des Frères Moga - M. et Mme BERNARDI - 23 000 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/1640 du 20/09/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux - PAREMPUYRE - rue des Palus – M. et Mme LAURENT - 20 304,92 € - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2011/1641 du 20/09/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux - PAREMPUYRE – rue des Palus – M. LAURENT - 1 919,20 € - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2011/1642 du 20/09/2011 - Arrêté d'acquisition gratuite - BLANQUEFORT – avenue du Onze Novembre – Commune - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2011/1643 du 20/09/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux - PAREMPUYRE – rue des Palus – M. DUBOURDIEU - 2 533,80 € - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2011/1644 du 20/09/2011 - Arrêté d'acquisition - PAREMPUYRE – 75 rue des Palus – M. FILATREAU - 80,40 € - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2011/1645 du 20/09/2011 - Arrêté d'acquisition Tramway - MERIGNAC – 98 allée du Château d'Eau – ETAT – Ministère de l'Economie et des Finances - 70 780,50 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/1646 du 20/09/2011 - Arrêté d'acquisition - PAREMPUYRE – 73 rue des Palus - M. et Mme GIORDANO - 52,80 € - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2011/1647 du 20/09/2011 - Arrêté d'acquisition - PAREMPUYRE – rue des Palus – Mme CANIVENC - 3 000 € - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2011/1648 du 20/09/2011 - Arrêté d'acquisition - PAREMPUYRE – rue des Palus – M. SEGUIN - 368,40 € - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2011/1649 du 20/09/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux - PAREMPUYRE – rue des Palus - M. et Mme COUSTAUD - 15 978,20 € - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2011/1650 du 20/09/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux - PAREMPUYRE – rue des Palus – M. COUSTAUD - 18 332,22 € - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2011/1651 du 20/09/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux - PAREMPUYRE – rue des Palus – Mme COUSTAUD - 1 436,60 € - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2011/1652 du 20/09/2011 - Servitude définitive de passage gratuite - CARBON BLANC – rue du Vignoble et avenue de Lafontaine – M. et Mme BAKHTI - 21.2111.TE00.UF.

- 2011/1653 du 20/09/2011 - Arrêté d'acquisition gratuite - GRADIGNAN – Square du Médoc – Association Syndicale des copropriétaires du lotissement Domaine de Beausoleil - 21.2111.8310.TE00.PD00.
- 2011/1654 du 20/09/2011 - Servitude définitive de passage gratuite - GRADIGNAN – Domaine de Beausoleil – Commune - 21.2111.TE00.UF.
- 2011/1655 du 20/09/2011 - Servitude définitive de passage gratuite - SAINT AUBIN DE MEDOC – allée des Galips – Association Syndicale Libre du lotissement Le Parc du Bichou - 21.2111.TE00.UF.
- 2011/1656 du 20/09/2011 - Arrêté d'acquisition - SAINT MEDARD EN JALLES – 9 rue Rosemonde - Mme LACOSTE - 32 880 € - 21.2112.8240.UC32.HAA.
- 2011/1657 du 20/09/2011 - Servitude définitive de passage gratuite - CARBON BLANC – chemin du Faysan - M. et Mme HILAIRE - 21.2111.TE00.UF.
- 2011/1658 du 15/09/2011 - Paiement du prix - EYSINES – 14 rue Martin Porc – M. GERDESSUS - 500 000 € - 2115.21.8240.UC32.HAA.
- 2011/1659 du 15/09/2011 - Paiement du prix - BORDEAUX – 53 et 55 rue Barreyre – consorts DUJARDIN et VEINBERG - 513 000 € - 2115.21.8240.UC32.HAA.
- 2011/1660 du 15/09/2011 - Paiement du prix - BORDEAUX – 43 rue Barreyre – consorts ROUANET - 390 000 € - 2115.21.8240.UC32.HAA.
- 2011/1693 du 26/09/2011 - Indemnisation pour frais de déménagement Tramway - PESSAC – 6 avenue du Haut Lévêque – Mme KPADONOU - 9 818,14 € - 21.211150002.KD00.TW30.
- 2011/1694 du 26/09/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux – Tramway - PESSAC – 18 avenue du haut Lévêque – Mme BARTINA - 2 352,54 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/1695 du 26/09/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux – tramway - PESSAC – 1 rue des Pavillons – M. et Mme PRATS - 35 770,91 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/1696 du 26/09/2011 - Arrêté d'acquisition gratuite - EYSINES – rue des fleurs – SCI les Fleurs - 21.2112.8220.TN00.VB162.
- 2011/1697 du 26/09/2011 - Arrêté échange parcellaire + travaux Tramway - BEGLES – 93 rue de Verdun – Consorts LAPLACE - BEGLES - rue des Frères Moga - 5 000 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/1698 du 26/09/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux - SAINT MEDARD EN JALLES – rue Eloi Dugay - M. MONSEAU - 1 348,43 € - 21.2112.8220.TN00.VB449.
- 2011/1724 du 05/11/2011 - Arrêté d'indemnisation pour cessation d'activité - BORDEAUX – 1 rue Bobillot – M. SOUPLY - 14 830,40 € - 011.6042.0260.UC31.

- 2011/1728 du 04/10/2011 - Paiement du prix - BORDEAUX – 197 rue pasteur et 69 rue Mouneyra – M. et Mme TOUYAGA - 260 000 € - 2115.21.8240.UC32.HAA.
- 2011/1737 du 07/10/2011 - Arrêté d'indemnisation de travaux – Tramway - BEGLES – rue Ambroise Croizat – M. et Mme MINOS - 2 426,50 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/1738 du 07/10/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux Tramway - BEGLES – 166 rue Alexis Labro – Pôle Emploi - 41 718 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/1739 du 07/10/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux - TALENCE – 10 Ter rue du Général Margueritte – Melle LABREZE et M. DUCLA - 6 190,54 € - 21.2112.8220.TM00.VB522.
- 2011/1740 du 07/10/2011 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux - PAREMPUYRE – rue Bel Air – Mme ROSES - 2 500 € - 21.2111.TE00.UF.
- 2011/1776 du 10/10/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux Tramway - PESSAC – 51 avenue de Canéjan – Melle EL KHADIR - 12 312 ,79 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/1777 du 10/10/2011 - Servitude définitive gratuite de passage + travaux - PAREMPUYRE – allée des Brandes – M. GESLIN - 2 500 € - 21.2111.TE00.UF.
- 2011/1778 du 10/10/2011 - Servitude définitive gratuite de passage + travaux - PAREMPUYRE – allée des Brandes – Mme FIEVET - 2 500 € - 21.2111.TE00.UR.
- 2011/1779 du 10/10/2011 - Servitude définitive gratuite de passage - LE HAILLAN – allée du Boléro – Association Syndicale Libre du lotissement Maurice Ravel - 21.2112.8310.TE00.PD00.
- 2011/1780 du 10/10/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux - BORDEAUX – rue Arthur Rimbaud – M. MERLE DE MASSONNEAU - 11 350 € - 21.2112.822.TC00.VA1A.
- 2011/1781 du 10/10/2011 - Arrêté d'acquisition - AMBARES ET LAGRAVE – carrefour de l'avenue de la Libération et de la rue de la Commanderie – SCI les Pommiers - 1 340 € - 21.2112.8220.KD00.VCA00.
- 2011/1782 du 10/10/2011 - Arrêté d'acquisition - EYSINES – 66 rue des Graves – SCI LEVADA - 15 000 € - 21.2112.8220.TN00.VB162.
- 2011/1783 du 10/10/2011 - Arrêté d'acquisition - LE HAILLAN – 18 rue de Bos – M. et Mme FANJAT - 3 000 € - 21.2112.TN00.VA1A.
- 2011/1784 du 10/10/2011 - Arrêté d'acquisition + travaux Tramway - BEGLES – 61 rue du Maréchal Joffre – M. BARRETEAU - 7 300 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2011/1826 du 17/10/2011 - Mainlevée de consignation - BORDEAUX – 71-73 rue Delbos – lots 2-6-7-8-10-17 et 23 – M. BALARESQUE HERIARD DUBREUIL - 185 000 €

- 2011/1871 du 24/10/2011 - Paiement du prix - BORDEAUX – 150-152 rue Journu Aubert – Consorts TAILHADE - 400 000 €
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - AMBARES ET LAGRAVE – lieudit Le Bourg – Commune.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - VILLENAVE D'ORNON – 18 à 22 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – La Charcuterie bordelaise.
- CONVENTION D'OCCUPATION PROVISOIRE - BORDEAUX – 52 rue Manon Cormier - M. et Mme BONNIN.

**POLE DE LA PROXIMITE**  
**Direction de la Voirie**

- Arrêté n° 1691 du 22 septembre 2011 - BASSENS – rue Paul Bert – Classement partiel.
- Arrêté n° 1787 du 12 octobre 2011 - EYSINES – rue du Pinsan – Déclassement partiel.
- Arrêté n° 1846 du 18 octobre 2011 - BORDEAUX – rue Jules Lemaître – Approbation plan d'alignement.
- Arrêté n° 1863 du 20 octobre 2011 - AMBARES – rue du Treuil – Approbation plan modificatif d'alignement.
- Arrêté n° 1864 du 20 octobre 2011 - AMBARES – rue Lot Place de la Liberté et rue Lot La Pergola – Classement.
- Arrêté n° 1870 du 21 octobre 2011 - CARBON-BLANC – rue Jean Jaurès – Approbation plan d'alignement.
- Arrêté n° 1891 du 28 octobre 2011 - LE TAILLAN MEDOC – Lot. « le Domaine de Bussat » - allée Claude Debussy – rue Jean-Roger Ducasse – rue Gabriel Faure – allée Charles Gounod – rue Jacques Offenbach Classement.
- Arrêté n° 1933 du 2 novembre 2011 - MERIGNAC – chemin du Cap Roux – Classement.
- Arrêté n°2011/1847 du 19 octobre 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la pharmacie du Parc, pour l'implantation d'un mât porte enseigne à Villenave d'Ornon, rue Thiers – Montant de la recette 174€ - Chapitre 70-Fonction 8220- Compte 70323 – Redevance annuelle.

- Arrêté n°2011/1862 du 20 octobre 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par mise à disposition, délivrée à la SSCV, pour une dalle de répartition implantée à Bordeaux, 251/253 rue Judaique.
- Arrêté n°2011/1932 du 2 novembre 2011 - Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la SCI CUBA LOTI, pour une dalle de répartition implantée à Bordeaux, 138 avenue de la République.
- Convention mise à disposition de l'école Albert Camus à LORMONT pour l'organisation de l'animation ludique « Temps Fort Hiver » pour la période du 19 au 21 décembre 2011.
- Convention de mise à disposition de l'école maternelle Montaigne à LORMONT par l'Association Sports Pour Tous pour la période du 12 septembre 2011 au 30 juin 2012.
- Convention de mise à disposition de l'école élémentaire Lac 2 à BORDEAUX par le Club de Karaté du Lac pour la période du 5 septembre au 31 décembre 2011.

### **Communication effectuée**

**M. le Président Vincent FELTESSE** ouvre la séance en rappelant à ses collègues qu'il y a cet après-midi, un pré-jury sur le franchissement Jean-Jacques Bosc où ils doivent retenir cinq équipes qui travailleront durant quelques mois afin de leur présenter un projet qu'ils adopteront dans le courant de l'année 2012, comme ils ont eu l'occasion d'en parler plusieurs fois. La méthode de concertation sur ce projet a été particulièrement intéressante, et il souhaite remercier les Vice-Présidents Laure CURVALE, Nicolas FLORIAN et Jean-Charles BRON qui se sont investis sur ce dossier. Il tient aussi à remercier le Conseil de Développement Durable qui a beaucoup travaillé sur les questions de concertation, et il indique qu'ils étaient ici même, hier soir, pour réinstaller le nouveau Conseil de Développement Durable de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Toujours en termes d'information, il précise qu'au-delà de la stratégie métropolitaine dont ils vont parler dans quelques minutes, ils mettent en place la semaine prochaine ce qu'on appelle la « coopérative métropolitaine » qui suit un peu le même principe que les séminaires qu'ils ont organisés pour Euratlantique, mais sur des enjeux un peu différents que sont la déclinaison de la stratégie métropolitaine, le lancement du Grenelle des Mobilités, et les questions d'image et de la marque de la métropole bordelaise.

Il rappelle que le dernier Conseil de décembre aura lieu juste avant les vacances, comme il est de tradition, et ils ont également un Bureau jeudi prochain au cours duquel il donnera la date des Bureaux et des Conseils pour le premier semestre 2012.

Puis il demande à M. FLORIAN, secrétaire de séance, de donner communication de la proposition de regroupement des dossiers de ce Conseil.

**M FLORIAN** communique cette liste en appelant leur attention sur l'affaire n°41 où il s'agit de désigner quatre représentants de la C.U.B pour la création de la société publique locale Bordeaux Aéroparc, où il vous est proposé de désigner Messieurs *ANZIANI*, *BAUDRY*, *GUICHOUX* et lui-même.

**M. FREYGEFOND** précise concernant le rapport 57 qui a été présenté en Commission, qu'il s'agit de garantie d'emprunt, mais qu'il y a une erreur sur le montant garanti dans la délibération qui n'est pas de 5,313 776 M€, mais de 3,589 242 M€. Il souhaite que soit prise en considération cette correction.

**M. GUICHARD** indique qu'il peut y avoir une affaire regroupée de plus, l'affaire n°12, puisqu'ils devaient faire une intervention, mais qu'à l'évidence, elle était inutile. Il ajoute que sur les affaires n° 55, 56 son groupe votera contre, ainsi que sur les affaires n°40, 44, 45, pour lesquelles ils développeront le motif avec l'affaire n°6.

**M. CHAUSSET** signale que parmi les affaires regroupées, son groupe s'abstiendra sur la n°13 et sur la n°44.

**M. le Président Vincent FELTESSE** met donc aux voix l'ensemble de ces délibérations, avec la prise en considération des positions qui viennent d'être indiquées, ainsi que la modification mentionnée par Ludovic FREYGEFOND.

*La liste des affaires regroupées a été adoptée comme suit :*

#### **AFFAIRES REGROUPEES**

##### **M. DAVID**

**2011/11/ 1 CARBON-BLANC - Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de l'avenue Victor Hugo, l'avenue Lafontaine et la rue Lamartine avec raccordement aux voies adjacentes - Déclaration de projet préalable à l'arrêté de DUP**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

##### **M. DAVID**

**2011/11/ 2 Mérignac - Aménagement de la place Charles de Gaulle - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétences communale et communautaire - Conventions - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

##### **M. DAVID**

**2011/11/ 3 Marchés Publics - Fourniture de dalles podotactiles 2012/2015 - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

##### **M. DAVID**

**2011/11/ 4 Ajustements, novembre 2011 - Voiries inscrites aux contrats de co-développement 2009-2011 - Approbation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. A CAZABONNE**

**2011/11/ 5 Marchés publics - Achat d'espaces publicitaires à destination du lectorat de la presse régionale (PQR) payante distribuée dans l'agglomération (journal Sud-Ouest) - Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence - Autorisation de signature**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. BOBET**

**2011/11/ 7 Zone d'action prioritaire pour l'air sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Etude de faisabilité - Subvention de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) - Convention de financement - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme BOST**

**2011/11/ 8 50 000 Logements autour des axes de transports collectifs - Convention de participation à la 5ème biennale internationale d'architecture de Rotterdam- Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme BOST**

**2011/11/ 10 Arc-En-Rêve - Convention pluri annuelle 2009-2012 - Avenant n° 1 - Montant de la subvention pluri annuelle - Modification - Durée de la convention - Prolongation - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme BOST**

**2011/11/ 11 Convention cadre Arc-En-Rêve Centre d'architecture et la Communauté Urbaine de Bordeaux - Avenant n°1 - Montant de la subvention 2011 - Modification - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme BOST**

**2011/11/ 12 Part intercommunale de la taxe d'aménagement - Fixation du taux et des exonérations facultatives- Reversement partiel du produit aux communes- Décisions**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme BOST**

**2011/11/ 13 AMBARES ET LAGRAVE - ZAC Centre Ville - CRAC 2010 - Approbation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient

**Mme BOST**

**2011/11/ 14 PESSAC - ZAC Centre-Ville - Modification du dossier de création-réalisation - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Approbations - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme CARTRON**

**2011/11/ 16 Contrats de co-developpement 2009-2011 - Adaptation des contrats - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme CARTRON**

**2011/11/ 18 Portail numérique des médiathèques et bibliothèques de l'agglomération bordelaise - Etude complémentaire à l'étude de faisabilité - Subvention - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme CARTRON**

**2011/11/ 19 Cité numérique à Bègles - Etude sur les interrelations entre les dimensions économiques et culturelles - Subventions - Convention - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. D CAZABONNE**

**2011/11/ 20 Réalisation d'un équipement de proximité pour la collecte des encombrants des ménages adapté au tissu urbain dense (ECOPOINT) - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. D CAZABONNE**

**2011/11/ 21 Recyclage des déchets d'emballage ménagers - Nouveau contrat Eco Emballages pour l'action et la performance - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. D CAZABONNE**

**2011/11/ 22 Barème E Eco Emballages - Reprise des matériaux - Choix des repreneurs par matériau - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. D CAZABONNE**

**2011/11/ 23 Collecte et traitement de déchets assimilés aux ordures ménagères - Exonération de la redevance spéciale perçue par la Communauté Urbaine de Bordeaux - Demande de l'association "la Banque alimentaire" - Renouvellement - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. D CAZABONNE**

**2011/11/ 24 Collecte et traitement de déchets assimilés aux ordures ménagères- Exonération de la redevance spéciale perçue par la Communauté Urbaine de Bordeaux- Demande de l'association "Secours Catholique"- Renouvellement- Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. D CAZABONNE**

**2011/11/ 25 Collecte et traitement de déchets assimilés aux ordures ménagères - Exonération de la redevance spéciale perçue par la Communauté Urbaine de Bordeaux - Demande de l'association "Croix Rouge Française" - Renouvellement - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. D CAZABONNE**

**2011/11/ 26 Acquisition de composteurs individuels et bio-seaux - Demande de subvention à l'ADEME et au Conseil général de la Gironde - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. D CAZABONNE**

**2011/11/ 28 Redevance spéciale - Service de collecte des conteneurs enterrés ou semi enterrés de grande capacité regroupés en point fixe- Amendement au règlement et tarification spécifique - Adoption**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. CHAUSSET**

**2011/11/ 29 Edition d'un Atlas du tramway dans les villes françaises - Participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux - Subvention - Approbation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. CHAUSSET**

2011/11/ 30 Ligne A de tramway - Bilan des travaux de la Commission d'indemnisation Amiable du Préjudice Commercial sur l'opération « réaménagement de la place Charles de Gaulle à Mérignac », travaux concomitants au chantier tramway Phase 2 - Bilan - Communication

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. CHAUSSET**

2011/11/ 32 Marchés Publics - Construction du tramway 3ème phase - Contrôle extérieur des ouvrages - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Mme FAYET**

2011/11/ 35 LORMONT - Opération programmée d'amélioration de l'habitat des quartiers anciens d'habitat dégradé - Etude pré-opérationnelle - Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Mme FAYET**

2011/11/ 36 Programme Local de l'Habitat - PACT et Développement de la Gironde - Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour 2011 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Mme FAYET**

2011/11/ 37 ADAV 33 - Subvention de Fonctionnement - Convention CUB/ADAV 33 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Mme FAYET**

2011/11/ 38 PLH - MOUS visant à la résorption de l'habitat précaire pour tous les publics - Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. FLORIAN**

2011/11/ 39 Ambarès et Lagrave - Etude préalable à une opération urbaine collective - Subvention - Convention - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. FLORIAN**

**2011/11/ 40 Eysines - Société Ateliers Bigata - Réorganisation - Aide à l'immobilier  
Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Le groupe des élus Communistes et  
Républicains vote contre

**M. FLORIAN**

**2011/11/ 41 Création d'une Société Publique Locale - SPL Bordeaux Aeroparc -  
Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Désignations effectuées :  
MM. Alain Anziani, Claude Baudry, Nicolas  
Florian et Jacques Guichoux

**M. FLORIAN**

**2011/11/ 42 BGI - Accompagnement du transfert de la SIMMAD - septembre/octobre  
2011 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision -  
Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FLORIAN**

**2011/11/ 44 Bassens - Société Saipol - Développement - Conventions - Aide à  
l'investissement immobilier et matériel - Décision - Autorisation.**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Le groupe des élus Europe Ecologie les  
Verts s'abstient et le groupe des élus  
Communistes et Républicains vote contre

**M. FLORIAN**

**2011/11/ 45 MERIGNAC - Mise en place d'un Centre de Service STIE et  
développement d'une plateforme technique - SOPRA GROUP - aide à l'investissement  
- DECISION - AUTORISATION**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Le groupe des élus Communistes et  
Républicains vote contre

**M. FLORIAN**

**2011/11/ 46 Contentieux avec la société Bordeaux Bois Service - Cession d'un terrain  
sis parc Saint Exupéry à Mérignac - Résolution amiable du litige - Transaction -  
Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

2011/11/ 48 Exercice 2011 - Décision modificative n° 8 - Budget Principal et Budgets Annexes - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. FREYGEFOND**

2011/11/ 49 Refacturation d'intérêts moratoires supportés par la Communauté Urbaine du fait du dépassement du délai de paiement par le Comptable Public - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. FREYGEFOND**

2011/11/ 50 TIPI - Service de paiement des Titres Par carte bancaire sur Internet - Convention avec la DGFIP - Adhésion à l'application des Titres Payables sur Internet - Ajout d'un contrat / produit supplémentaire pour l'application TIPI - Autorisation de signature du Président

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. FREYGEFOND**

2011/11/ 51 BEGLES - Société Anonyme d'Economie Mixte de Construction Immobilière de Bègles (SAEMCIB) - Charge foncière et construction de 6 logements collectifs locatifs, ORU des Terres Neuves, îlot C, bâtiment C3, allée des Pruniers - Emprunt principal de 737.500 €, du type PLS, auprès du Crédit Foncier - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. FREYGEFOND**

2011/11/ 52 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFrance - Acquisition et amélioration d'un immeuble sis 20, cours de l'Yser/7, rue de Bègles, comprenant 1 logement collectif locatif - Emprunts principaux de 33.199 € et 77.463 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. FREYGEFOND**

2011/11/ 53 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFrance - Acquisition et amélioration d'un immeuble sis 20, cours de l'Yser/7, rue de Bègles, comprenant 3 logements collectifs locatifs - Emprunts principaux de 151.158 € et 353.204 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. FREYGEFOND**

**2011/11/ 54 FLOIRAC - AQUITANIS Office Public de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Charge foncière et construction de 36 logements collectifs locatifs, résidence "Les Rives de Gravette", avenue de la Libération - Emprunts principaux de 932.834 € et 1.594.452 €, du type PLS, et emprunt complémentaire au PLS, de 2.241.179 €, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/11/ 55 GRADIGNAN - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 5 logements collectifs locatifs situés rue de la Croix de Monjous - Emprunts principaux de 93.837 € et 218.952 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Le groupe des élus Communistes et  
Républicains vote contre

**M. FREYGEFOND**

**2011/11/ 56 GRADIGNAN - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 11 logements collectifs locatifs situés rue de la Croix de Monjous - Emprunts principaux de 279.038 € et 651.090 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Le groupe des élus Communistes et  
Républicains vote contre

**M. FREYGEFOND**

**2011/11/ 57 LORMONT - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Travaux de réhabilitation des 379 logements collectifs locatifs de la résidence "François Rabelais" située quartier "Génicart", rue Ronsard - Emprunt principal de 3.589.242 € - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/11/ 58 LORMONT - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 54 logements locatifs, dont 8 individuels et 46 collectifs, quartier Génicart 2, secteur Nord, rue Michel Montaigne - Emprunts principaux de 1.034.587 € et 5.884.528 €, de type PRU CD, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/11/ 59 LORMONT - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 12 logements individuels locatifs, quartier Génicart 2, secteur Nord, rue Michel Montaigne - Emprunts principaux de 275.319 € et 1.493.394 €, de type PLS, auprès du Crédit Foncier de France - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/11/ 60 PESSAC - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Travaux de réhabilitation thermique des 4 bâtiments, soit 160 logements collectifs locatifs, de la résidence "Arago II" située avenue de la Châtaigneraie - Emprunt principal de 2.186.296 € - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/11/ 61 PESSAC - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Travaux de réhabilitation thermique des 8 bâtiments, soit 358 logements collectifs locatifs, de la résidence "Arago I" située avenue de la Châtaigneraie - Emprunt principal de 4.149.710 € - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/11/ 62 PESSAC - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Travaux de réhabilitation et de résidentialisation des résidences "Arago I" et "Arago II" situées avenue de la Châtaigneraie - Emprunt principal de 18.767.853 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/11/ 63 SAINT-AUBIN DE MEDOC - AQUITANIS Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Charge foncière et construction de 22 logements locatifs, dont 14 individuels et 8 collectifs, route de Saint-Médard et allée de la Croix Vieille, résidence "Le Jardin des Charmes" - Emprunts principaux de 789.928 € et 1.934.509 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/11/ 64 SAINT-AUBIN DE MEDOC - AQUITANIS Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Charge foncière et construction de 2 logements individuels locatifs, route de Saint-Médard et allée de la Croix Vieille, résidence "Le Jardin des Charmes" - Emprunts principaux de 78.620 € et 191.167 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/11/ 65 TALENCE - Société Nationale Immobilière (SNI) - Construction de 6 logements collectifs locatifs, résidence Santillane, rue de Trémeuge - Emprunt principal de 413.764 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/11/ 66 TALENCE - Société Nationale Immobilière (SNI) - Construction de 23 logements collectifs locatifs, résidence Santillane, rue de Trémeuge - Emprunt principal de 2.230.921 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/11/ 67 Régie d'exploitation des restaurants - Décision modificative n°4 – Adoption**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2011/11/ 68 Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux aux Journées des Communautés Urbaines 2011 - prise en charge des frais de déplacement**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. GAÜZERE**

**2011/11/ 69 Marchés Publics - Fourniture et mise en place d'un système d'information des Ressources Humaines - Marché n°07088U - Protocole d'accord - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. GAÜZERE**

**2011/11/ 70 Marché public de fournitures. Habillement du personnel communautaire. Fourniture de vêtements de travail et d'équipement de protection individuelle - protection des mains. Programmes 2011, 2012, 2013 - marché sur appel d'offres ouvert. Autorisation de signature**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. HERITIE**

**2011/11/ 71 LGV SEA - Avenant à la convention de financement des études APS de la ligne Tours-Angoulême - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme ISTE**

**2011/11/ 72 LE HAILLAN - Extension du cimetière communal - Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme ISTE**

**2011/11/ 73 Ecole Maternelle Lac III - Transfert en pleine propriété à la Commune de Bordeaux - Convention - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme ISTE**

**2011/11/ 74 Marchés publics - Marché de fourniture de pièces détachées et réparation de boîtes de vitesse de marque ALLISON - marché 07016R - Réclamation - Protocole - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. ROSSIGNOL**

**2011/11/ 75 Association "Rue de l'Avenir" - Soutien au Colloque du 17 novembre 2011 " - De la ville automobile à la ville à vivre" - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. ROSSIGNOL**

**2011/11/ 76 Association Unis Cité Aquitaine - Subvention exceptionnelle de fonctionnement et indemnité 2011 - 2012 - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. SOUBIRAN**

**2011/11/ 77 MIN de Bordeaux-Brienne - Société Fruidor - Concession d'un entrepôt- Convention - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. SOUBIRAN**

**2011/11/ 78 MIN de Bordeaux-Brienne - Société POMONA - Avenant n°10 à la convention de concession du 26 mai 1992 - Décision- Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2011/11/ 79 OIN Bordeaux-Euratlantique - Protocole foncier entre la Cub et l'EPA - Approbation - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2011/11/ 80 AMBARES ET LAGRAVE - Immeuble bâti sis rue Jean Jaurès angle chemin des Coutins, cadastré BR 30, appartenant à Monsieur MANCHADO Frédéric et Madame MINIER Sandrine - Mise en demeure d'acquérir - Article L 123.17 du Code de l'Urbanisme - Acquisition - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2011/11/ 81 AMBARES ET LAGRAVE - Immeuble situé 4 rue du Président Coty cadastré BI 367 - 374- Cession à la Commune - Autorisations - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2011/11/ 82 EYSINES - Immeuble non bâti sis rue de Carès cadastré BB 246 pour 2 495 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Christian DESCAT - Acquisition - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2011/11/ 83 BORDEAUX - Immeuble communautaire sis 51 quai de Paludate - Résiliation du bail commercial de la SARL FORGET - Indemnisation - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2011/11/ 84 EYSINES - secteur du front de Rocade - Cession à la Commune d'Eysines des parcelles AY 326p et 345p - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2011/11/ 85 BEGLES - ORU Yves Farge - Terres Neuves - cession à la SAEMCIB de parcelles communautaires sises boulevard Jean Jacques Bosc, rues Marc Sangnier, Alexis Capelle - Autorisation - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2011/11/ 86 BORDEAUX - Les Aubiers Résidence du Lac - Convention de Gestion urbaine de Proximité - Autorisation - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TURON**

**2011/11/ 87 Marchés Publics - Reconstitution, mise à jour et suivi comptable des inventaires du service de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur la base de l'inventaire technique - Appel d'offres ouvert - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TURON**

**2011/11/ 88 Service Public d'assainissement Non Collectif - Modification du personnel de la Régie - Désignation - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TURON**

**2011/11/ 89 Service public de l'Eau Industrielle - Modification du personnel - Désignation - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TURON**

**2011/11/ 90 Prestation intellectuelle - Etude sur le territoire de la CUB - Prise en compte des zones humides situées en secteur de projets d'aménagement, impacts et mesures compensatoires - Demande de subventions - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. MAURRAS**

**2011/11/ 91 Caisse Sociale de développement local - Programme d'actions 2011 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. MAURRAS**

**2011/11/ 92 Aquitaine Active - Programme d'actions 2010 - Avenant n° 1 à la convention du 27 octobre 2010 - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme TERRAZA**

**2011/11/ 93 Blanquefort - Parc des Jalles - Festival de la Nature 2011 - Fonds de concours 2011 - Convention - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **AFFAIRES DEGROUPEES**

### **M. BENOIT**

#### **2011/11/ 6 Pôle de compétitivité Avenia - Programme d'actions 2011 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation**

**M. BENOIT** présente le dossier et rappelle que l'association AVENIA, créée en 2006, assure la gouvernance du pôle de compétitivité du même nom.

**M. ROSSIGNOL** indique que les élus Europe Écologie-les Verts vont s'abstenir sur cette délibération. Il précise qu'ils sont évidemment extrêmement favorables à la géothermie profonde, à la filière de stockage de nappes souterraines, au développement responsable des énergies fossiles, et à assurer la transition énergétique par la mutation du génie pétrolier aux éco-technologies.

Cependant, le point central de ce dossier est le stockage géologique du CO<sup>2</sup>, dont il rappelle que cela consiste, en quelque sorte, à mettre la poussière sous le tapis, et il estime qu'il y a de véritables arguments qui posent question dans ce dossier. En effet, il souligne que le captage et le stockage souterrain du CO<sup>2</sup> confortent l'utilisation des énergies carbonées dans les pays qui les importent, et il existe de réels risques de fuites brutales de carbone, comme cela a déjà eu lieu au Cameroun avec des remontées gazeuses vers les nappes d'eau potable, acidification des milieux, et donc des problèmes sanitaires réels. Il ajoute qu'il existe également une absence de concertation sur ce type de projets, et que de grandes associations demandent un débat public national dans ce domaine de stockage souterrain de CO<sup>2</sup>. Il fait aussi observer que ces projets de captage et de stockage de CO<sup>2</sup> détournent les financements publics de la recherche sur les énergies renouvelables. Enfin, il insiste sur le fait qu'avec les mécanismes de développement propre mis en place dans les négociations climat, notamment depuis Cancun, ce type de projet permet aux industries de bénéficier de crédits carbone, et que, plutôt que de moins polluer ou de moins émettre de CO<sup>2</sup>, il stocke dans le souterrain.

Enfin, il souligne que l'efficacité énergétique de ce type de projet reste à démontrer, que la surveillance de ces sites sur le long terme n'a pas été posée et qu'enfin, la communauté scientifique est divisée. A l'image du gaz de schiste ou du nucléaire, il estime qu'on peut dénoncer l'absence de concertation sur ces dossiers industriels, non dénuée de risques, et c'est pour cela qu'ils vont s'abstenir.

**M. GUICHARD** tient à faire observer à **M. ROSSIGNOL** sur le nucléaire, qu'en effet, pour ce qui est de la concertation, il y a beaucoup de progrès à faire. Il ferme cette parenthèse en pensant que tout le monde aura compris.

Puis il précise que les élus Communistes et Républicains entendent se saisir de cette délibération pour interroger sur les choix qui leur sont proposés sur l'ensemble des questions de développement économique.

Concernant ce pôle de compétitivité, comme pour les projets industriels qui sont avancés par les entreprises SAIPOL, SOPRA Group et BIGATA (affaires n°44, 45 et 40), il indique que ce ne sont pas des projets industriels qui sont en cause, car ils sont pour l'essentiel

intéressants et ambitieux pour le territoire, mais ce qu'ils aimeraient comprendre, c'est en quoi une entreprise comme SOPRA Group, qui a distribué en 2010 plus de 9 M€ de dividendes, a besoin de 200 000 € d'argent public pour créer des emplois, et en quoi la société SOFIPROTEOL, maison mère de SAIPOL, qui a réalisé 53,6 M€ de bénéfices en 2010, a besoin de l'argent des contribuables pour développer son activité, si innovante soit-elle.

Ils ont bien noté que la Communauté conditionne maintenant ses aides à la création d'emplois, mais il demande quels sont les outils de contrôle mis en place pour permettre au service de la C.U.B. de vérifier la bonne réalisation des objectifs. Ils savent par ailleurs, que la Région a proposé de refuser les aides aux entreprises qui versent des dividendes, et il souligne que c'est une heureuse initiative dont il faudrait s'inspirer.

Enfin, il pense que chacun connaît l'opinion de leur groupe sur les pôles de compétitivité qui servent à faire financer la recherche et le développement par les collectivités, à mettre celles-ci en concurrence, et à baisser le coût du travail. Aussi y sont-ils donc opposés, mais l'actualité leur prouve malheureusement qu'ils avaient raison d'être sceptiques, car on ne compte plus en effet, le nombre de pôles de compétitivité auxquels appartient le groupe P.S.A., par exemple, qui vient d'annoncer la suppression 6 000 postes en Europe et délocalise vers l'Inde ses activités, notamment en recherche et développement, sans compter Areva, membre lui aussi de nombreux pôle de compétitivité, et qui fait aujourd'hui le forcing pour pouvoir licencier.

Enfin, pour en revenir purement à ce dossier, il rappelle que les salariés de TOTAL, qui est un des piliers du pôle AVENIA qui leur est ici soumis, manifestent, aujourd'hui même, pour protester contre le projet de suppression d'un quart des effectifs de sa filiale PROSECA, qui gère 228 stations de service en France, dont 3 dans le département. Ils ne peuvent pas s'associer à ces pratiques, et voteront donc contre pour l'ensemble de ces délibérations, et particulièrement cette délibération n° 6.

**M. FLORIAN** estime que c'est un débat qu'ils peuvent ouvrir concernant les subventions. Il n'est pas favorable à ce qu'on lie leurs participations publiques au versement ou non de dividendes, mais pourquoi pas, sachant que c'est une décision politique déjà d'ouvrir le débat ou non. Il précise au sujet de la position de la Région, que celle-ci n'envisage pas, comme cela a été dit, mais qu'elle a déjà produit une délibération qui, d'ailleurs, dans un premier jet, a été « retoquée » par le contrôle de légalité, et dont il faut donc revoir la formulation.

Sur ce thème, il ne s'interdit rien, mais à titre personnel, il n'y est pas favorable, mais pense qu'on peut très bien ouvrir le débat. Il souligne qu'il y a déjà eue une avancée, qui est qu'ils lient aujourd'hui leurs participations, leurs aides à l'investissement, essentiellement à la création d'emplois derrière. En l'occurrence, les dossiers que son collègue a cités vont dans le sens d'une nouvelle orientation que l'on peut donner à notre industrie, et il pense notamment à tout ce qui se passe autour de la chimie verte sur la presqu'île d'Ambès.

**M. BENOIT** fait quand même observer que le niveau de la subvention dans cette délibération est de 10 000 € et pas davantage, et il faut à son avis, ramener les choses à leur juste mesure. Il déclare être d'accord avec ce qu'a dit Clément ROSSIGNOL, à savoir qu'il faut davantage de concertation, davantage de surveillance, et le fait que la Communauté urbaine puisse participer à la subvention d'un tel pôle d'activités montre qu'ils ont, peut-être, à discuter avec ce pôle lui-même.

Enfin, comparer le niveau d'expertises scientifiques du Cameroun avec celui de la France ne lui semble pas forcément judicieux, car il croit qu'en France, ils ont quand même des moyens de pouvoir mieux contrôler le niveau scientifique des expériences que cela ne se fait dans certains pays.

**M. le Président Vincent FELTESSE** écoute très attentivement tout ce qu'on lui dit sur les rejets, le retraitement, et il pense qu'il est important qu'ils aient le même niveau de discussions, car cela permet d'avoir des accords totalement transparents. Au-delà de la plaisanterie, et comme Jean-Jacques BENOIT l'a dit, il rappelle que cela porte sur une subvention d'un montant assez faible sur le débat plus général qui a été ouvert.

Sur la question des énergies renouvelables, il pense que chacun connaît leur position à la C.U.B comme au Conseil Régional, et il rappelle qu'ils ont même voté une motion. Il souligne qu'il n'est pas du tout question que l'un se fasse contre l'autre.

Sur les pôles de compétitivité, qui est quelque chose qui l'oppose amicalement avec Max GUICHARD, il considère que la France est assez naïve sur l'organisation de sa filière économique et industrielle, et que les pôles de compétitivité sont plutôt un progrès.

Enfin, compte tenu de la raréfaction des subventions publiques, il faut qu'à chaque fois qu'ils aident une entreprise, ils soient extrêmement vigilants sur les critères et le retour, puisqu'ils auront à nouveau ces discussions, dans quelques semaines, notamment sur la subvention pour Ford.

Puis il met aux voix cette délibération.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Le groupe des élus Communistes et**  
**Républicains vote contre et le groupe des**  
**élus Europe Écologie les Verts s'abstient**

**Mme BOST**

**2011/11/ 9 SPL Communautaire compétente en matière d'aménagement - Création - Autorisation - Statuts - Approbation - Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Approbation**

**Mme BOST** rappelle qu'il s'agit de créer une S.P.L afin de poursuivre le travail qu'ils ont engagé, notamment dans le cadre de l'appel à projet « 50 000 logements ». Après avoir présenté ce rapport, elle précise qu'il leur est demandé ce matin de délibérer, à la fois sur les statuts qui leur ont été présentés, mais également sur la participation de la C.U.B. à hauteur de 1 186 000 €. Elle indique qu'ils reviendront probablement devant eux dans quelques semaines, pour aborder la question du nom de la S.P.L.

**M. MAURIN** signale que si, comme cela leur est présenté, la création de cette S.P.L répond à la volonté de mise en œuvre efficace et cohérente d'ambitions fortes en matière d'aménagement urbain, les élus Communistes et Républicains ne peuvent que l'approuver. Le document qui leur est présenté ne le faisant pas, il précise qu'il faudra, d'ailleurs, mieux leur expliquer ce qu'il adviendra alors de la place des services d'urbanisme de la Communauté Urbaine.

Ils soulignent une nouvelle fois que cette stratégie n'est viable qu'à la condition de se doter d'une politique foncière forte visant à protéger leurs opérations d'inflation foncière qui, le plus souvent, les handicapent.

Ils appellent l'attention sur le fait que cette politique ambitieuse doit être un cran au-dessus de ce qui leur est jusqu'alors présenté. Ils auront l'occasion d'y revenir, mais pour leur groupe, l'objectif en termes de logements vraiment sociaux doit être porté à 50 % pour chaque opération. Il insiste sur le fait que ce n'est pas une lubie des élus Communistes et Républicains, mais d'une nécessité s'ils veulent prendre à leur juste niveau les difficultés sociales auxquelles sont confrontés leurs concitoyens.

Il indique qu'ils seront également vigilants quant à la transparence que pourra offrir cette nouvelle société, car il estime que les élus communautaires doivent pouvoir conserver un regard sur toutes les opérations en cours comme les services d'urbanisme leur permettent de le faire aujourd'hui. Il considère que ce contrôle ne peut, en effet, être laissé entre les seules mains des dix représentants de la Communauté urbaine au Conseil d'administration de cette S.P.L, et c'est un souci démocratique qui les guidera d'ailleurs de la même manière vis à vis de la S.P.L créée pour Aéroparc.

Enfin, ils observent que la Communauté profite de cette création pour se retirer partiellement de Bordeaux Métropole Aménagement. Il déclare qu'ils sont, quant à eux, attachés à ce que les projets de la Ville de Bordeaux restent en parfaite cohérence avec ceux de notre agglomération.

**M. DUPRAT** avoue s'interroger sur la participation de sa commune dans cette S.P.L mais, quand même, l'état d'esprit de cette constitution lui semble une bonne chose, puisque comme l'a rappelé la Vice-Présidente en charge du dossier, cela va concerner en priorité l'opération « 50 000 logements ». Il n'est pas dans ces opérations « 50 000 logements » mais, pour rester fidèle à l'esprit de la création de cette Communauté Urbaine, il estime quand même qu'il y a de temps en temps des délibérations qui méritent la solidarité et pas forcément toujours quand on est concerné par ce qui se passe. Il est donc partagé entre l'idée de se dire qu'effectivement, il n'en a pas l'utilité mais, pour rester fidèle à la solidarité, il indique qu'on peut avoir une position qui peut être difficile à prendre.

Il voudrait profiter de son intervention pour dire que les services communautaires qui, aujourd'hui, s'occupent en ce qui le concerne de ce qu'il connaît le mieux, c'est-à-dire des P.A.E, rendent un très bon service aux communes, car ils travaillent bien et font du « bon boulot », mais il sait bien qu'il n'est pas question de remettre en cause tout ce travail de la part de sa collègue.

Il avoue qu'il va voter cette création en continuant à se demander s'il y participe ou pas, mais les discussions qu'ils auront dans quelques jours ou dans quelques semaines, permettront peut-être d'affiner sa position. En tout cas, il tenait à dire que la solidarité a peut-être fait pencher la balance du bon côté.

**M. CHAUSSET** lui répond que c'est en effet toujours mieux d'être solidaire que d'être solitaire, car c'est plus facile à vivre.

Il précise que les élus Verts approuvent tout simplement sans réserve ce dossier sur lequel ils ne vont pas faire d'exégèse et qui leur semble tout à fait nécessaire, et ils vont bien sûr soutenir, appuyer, accompagner, et faire la promotion de l'opération « 50 000 logements » qui est absolument nécessaire autour des axes du transport collectif. Il indique que cela lui

paraît aussi un moyen juridique et opérationnel qu'il faut mettre en œuvre, et qui viendra également, non pas remplacer mais suppléer, compléter, les services de la Communauté Urbaine. Il pense qu'on a besoin d'éléments directement opérationnels pour mettre en place ce type d'opération. Il considère qu'il s'agit, bien sûr, d'un étage de la fusée auquel il faudra ajouter, à leur sens, la maîtrise du foncier vers laquelle il faudra donc nécessairement aller, M. le Président ayant donné un calendrier. Il estime que l'établissement public foncier est une sorte de dossier qui rôde autour de celui-là, et qu'il faudra vraiment, absolument se donner les moyens d'être opérationnel à tous les niveaux. Il espère qu'on y aboutira dès cette année, comme le calendrier le mentionne, et il annonce qu'ils seront extrêmement vigilants à la poursuite de ce dossier.

**M. JUPPE** considère qu'il s'agit d'un bon projet, qu'ils approuvent et qu'ils vont donc voter. Il formule deux remarques, et d'abord qu'il est bien entendu que cette S.P.L n'aura pas de monopole, et que c'est un des outils dont ils peuvent se servir parmi d'autres. Il présente un certain nombre de spécificités et les sociétés d'économie mixte gardent leur place. Il précise qu'elles devront être, pour ce qui les concerne, mises en concurrence, mais elles ont aussi un rôle à jouer, et c'est dans cet esprit qu'en accord avec la Communauté Urbaine, la Ville de Bordeaux entend monter au capital de B.M.A, tout en souhaitant, bien entendu, que la Communauté urbaine y reste présente. Il souligne que B.M.A. intervient pour la Région, pour Saint-Médard-en-Jalles, et que ce peut être un des outils d'aménagement parmi d'autres. Ils sont donc pour, mais sans exclusivité, car B.M.A. a aussi son rôle à jouer.

Sa seconde remarque est que dans le collège des autres communes, il souhaite simplement qu'il y ait un équilibre représentant un peu la configuration de cette Assemblée.

**M. Alain CAZABONNE** déclare s'interroger, comme Christophe DUPRAT. Il croit que le principe de la S.P.L est une bonne chose, comme le fait de créer un outil nouveau, le problème étant de savoir comment celui-ci est géré, ce dont il aura à discuter au sein de son Conseil municipal. Il demande si le maire sera toujours, avec son Conseil municipal, le décideur de l'aménagement de sa ville, parce que lorsqu'il a reçu M. Lecroart qui est venu lui présenter la S.P.L avec beaucoup de talent, et qu'il a posé cette question, il lui a dit que naturellement, les maires seront consultés. Il estime que « consultés », c'est bien, mais cela n'est pas suffisant à ses yeux. Il répète souvent qu'ils détiennent leur légitimité directement du suffrage universel, qu'ils sont responsables devant leurs électeurs et habitants de l'aménagement de la ville, qu'ils portent la concertation sur les projets et qu'ils doivent rester décideurs. Sa crainte, c'est de voir un outil qui soit dirigé ailleurs.

Il prend un exemple précis, l'opération « 50 000 logements » pour laquelle il verra M. le Président prochainement. Il a participé à toutes les réunions et a trouvé que c'était un travail extrêmement intéressant, mais maintenant qu'on arrive au moment de la décision, il voit un des projets qu'ils ont porté à Talence pendant dix-huit mois avec la population, qui est abouti, et lorsqu'il sollicite l'intervention de la Communauté, on lui répond au travers de « 50 000 logements » et de tous ceux qui y travaillent dessus : « *oui, oui mais il faut revoir votre projet complètement et il faut faire cela* ». Si cela doit être ça, sa réponse est non. Si par contre, la S.P.L est un outil qui vient en appui aux politiques décidées dans la ville, sa réponse est oui. Il déclare avoir besoin d'éclaircissements sur ce point.

Donc, il votera aujourd'hui, parce qu'il croit que c'est un outil utile, mais quant à la participation, il attend de voir quelles seront les réponses à ces questions.

**M. FAVROUL** s'associe pleinement aux propos de **Christophe DUPRAT** et d'**Alain CAZABONNE**, mais il donnera un accord de principe sur la création de la S.P.L et la votera. Toutefois, il s'interroge aussi sur l'intérêt pour sa commune à y participer, pour toutes les raisons qui viennent d'être évoquées par ceux qui l'ont précédé.

**M. ANZIANI** tient d'abord à saluer ce nouvel outil, qui, comme **Christine BOST** l'a dit excellemment, leur sera indispensable, notamment pour cette opération de « 50 000 logements ». Il voudrait ajouter, d'ailleurs, que c'est un outil innovateur, et que c'est un début de réponse aux inquiétudes qu'il a rencontrées à l'instant. Il précise que c'est un outil innovateur parce qu'il y a quelques années, sa création n'aurait pas été possible à cause du droit européen qui était tel qu'en matière de délégation de service public, on était obligé de faire un appel à la concurrence et que là, avec une évolution de la jurisprudence européenne qui s'appelle « in house », ils peuvent désormais s'appuyer sur un outil à 100% public. Il estime que c'est important, parce que les deux caractéristiques de la S.P.L c'est d'abord l'intérêt public et uniquement l'intérêt public, soit 100 % de capital public, et aussi la transparence. Par rapport aux différentes inquiétudes qui viennent d'être prononcées, il pense qu'on peut être rassurant, d'abord, parce que, justement, s'il n'y avait pas cette transparence, il ne pourrait pas y avoir la création de cet outil qui serait alors contraire au droit européen. Il fait observer que lorsqu'on regarde un peu la composition et le fonctionnement, on voit bien que la pièce maîtresse est le conseil d'administration et que dans celui-ci, il y aura les communes qui seront actionnaires, et il y aura également une majorité qui sera détenue par la Communauté urbaine, c'est-à-dire que, de toute façon, il y aura soit directement à l'intérieur du conseil d'administration, soit indirectement, ici même, au sein de cette Assemblée, des débats qui seront possibles sur les objectifs et sur les résultats de cette SPL, et ce n'est donc pas un animal qui est lâché dans la nature et qu'ils ne pourraient pas revoir. Il lui semble que toutes les inquiétudes aujourd'hui doivent pouvoir être levées. Il ajoutera aussi de la spécificité, car c'est une gestion 100 % publique. Cela signifie capital public à 100 %, mais gestion à 100 % du type de celle qu'ils connaissent à l'intérieur de leurs administrations.

Par rapport à d'autres structures, il croit sincèrement qu'ils auront sans doute plus de pouvoir, d'influence, et de possibilités de contrôles d'une telle structure que d'une comme B.M.A. C'est donc évidemment pour lui un progrès en termes de gouvernance.

**Mme BOST** relève que beaucoup de choses ont été dites et elle pense qu'on peut rassembler les interventions de ses collègues sous deux ou trois axes, dont le premier est de savoir si la S.P.L gèrera exclusivement les dossiers « 50 000 logements ». Elle croit ne pas s'être peut-être bien exprimée tout à l'heure, mais la réponse est non, car la S.P.L a pour vocation d'enclencher les 15 sites qui sont aujourd'hui en gestation, mais pas seulement, parce que peut-être que parmi ces 15 sites, certains seront gérés par une ZAC concédée à quelqu'un d'autre, ou seront gérés par exemple par les SEM qui existent. L'idée de « 50 000 logements » est vraiment de lancer une expérimentation, et elle souligne que dans quelques années, on ne parlera plus de « 50 000 logements », mais on parlera de la philosophie de « 50 000 logements » qui aura enclenché une démarche. Elle précise que même si aujourd'hui, il n'y a pas de site sur la ville de Saint-Aubin ou sur la ville de Bouliac parmi les 15, il y aura peut-être, demain, une opération d'aménagement qui sera guidée par la même démarche que l'a été l'opération « 50 000 logements ». Elle répète qu'il n'y a aucune exclusive sur la question « 50 000 logements » et que si les communes ont d'autres

projets sur d'autres périmètres qui, aujourd'hui, ne sont pas inclus dans les sites « 50 000 logements », la S.P.L. pourra bien sûr agir sur ces fonciers.

Concernant le deuxième point qui a été abordé, à savoir la question du foncier, elle indique que la S.P.L. n'a pas vocation à faire du portage foncier sur le long terme, mais de le faire à court terme dans une visée opérationnelle quasi immédiate, l'idée étant de pouvoir transformer un site de façon très opérationnelle, et d'être dans l'action immédiate.

Sur la question du portage foncier, elle souligne qu'ils ne sont pas dans la philosophie de ce que l'on pourrait attendre, par ailleurs, et cela peut être complémentaire d'un autre outil qu'ils pourraient éventuellement mettre en place.

Ensuite, sur la question de la gouvernance, elle rappelle qu'il y a un conseil d'administration de 18 membres, parmi lesquels 10 issus de la CUB, 3 représentants les trois communes qui apportent au capital une plus-value supplémentaire, et 5 représentants des communes qui seront désignés par les membres de l'assemblée spéciale. Cette assemblée spéciale regroupe bien sûr toutes les communes membres, et elle rappelle que seules les communes membres pourront bénéficier de l'utilisation de la S.P.L.

A l'attention de son collègue Alain CAZABONNE, elle répond que la S.P.L. ne travaillera bien sûr pas toute seule, ni contre les décisions des élus et, en particulier des maires qui ne seront pas seulement consultés, mais seront bien sûr partie prenante dans la décision et, de toute façon, in fine, elle fait observer que c'est quand même le maire qui signe les permis de construire. Même si ce n'est pas un élément majeur dans l'analyse, elle souligne que la S.P.L. dont la commune est actionnaire, ne travaillera pas, a contrario, des idées et des projets de la ville en question, ou en tous les cas, ce n'est vraiment pas le sens de cette création.

Elle se satisfait des prises de parole qui sont intervenues, et estime que c'est à eux de démontrer, au fil des premières réalisations, l'intérêt qu'ils ont tous, collectivement, à participer à cet outil, de façon à pouvoir l'actionner quand ils le peuvent, et au gré des opportunités foncières qui se font jour sur leurs communes.

**M. le Président Vincent FELTESSE** confirme, par rapport à la remarque de Christophe DUPRAT sur les services communautaires et sur les P.A.E, qu'ils ont des agents communautaires de grande qualité, qu'ils doivent aussi réaliser qu'ils ont des ambitions fortes, et qu'il faut qu'ils aient des moyens complémentaires.

Il ajoute que c'est un des points du rapport de M. Subileau de dire que, finalement, sur ces questions d'aménagement très sensibles, on était plutôt efficace, mais un peu moins dotés, et il n'est pas du tout question de méfiance, mais plutôt de complémentarité, qui vaut aussi sur les autres structures en place, notamment sur B.M.A, dans laquelle la C.U.B. restera. Il rappelle que la ville y montera en puissance, le plan de charge de B.M.A. étant aujourd'hui important, notamment grâce au contrat qu'ils ont vu renouvelé il y a quelques mois sur les lycées. Il indique qu'il a eu l'occasion d'en reparler avec Monsieur Gérasimo, et il y a aussi beaucoup d'autres opérations qui se font sur la Ville de Bordeaux ou sur d'autres villes, et il n'est pas question d'avoir d'exclusive.

Puis il précise que sur cette S.P.L, ils ont saisi l'opportunité juridique évoquée par Alain ANZIANI et ont aussi décidé d'accélérer le calendrier du fait des « 50 000 logements », dans un esprit communautaire.

Puis il revient sur les propos d'Alain CAZABONNE pour lui confirmer qu'ils ne vont, bien sûr, jamais aller à l'encontre de la volonté des communes, car ils sont ici sur une orientation stratégique globale, et après, le maire décline sur son territoire.

Sur la question du foncier qui est, quand même, un des outils qui manque, il rappelle le calendrier qu'il a évoqué dans son discours de rentrée et en Bureau de C.U.B, à savoir qu'il souhaite que d'ici l'été 2012, ils aient tranché de manière définitive cette question de la stratégie foncière et celle de l'outil foncier. Il répète que sur l'outil foncier, il y a une discussion sur son périmètre, et il ne pense pas que le périmètre communautaire suffise, mais en revanche, il peut y avoir des périmètres intermédiaires, notamment celui du SCOT.

En ce qui concerne maintenant la question du financement d'un établissement public foncier, il souligne qu'il y a deux possibilités : fonds de concours ou taxe additionnelle. Il n'entend pas révéler les discussions du Bureau, mais ils se sont bien rendus compte hier, par rapport aux remarques de certains d'entre eux, que la taxe additionnelle n'était pas forcément d'un montant si important que cela.

En tout cas, il souhaite que ce dossier soit tranché de manière définitive à l'été 2012. Chacun sait dans quel sens il souhaite plutôt aller, mais en tout cas, il estime qu'on ne peut pas continuer à procrastiner sur ce dossier.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### Mme CARTRON

#### **2011/11/ 15 Projet métropolitain : « 5 sens pour un Bordeaux métropolitain »**

Mme CARTRON présente le rapport en rappelant qu'en avril 2010, a été lancée l'opération qui s'appelait « Bordeaux Métropole 3.0 », qui était une démarche de prospective territoriale que la C.U.B. a souhaité mener pendant un an et demi à travers de très nombreux échanges. Elle précise qu'aujourd'hui, le rapport qui leur est présenté se concentre sur les dernières phases d'élaboration et de concertation autour de ce projet, et en particulier mentionne les modifications et enrichissements qui ont été apportés à ce texte, sachant que, lors du Conseil communautaire du 8 juillet 2011, une version provisoire très détaillée leur avait été présentée.

M. GUICHARD tient à dire d'emblée que les élus Communistes et Républicains approuvent cette démarche de réflexion pour une construction de notre propre métropole pour les décennies à venir.

Il estime que le fait marquant, historique même, de cette fabrique métropolitaine, aura été le pari réussi de l'irruption des citoyens dans leur diversité culturelle, et des jeunes en particulier, cette irruption ayant permis des avancées notables sur les questions de l'emploi, du logement accessible, des transports adaptés aux besoins, etc.... Il considère que c'est bien cette approche démocratique, dans laquelle leur groupe s'est inscrit dès la première heure, qu'il convient de poursuivre et encore développer, mais il se demande si l'on répond pour autant, avec ce texte, aux exigences exprimées et à l'espoir de vivre, demain, dans une métropole à dimension humaine. Ils pensent que, malgré les évolutions sensibles qui auront cheminé tout au long de cette fabrique, la réponse ne peut être positive, tant ce

Projet Métropolitain reste encore enfermé dans une contradiction majeure, lier l'ambition solidaire avec le dogme de la concurrence qui apparaît encore comme une fatalité indépassable.

Même s'ils apprécient que ce projet ne s'inscrive pas dans une vision de pôle métropolitain, cette contradiction se vérifie, dès le départ, dans une approche de métropole millionnaire qui serait, et il cite : *« une nécessité pour espérer figurer d'ici vingt ans sur la scène européenne, et ainsi être mieux armés pour faire face à la concurrence croissante que se livrent aujourd'hui les grande villes. »*

Au contraire, pour les élus Communistes et Républicains, la valorisation d'une agglomération millionnaire réside dans leur capacité à offrir à leurs populations résidant aujourd'hui avec leurs enfants, demain, tout comme les nouveaux résidents à venir, qu'ils puissent bien vivre demain dans toute leur diversité. Il souligne que c'est dans la déclinaison concrète de ce bien vivre qu'apparaissent donc, inéluctablement, les choix politiques d'accompagnement d'une société soumise comme aujourd'hui au diktat des marchés financiers ou, au contraire, comme leur groupe veut ici le porter, pour une société libérée de ce carcan.

Voilà pourquoi ils ne peuvent pas adhérer, tel que le porte ce projet, à premièrement une vision de développement économique qui prend comme fatalité incontournable, la poursuite d'un affaiblissement de l'emploi industriel, notamment en déclarant péremptoirement que : *« les grands établissements industriels appartiennent au passé »*, risquant ainsi d'enterrer leurs grandes unités industrielles comme, par exemple, Sanofi, Dassault, Ford, Thalès et bien d'autres et, faisant donc, naturellement ainsi, de l'O.I.N Euratlantique, la porte de salut avec ses emplois tertiaires liés à un grand centre d'affaires, n'en déplaise à M. Alain JUPPE.

Deuxièmement, s'ils sentent une volonté de pouvoir accueillir leurs populations dans des logements accessibles à tous, le document se refuse encore à s'engager concrètement dans une production définie de logements P.L.U.S et P.L.A.I, capables d'accueillir 50 % de leurs concitoyens, ne pouvant, par exemple, assumer plus de 400 € mensuels du coût de leur logement.

Troisièmement, si les questions environnementales de développement durable sont développées de manière intéressante, elles sont appréhendées de manière trop générale selon eux, faisant l'impasse sur des actes qui leur semblent pourtant incontournables. Il en est ainsi en matière de la ressource Eau où on en reste au constat d'une utilisation trop intensifiée de leurs nappes, sans aller vers de nouvelles propositions, comme par exemple celles que les élus Communistes et Républicains avaient développées lors du débat sur les nouvelles ressources. Il ajoute qu'il en est ainsi aussi des questions de transports en commun, qui s'arrêtent concrètement à un constat, certes juste : *« un réseau de déplacement d'échelle métropolitaine devra être développé, qui ne peut être le tramway dont la fonctionnalité première reste le cabotage en tissu urbain dense. »*

Mais, là aussi, faisant l'impasse sur les besoins immédiats de réponse circulaire de banlieue à banlieue, il demande si on va rester parmi les grandes agglomérations, la seule à ne pas posséder un grand système ferré comme peut l'être la ligne de ceinture.

Il arrêtera là l'énumération de leurs approches différentes, se situant, bien entendu, dans une visée de dépassement de la crise économique, sociale et environnementale qui, pour eux, est la crise systémique du capitalisme. En ce sens, les questions des moyens charpentés au niveau de nouveaux critères de gestion et de droits citoyens, qu'ils auront l'occasion de développer dans le débat d'orientation budgétaire, prennent un sens premier.

Prenant appui sur l'ensemble de cette analyse, trop rapidement développée, mais aussi de cette nouvelle pratique réussie de fabrique citoyenne, le vote qui leur semble le plus en adéquation avec le moment présent, est pour eux l'abstention. Il insiste sur le fait que ce vote est un appel aux décideurs qu'ils sont tous ici, à poursuivre dans cette démarche de démocratie citoyenne, et au-delà à l'ensemble de leurs populations, à poursuivre dans l'enrichissement de ce débat, seul capable de faire sauter les verrous encore existants afin d'atteindre cette agglomération, faisant de l'humain d'abord leur objectif permanent.

**M. MILLET** trouve que la fabrique métropolitaine est une démarche intéressante dont les intentions sont louables. Mais cette délibération ne le convainc ni sur le bien-fondé de l'ambition millionnaire de leur métropole, ni sur les perspectives de qualité de vie, et encore moins sur la future fluidité des déplacements qui conditionne l'attractivité économique de la C.U.B, et donc l'emploi de demain.

En conséquence, il s'abstiendra sur cette délibération.

**M. ROSSIGNOL** indique que leur groupe votera ce rapport, car ses élus sont favorables au fait métropolitain, ce qui n'est pas une surprise, et que ce texte y participe de manière décisive, comme jamais sur notre agglomération. Il ajoute qu'ils sont favorables aux objectifs partagés de ce document, et il cite, page 3 du document : « *On connaît toutefois les effets d'une croissance urbaine incontrôlée, l'étalement urbain et l'augmentation du coût de logements, l'allongement des distances parcourues et le temps perdu dans les transports, la montée de l'individualisme et du cloisonnement social, la dégradation de l'environnement et la surexploitation des ressources naturelles. Autant de risques contre lesquels il faudra se prémunir.* » Il pense qu'on ne pourrait dire mieux. Il précise qu'ils sont évidemment également favorables aux cinq sens et aux douze travaux métropolitains, ainsi qu'à la démarche ambitieuse et participative de la fabrique métropolitaine. Il va de soi, quand même, qu'ils souhaitent rappeler que leur vote positif sur ce dossier ne signifie pas, bien sûr, l'approbation de tous les projets listés en annexe, comme par exemple, le Grand Stade ou le laser Mégajoule inclus dans la Route des lasers.

Puis il souhaite faire, au nom de leur groupe, une proposition de travail supplémentaire à M. le Président, et tout d'abord, une petite incise sur le plan climat. En effet, on peut regretter à leur sens, que l'on n'ait pas saisi cette opportunité pour imaginer la mutation énergétique de ce territoire. Certes, le plan climat est évoqué à travers l'objectif de baisse de 60 % des consommations énergétiques du bâti, à échéance 2050, mais selon eux, le projet ne lui accorde pas la place stratégique qui devrait lui en revenir, et on ne revisite pas leurs modes de faire en la matière, alors que ce projet pourrait s'emparer du scénario Mégawatt pour tableur sur un programme énergétique adapté à leur territoire, et avoir un objectif zéro nucléaire, à l'instar de la démarche des villes et territoires en transition qui se développe de plus en plus.

Puis il en vient maintenant au coeur de son propos, à savoir la métropole millionnaire. Il invite à ne pas se méprendre sur le fait qu'il faut lutter avec vigueur et détermination contre l'étalement urbain, le mitage du territoire, et ses conséquences dramatiques que sont la perte de la biodiversité, l'émission de gaz à effet de serre, et le prix économique pour les ménages en tant de crise et de raréfaction des ressources non renouvelables. Il observe qu'allier intensité urbaine et métropole du quart d'heure est une solution qui est portée par le projet métropolitain qu'ils vont voter, ou plutôt fait partie de la solution, car ils doivent

répondre à une double question de savoir combien d'habitants et donc de logements et d'emplois supplémentaires pour le territoire, et quelle part pour la C.U.B. ?

Tout d'abord, ils notent avec satisfaction que la question du nombre d'habitants a été revue dans cette nouvelle version pour tenir compte des questionnements légitimes des habitants des 27 communes. Il cite les attendus du rapport page 6 et 7 : « (...) *Sans se focaliser sur le nombre d'1 million d'habitants à horizon 2030, il est bien question aujourd'hui d'une croissance démographique soutenue à assumer pour le coeur de l'agglomération* ». En effet, il se demande quel est le bon chiffre d'habitants pour la C.U.B. en 2030, si c'est 900 000, 1 million, ou plus ? Ils n'ont sans doute pas l'admiration du chiffre, mais il convient d'en préciser les principaux points d'intention, et il se demande s'ils ont la capacité de faire. Il pense que vraisemblablement oui, vu les efforts actuels déployés, mais reste en suspens, vu le débat précédent, la question essentielle de la gestion à long terme du foncier. Il faut savoir, à leur avis, quel est le degré d'acceptabilité de la population. Apparemment, ils y travaillent également dans le cadre de la coopérative métropolitaine, et il se demande si on ne peut pas renverser la charge de la preuve en matière de ressources naturelles, et si plutôt que de fixer au préalable un objectif démographique, il ne vaut pas mieux fixer les limites en termes de consommation de ressources en eau, en énergie, et en espace par exemple. Mais surtout l'enjeu majeur pour résoudre cette équation de l'étalement urbain et de vivre ensemble, est à leurs yeux la coopération territoriale. Il constate que le document présenté fait certes le constat de cette absence d'hinterland et de l'intérêt de créer des coopérations décentralisées, mais ne propose pas véritablement de pistes précises.

Il considère qu'ils doivent donner des réponses à ces questions essentielles, qui forment le treizième grand travail métropolitain qu'ils proposent à M. le Président : le pôle coopératif métropolitain bordelais.

En effet, il pense qu'ils doivent aller bien au-delà des accords Inter-SCOT prévus dans le rapport, et il rappelle qu'en ce moment même, des aires métropolitaines comme Lyon viennent de délibérer sur un fonctionnement en pôle métropolitain, puisqu'en effet, moins d'un an après la création de pôles par les parlementaires, le projet du pôle lyonnais est dans les tuyaux, et que le 21 novembre dernier, la Communauté urbaine de Lyon l'a voté, en compagnie des Communautés d'agglomérations de Saint-Etienne, dans la Loire, de Vienne et des Portes de l'Isère dans l'Isère. Il précise pouvoir citer d'autres exemples.

Il indique que ces projets et actions relèvent des compétences suivantes : développement économique, promotion de l'innovation, recherche, enseignement supérieur, Culture, aménagement de l'espace par la coordination des schémas de cohérence territoriale, développement des infrastructures et des services de transports. Il souligne que le pôle métropolitain vient rompre avec des logiques de compétition qui ont longtemps été néfastes à l'efficacité politique de l'action, particulièrement dans le développement économique et l'aménagement du territoire, et il insiste sur le fait que cette échelle permet une véritable solidarité et une action coordonnée des politiques entre territoires, dont l'objectif est d'associer le développement économique pour ne pas assécher des territoires adjacents en termes d'habitants et d'emplois.

Pour conclure, il précise que ces démarches de coopération territoriale évoquent les principes du développement durable, et que l'un d'entre eux est bien choisi, celui de se soucier de l'impact de leurs propres décisions sur les autres territoires, qu'ils soient lointains ou proches.

**M. ROBERT** pense que le projet métropolitain est l'occasion de revenir sur un certain nombre de grands dossiers d'équipements extrêmement importants pour l'agglomération, aussi aimerait-il questionner M. le Président sur l'ARENA, qui est aujourd'hui un équipement important pour faire de l'agglomération une métropole européenne, et qui fait partie de l'arc tertiaire et éco-créatif du document qu'ils vont voter.

Il souligne que quelques inquiétudes se font jour aujourd'hui puisqu'ils ont voté ce projet il y a maintenant trois ans, que le permis de construire a été délivré en 2009, et que le début des travaux était initialement annoncé mi 2011. Il exprime trois motifs d'inquiétude, et tout d'abord les propos de M. le Président qui a reconnu le 16 septembre dernier que le projet commençait à traîner. Son deuxième motif d'inquiétude, et probablement le plus important, est qu'ils savent tous que depuis, il y a eu une crise économique, que ce projet a été pensé avant cette crise, qu'il est assis sur 30 000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales, et qu'aujourd'hui ces surfaces ne sont visiblement pas vendues, puisque les travaux n'ont pas débuté, étant donné que la grande distribution modère et limite, même aujourd'hui, son développement.

Il cite comme dernier motif d'inquiétude, le fait que M. le Président a dit qu'il fallait peut-être réfléchir à des solutions alternatives, et il demande évidemment lesquelles ?

Pour conclure, il ne souhaite pas être un oiseau de mauvaise augure. Il rappelle qu'ils ont eu ici un débat qui était houleux en 2008, ils n'étaient pas tous d'accord, mais ils ont fait un choix qu'ils assument tous, et derrière lequel ils se sont tous rangés, car il y a besoin aujourd'hui de cette salle de spectacles, et ils doivent concentrer leurs énergies. Néanmoins, sa question sera double d'une part sur le point où en est le projet aujourd'hui, et précisément quel est le pourcentage des m<sup>2</sup> de surfaces commerciales qui ont été vendus parce qu'il croit qu'il en faut 40 % pour que le projet démarre. Il fait observer que si on est à 20%, ce n'est pas comme si on était à 38 ou 39%. Enfin, il demande également de quelle solution alternative ils disposent.

Il a conscience qu'il s'agit d'un projet privé, néanmoins, il est d'intérêt général et fait partie aujourd'hui de leur projet métropolitain, et il est peut-être bon à ses yeux qu'ils aient quelques éclaircissements sur son avancement.

**M. BENOIT** fait remarquer que depuis le 8 juillet dernier, ce texte s'est progressivement affiné, et cette dernière version tient compte notamment des enrichissements issus des faits citoyens et des positions exprimées par les communes et les partenaires institutionnels de la C.U.B, de l'État et de l'Université notamment. Plus précisément, il indique que ce texte comprend de nouveaux développements liés à l'attractivité démographique du territoire métropolitain (page 7), qu'il comprend également des développements conséquents sur le chômage et l'emploi dans la métropole solidaire (page 10), pour favoriser la création d'emplois, et est évoquée la métropole stimulante (page 12) avec une économie métropolitaine créatrice d'emploi.

Cela étant, deux grands thèmes, lui semble-t-il, ont été débattus, lors des conseils municipaux, qui sont la question démographique et l'emploi.

Sur le premier point, s'il est indispensable de respecter un équilibre global du territoire et de travailler en coopération avec les territoires voisins, démarche SCOT et Inter-SCOT, il souligne qu'il est toutefois partagé aujourd'hui la nécessité d'une croissance démographique soutenue qu'ils doivent assumer pour le cœur d'agglomération, c'est-à-dire sur tout le territoire de la C.U.B. Il précise que l'enjeu est de parvenir à concentrer dans le cœur d'agglomération, la majeure partie de cette population supplémentaire, de lutter ainsi contre l'étalement urbain, et de construire un modèle de ville plus durable.

Sur le second point, l'emploi, il reconnaît, comme l'a dit Max GUICHARD, que cette question est venue dans les débats citoyens, et cela a été une excellente chose. Il observe que le projet s'appuie sur les signes forts que la C.U.B peut envoyer à l'ensemble des composantes du monde économique et social, en agissant sur les leviers qui lui sont propres, et notamment sur la commande publique.

Il précise que les débats en Conseils municipaux ont par ailleurs porté sur quatre points sur lesquels ils doivent, les uns et les autres, réfléchir, le premier étant les identités locales et la place des communes. Il indique que les communes insistent toutes sur la volonté de garder leur identité, de prendre en compte l'attachement communal, de mettre en lien le projet métropolitain et le projet communal.

Le deuxième point porte sur la densité et l'habitat. Il souligne que la densification est acceptable si elle est bien faite, c'est-à-dire qu'il leur faut poser des garde-fous, préserver les espaces verts, favoriser le lien social et le vivre ensemble, et garantir le caractère humain de la métropole. Il estime que c'est bien par la recherche de cet équilibre global dont a parlé Françoise CARTRON, avec la préservation du cadre et de la qualité de vie, que doit se faire cette densification qui, sinon, serait vécue comme une mauvaise chose.

Il signale que le troisième point est la mobilité qui avec la fluidité, apparaissent comme une des conditions majeures du développement démographique, et la capacité de rendre accessible des modes de transports efficaces pour les personnes et les marchandises, tant en intervenant sur les infrastructures, sur les services, que sur le changement des mentalités, est à son avis une condition de la réussite.

Le quatrième point qu'il évoque est la question de la nature, le développement urbain ne devant pas sacrifier les espaces verts qui sont les garants d'une ville durable et vivable à l'horizon 2030. Il souligne que cela ressort très clairement dans le texte, notamment autour du travail sur les 55 000 hectares de nature.

Il fait donc observer que ce projet métropolitain n'est pas un document de programmation, mais plutôt de planification, qui donne une direction et des valeurs communes pour le territoire, et il s'agit bien aujourd'hui, à partir de ces grands axes, dans les discussions avec les partenaires de la C.U.B, de définir les champs d'intervention de chacun. Voilà pourquoi les processus d'élaboration de la fabrique métropolitaine leur semblent bien adaptés au projet.

**M. RESPAUD** estime d'abord qu'il faut être volontariste sur la métropole millionnaire. Il indique que celle-ci est effectivement un objectif, mais que c'est aussi une nécessité, et pas simplement pour être une ville ou une agglomération compétitive au niveau européen.

Il rappelle à ses collègues que la Gironde fait partie des départements qui sont les plus attractifs de la dernière décennie, et que cela va se poursuivre. Il ne sait pas si ce sera en 2030 ou 2040, mais ce sont peut être 500 000 personnes qu'il va falloir accueillir, et cela veut dire que si on veut lutter contre l'étalement urbain et que les personnes restent sur l'agglomération, il faut faire un effort très important en matière de logement, notamment social. C'est-à-dire à son sens, que ce débat est à la fois démographique, mais c'est aussi un débat social, notamment avec l'effort de production de logements sociaux, si on veut éviter que les personnes aillent sur les bordures de l'agglomération, ce qui est un risque non négligeable. Et cela nécessite qu'un effort plus important que ce qui est encore acquis à l'heure actuelle, se décide dans la ville centre et dans la première couronne.

Il insiste sur le fait que cela implique qu'il y ait deux outils qui se mettent en place, dont un sur lequel il ne va pas insister très longtemps, parce qu'il est déjà intervenu dessus, qui est la création d'un établissement public foncier local. Il considère en effet qu'ils doivent avoir un

débat de manière publique à la Communauté urbaine, sur ce qui bloque cet établissement foncier, s'ils veulent avoir dans l'agglomération les moyens de leur politique, et les moyens d'accueillir cette population supplémentaire.

Son second point, c'est d'insister sur la notion de métropole solidaire mais, peut-être, par une autre avancée que celle qui est dans le texte, à savoir sur la dimension sociale. On aurait pu penser que l'action contre la misère et vis-à-vis des plus démunis était conjoncturelle, mais il indique qu'on sait maintenant que c'est une action structurelle, qu'il va falloir la développer encore peut-être dans les années et décennies à venir, et cela veut dire qu'il faut le prévoir, qu'il faut l'organiser. Il considère qu'on ne peut pas, dans l'urgence, traiter des problèmes de la misère dans cette ville, et si on veut éviter d'avoir une ségrégation selon les quartiers, il croit qu'il faut d'ores et déjà dans les programmes de construction, prévoir cette action contre la misère. Il rappelle qu'auparavant, quand on faisait des HLM, il y avait des m<sup>2</sup> sociaux, et il faut dans la plupart des programmes, qu'ils mettent en place maintenant, en quelque sorte, ces m<sup>2</sup> sociaux qui leur permettent de faire face à l'urgence. Il pense que non seulement il faut des équipements collectifs type crèches, écoles, etc... qu'on sait bien prévoir maintenant, mais il faut prévoir également tout ce qui est l'urgence sociale.

Il souhaite que dans la coopérative métropolitaine qui va se mettre en place, cela fasse partie des réflexions à débattre.

**M. HURMIC** pense, à titre de réflexion complémentaire, que le succès de cette aventure ambitieuse, parce que cela en est une, de cette fabrique, dépendra de la confiance que les uns et les autres sauront mettre autour de la notion de métropole émergente. Il précise que quand il dit que cela dépendra de leur confiance, il estime que celle-ci dépendra aussi de l'audace et de la volonté de certains maires présents ici, à renoncer à quelques parcelles de leur pouvoir communal, et il ose même dire, de leur souveraineté.

Il considère qu'il faut qu'ils cessent, ici, de croire benoîtement que l'intérêt général métropolitain sera automatiquement l'addition de 27 politiques municipales qui seraient facilitées, comme disent les libéraux, par le jeu de la main invisible, car il n'y croit pas. Et il précise que s'il fait cette réflexion, c'est un peu en réaction à certaines interventions précédentes, notamment sur l'établissement public foncier. Il constate en effet que dans cette assemblée, dès qu'il s'agit d'augmenter les compétences et les responsabilités de cet établissement, ils ont droit automatiquement à une levée de boucliers frileuse de la part de certains maires qui disent « surtout pas ! ». Il comprend d'autant moins cette frilosité qu'il invite à reconnaître que les compétences historiques et initiales des communautés urbaines, et il pense par exemple aux transports et au développement économique, cela marche plutôt bien. Il rappelle qu'en 1967, au moment de la création des Communautés Urbaines, il y avait des maires, et non des moindres, qui leur disaient à l'époque qu'ils ne voulaient surtout pas renoncer à leur souveraineté municipale au profit de la Communauté Urbaine. Il a l'impression que ce discours est toujours d'actualité.

Il estime qu'ils ne fabriqueront vraiment cette métropole que si les maires acceptent, effectivement, de renoncer à leur souveraineté. Il y a un lobby de souverainistes dans cette assemblée qui lui paraît ahurissant, et il a l'impression en entendant certains maires, d'entendre M. Dupont-Aignan parler de l'Europe, c'est-à-dire « chaudronnier est maître chez soi », et « il est totalement exclu que moi, maire, j'abdique d'une part de ma responsabilité municipale ». Cela lui paraît être un frein fondamental à l'émergence de cette métropole en laquelle certains devraient dire honnêtement, qu'ils ne croient pas.

Le seul argument qu'il considérerait comme recevable de la part des maires, consisterait à lui dire qu'il faut faire attention au fait qu'ils sont élus démocratiquement dans leurs mairies, tandis qu'à la Communauté Urbaine, ils sont des élus de second degré. Il entend cet argument-là, mais il pense qu'il faudrait bien que les uns les autres, dans leurs instances nationales, se battent pour que les prochaines Communautés Urbaines soient élues au suffrage universel direct. Il n'a pas l'impression que toutes les familles politiques présentes dans cette assemblée, mènent ce combat-là qu'il estime fondamental, et ils auraient là un sixième sens autour des cinq qu'ils ont déjà évoqués, qui serait une métropole démocratique. Il pense que le succès de cette métropole passe aussi par la démocratisation de ses décideurs.

**M. JOANDET** indique en complément que les Verts auraient souhaité que soit davantage soulignée dans le document la nécessité d'équilibrer dans la démarche de construction de l'agglomération, les actions liées à la densification et celles qui contribuent au lien social ou au goût du vivre ensemble, et à la solidarité entre tous les habitants qui s'appuie notamment sur la richesse de notre tissu associatif. Il estime qu'il faudra donc veiller dans la maîtrise du rythme de densification, à l'intégration de nouvelles populations par la réalisation de nouveaux équipements et de nouveaux services. Il trouve que dans le document, ces nouveaux équipements et nouveaux services sont trop souvent réduits aux crèches et aux écoles, et qu'il faut également réfléchir à la construction d'équipements à vocation sociale, culturelle et sportive.

Enfin, il indique avoir lu avec une certaine surprise et beaucoup de satisfaction page 27 du document, un passage où l'accent est mis sur les pratiques corporelles, où il est fait notamment référence à la nécessité de nourrir l'esprit par le corps, à l'importance de la marche à pied, à l'utilisation des espaces naturels, et même à l'éducation de la vue, de l'ouïe, du toucher, etc... En lisant des objectifs aussi ambitieux en matière d'éducation corporelle, il s'était pris à espérer que le document allait enfin consacrer un paragraphe à l'importance des pratiques sportives. Malheureusement, sur les 70 pages du document, le sport est cité une seule fois dans le paragraphe qui est consacré au campus, ou est envisagé uniquement sous l'angle de la réalisation de grands équipements, de grand stade, cascades de Garonne, etc... Il n'a rien relevé sur l'impérieuse nécessité d'accompagner l'accueil des nouvelles populations par la réalisation des équipements nécessaires et le soutien au mouvement associatif. Il trouve que c'est un peu décourageant et il espère qu'ils retrouveront rapidement cette ambition.

**Mme TERRAZA** se réjouit qu'ils posent le cadre de développement de notre métropole pour les 20 ans à venir et souhaite à cet égard évoquer la nature de ce projet qui lui paraît essentiel et indissociable d'une croissance démographique et d'une densification sur les axes de transports. En effet, cette croissance démographique et cette densification doivent à son sens, être compatibles et simultanées avec le respect et la valorisation des espaces naturels dans la métropole, et c'est pourquoi, l'un des douze travaux prévus, les 55 000 hectares pour la nature, doit démarrer sans tarder pour accompagner la démarche « 50 000 logements ». Elle considère qu'il y a là une vraie complémentarité entre ces deux axes, et que cela contribuera à rassurer leurs concitoyens sur leur volonté de maintenir leur bien-être dans une métropole verte, même si elle se développe et se densifie.

**M. JUPPE** rappelle que la version du projet métropolitain qui leur est soumise aujourd'hui, est le fruit d'une concertation de bonne qualité avec les communes d'abord, qui en ont délibéré, mais aussi avec l'ensemble des partenaires qui se sont engagés dans cette démarche, et il voudrait donc saluer la qualité de cette concertation. Il constate que la vision de notre métropole, qui se dégage de ce projet, est à la fois cohérente, ambitieuse, réaliste et donc son groupe la soutiendra, car il y voit une nouvelle étape dans la grande transformation qu'ont vécu Bordeaux et la C.U.B depuis une quinzaine d'années.

S'agissant plus spécifiquement de Bordeaux, il tient à souligner que la Ville a élaboré son projet urbain phase 2, qui s'appuie notamment sur la mise en valeur de son arc de développement durable et des différentes opérations de l'aménagement qui le parcourent, mais aussi sur l'amplification de la rénovation des quartiers anciens dans le cadre du PNRQAD. Il précise que la réussite de ce projet urbain phase 2 à laquelle, évidemment, ils tiennent beaucoup, repose sur deux ou trois conditions qu'il voudrait rapidement signaler, et d'abord, leur capacité à tenir un rythme élevé de construction de logements et de logements pour tous, équitablement répartis pour accueillir des Bordelais de tout milieu. Cela soulève évidemment la question du foncier et sur ce point, puisqu'il a été évoqué par plusieurs intervenants, il déclare que la création d'un établissement public foncier n'a de sens pour eux que si cet établissement met en oeuvre une stratégie de développement et d'aménagement urbains. Or, il n'y a pas de stratégie d'aménagement urbain au niveau départemental, et il pense qu'il faudrait peut-être songer à l'établissement public dont la compétence se concentrerait sur le SCOT qui, lui, a une stratégie d'aménagement urbain. Il ajoute sur la création de cet établissement public, qu'ils ont à maintes reprises indiqué qu'ils ne seraient pas favorables à l'instauration d'un prélèvement supplémentaire sur les ménages pour le financer.

Il indique que la deuxième condition de réussite du projet urbain phase 2, est leur détermination à accueillir évidemment des activités créatrices d'emplois pour les populations nouvelles qui s'installent à Bordeaux, ou pour celles qui y vivent déjà. Il souligne que ce sont des activités de tout genre, et précise à **M. MAURIN** qui le sait bien que personnellement, il n'a aucune espèce de prévention contre la réindustrialisation de leur territoire, à condition, bien sûr, qu'il s'agisse d'activités industrielles compatibles avec un tissu urbain dense qui est celui de la ville centre. Mais il ajoute que ce sont évidemment aussi des activités tertiaires et quaternaires, parce que s'il ne faut pas être allergiques aux activités industrielles, il ne faut pas non plus l'être aux activités tertiaires et quaternaires, les fonctions essentielles d'une métropole de rayonnement européen s'appuyant sur de telles activités.

Il ajoute comme troisième condition, l'étroite articulation, bien sûr, de la démarche métropolitaine et du projet urbain phase 2 de Bordeaux. Il répète à l'attention de **M. le Président**, qu'il a fallu beaucoup insister pour que dans ce texte et dans cette démarche, la spécificité de la ville Centre soit bien prise en compte. Il teint à dire chaque fois qu'on évoque les projets « 50 000 logements », qu'il y a aussi un projet urbain dans Bordeaux et qu'il convient de bien les articuler, et que l'alpha et l'oméga de la politique d'aménagement urbain de la Communauté ne s'arrêtent pas aux 50 000 logements. Il voudrait le rappeler pour mémoire. **M. le Président** l'a assuré que c'était bien sa vision des choses, et ils seront attentifs à ce que ce rôle spécifique, qui est bénéfique pour tous comme on l'a vu avec les aménagements réalisés depuis quinze ans, par exemple celui des quais, et aussi le tramway, ne soit pas perdu de vue dans la suite de la fabrique métropolitaine.

**Mme CARTRON** se propose d'essayer de grouper par rapport aux problématiques qui ont été évoquées par plusieurs des intervenants.

Elle constate d'abord qu'est beaucoup revenu ce questionnement autour de la métropole millionnaire, avec Thierry MILLET, Clément ROSSIGNOL, Jean-Jacques BENOIT, Jacques RESPAUD, et Max GUICHARD qui ont insisté sur la nécessité de l'articulation de cette ambition qu'elle croit que tout le monde comprend et partage, avec l'exigence de qualité environnementale, de qualité architecturale, et aussi d'identités diverses sur leur territoire.

En ce sens, elle répondra à Pierre HURMIC ne pas partager sa vision de petits maires accrochés à leur pouvoir, recroquevillés sur leurs territoires, et qui n'auraient pas d'ambition plus globale et peut-être plus visionnaire. Elle croit d'abord que les maires sont porteurs d'une part de l'identité de leur commune, qui est différente selon les 27, et on sait que partout et dans toutes les problématiques, c'est plutôt l'addition des identités différentes qui contribue à la richesse, plutôt que l'uniformisation, car justement, l'uniformité peut être bien décevante. D'autre part, elle fait observer que les maires sont souvent aussi les porte-parole des ambitions ou, en tout cas, des envies de leurs habitants, et dans la démocratie participative, il s'agit d'écouter, bien sûr, ce que portent et ce que souhaitent les habitants, tout en le structurant. Et c'est cet équilibre auquel se livrent les maires et elle ne pense pas qu'en ce sens, ils soient dans une vision beaucoup plus rétrécie. D'ailleurs, elle considère que ce qui caractérise plutôt leur démarche, c'est la nouvelle gouvernance de la C.U.B qui, elle, affirme ses ambitions métropolitaines, et qui après, en particulier au niveau des contrats de co-développement, partage avec les maires ces ambitions-là et leur application sur les 27 territoires, avec la diversité et la prise en cause de la différence.

Max GUICHARD a bien appuyé sur deux points, mais elle précise qu'un élément qui est bien cité, en particulier même dans le résumé page 7, c'est leur attachement à l'emploi industriel, puisque qu'il y est écrit « *le préserver voire le développer* ». Après, ils sont dans un contexte de crise globale, mais ils savent que l'emploi industriel est un des atouts de notre pays, et donc plus particulièrement ici de leur territoire. Elle ajoute que la deuxième ambition, développée par Max GUICHARD, c'est tout ce qui concerne le social, parce qu'on ne vivra bien dans cette métropole que s'il y a un équilibre social, mais elle croit que quand les cinq sens mettent en premier la métropole solidaire, cela veut dire que c'est pour eux un axe majeur de regard de tous les projets et de toutes les actions qu'ils pourront porter.

Par rapport à la densité, comme Jean-Jacques BENOIT l'évoquait en corollaire avec la démographie, elle estime aussi que c'est une ambition qui est là devant eux, qui est peut-être à porter en exercice par l'opération « 50 000 logements », car il ne peut y avoir de densité réussie et acceptée que s'il y a un vrai pari architectural qui l'accompagne, et qui justement, est important par rapport à la vision extérieure qu'il peut donner, mais surtout par rapport à la manière de vivre, parce que derrière le logement et l'habitat, il faut voir comment on vit dans ces nouvelles constructions. Voir quelle est la qualité de vie ajoutée à ce type de projet est à son avis, ce qu'ils devront porter.

Ensuite, sur l'intervention de Brigitte TERRAZA mentionnant l'urgence de porter leur projet des 55 000 hectares en regard des 50 000 logements, elle souligne que cela donnera justement l'équilibre à ce projet métropolitain, et permettra peut-être de lever certaines craintes très naturelles qui se font jour, et pour lesquelles ils doivent apporter les réponses. Elle pense que les 55 000 hectares sont une très bonne réponse.

Bien sûr, a été évoqué le problème du sport par M JOANDET, qui a dit espérer que cette ambition soit retrouvée rapidement, et elle rappelle qu'ils vont avoir ensuite une délibération qui va parler de l'évolution des compétences. Elle indique que comme chacun sait, ils ont décidé de lancer un grand chantier sur le problème du sport, à la fois d'évaluation des installations sportives telles qu'elles sont aujourd'hui sur leur territoire communautaire, mais également d'évaluation des besoins pour qu'à côté de la pratiques sportive de haut niveau,

il y ait une pratique sportive en proximité, en particulier pour tous les collégiens, les lycéens et les citoyens. Elle précise que c'est un des chantiers qu'ils vont ouvrir en 2012. Elle insiste sur le fait que cette ambition n'est pas perdue, et si elle n'est pas mentionnée aussi explicitement, c'est parce qu'ils ont besoin d'un travail d'investigation plus profond.

Sur la problématique des transports, dont on sait qu'elle est éminemment liée à la qualité de vie, elle pense que là aussi, comme cela a été dit, que le Grenelle des Mobilités leur permettra d'aborder ce dossier extrêmement important.

Puis elle en vient à la problématique particulière de l'Aréna évoquée par Fabien ROBERT, en soulignant que, comme beaucoup d'autres projets sur leur territoire ou dans notre pays, il se trouve impacté par la crise. Aujourd'hui, il y a sans doute peut-être des projets et des réajustements à voir, mais en tout cas, elle peut affirmer que leur volonté ne faiblit pas, parce que ce projet Aréna était porteur d'une ambition qui est mentionnée aussi dans cette agglomération, du besoin de se retrouver autour de grands événements festifs. Elle rappelle que la Communauté Urbaine était dépourvue d'une salle d'une telle taille, mais qu'elle croit qu'il y avait aussi bien sûr, le choix emblématique de cet Aréna sur la rive droite, avec une population très demandeuse qui, parfois, cumule beaucoup plus de difficultés, et qui est peut-être encore plus demandeuse d'espaces pour rêver, et en tout cas pour se divertir. Elle indique qu'ils vont croiser les doigts pour cet Aréna, et faire que face à la crise, les porteurs privés du projet puissent trouver les réponses, et en tout cas les accompagnateurs par rapport aux m<sup>2</sup> commerciaux que son collègue a mentionnés.

Elle pense que s'ils agissent tous dans le même sens, ils essaieront, espère-t-elle, de surmonter cette difficulté qui n'existait pas lorsqu'ils ont voté le projet et qui, aujourd'hui, s'est fait jour.

Pour terminer, elle répond à Alain JUPPE qui a souhaité que la Ville de Bordeaux ait toute sa place dans ce projet métropolitain qu'elle a, bien sûr, plus que toute sa place, car elle est au centre de tout projet et de toute ambition métropolitaine qu'ils pourraient avoir.

**M. le Président Vincent FELTESSE** tient d'abord à dire que c'est un moment important, car c'est un dossier qu'ils portent ensemble depuis dix-huit mois, qui a mobilisé des milliers de personnes, qui a mobilisé très fortement les services de la Communauté Urbaine et les élus de la Communauté Urbaine, et ils arrivent à la fois à un point d'achèvement et à un point de départ. Il souligne que c'est un moment important par rapport à la vision qu'ils ont de la métropole bordelaise, un moment important par rapport aux valeurs de la métropole bordelaise, un moment important par le rapport à l'articulation des choses à l'intérieur de la métropole bordelaise, et pour répondre à Alain JUPPE, il rappelle qu'il y a quelques mois, il utilisait le terme ou l'image, de l'arc et des flèches pour bien montrer qu'il y avait l'arc du développement durable, et les flèches d'intensité autour des « 50 000 logements ». Il insiste sur le fait qu'ils sont bien dans cette logique, les flèches ne volant pas sans l'arc et l'arc ne servant à rien sans les flèches.

Il fait donc observer que ce document est important, structurant, et, d'une certaine manière, qu'il leur donne une feuille de route pour les années qui viennent, et pas seulement sur les grands projets. En réponse à Max GUICHARD il précise que c'est pour cela que tout n'est pas dans la stratégie métropolitaine, mais sur l'orientation globale que l'on veut pour l'agglomération bordelaise.

En deuxième point, il constate qu'il y a incontestablement, aujourd'hui, un manque dans ce document, qui est effectivement l'articulation du territoire métropolitain avec les autres

territoires, avec l'hinterland, et avec l'au-delà, et c'est Jean-Marc Offner, une des deux plumes qui disait : « *c'est comme si Bordeaux n'était pas habitué à avoir des voisins* ». Il souligne que depuis quelques années, ils travaillent avec les autres institutions, avec les Communautés de communes périphériques de la C.U.B, mais il pense qu'ils doivent aller plus loin dans cette articulation, et s'ils savent qu'ils ont la chance d'être dans un département dynamique démographiquement, il faut qu'ils se posent cette question de la façon dont cela s'articule. Il indique qu'ils ont affiché leurs objectifs, qu'il y a ceux du SCOT, mais en même temps, ils savent qu'il se passe beaucoup de choses sur le Bassin d'Arcachon, beaucoup de choses vers le Libournais, qu'il y a aussi des zones de fragilité sociale à l'Est du département, et il faut se poser cette question à l'intérieur et au-delà de la Gironde, par rapport à Toulouse et à Bilbao, parce que partout en France des pôles métropolitains se mettent effectivement en place et que partout en France, il y a une densité urbaine qu'ils n'ont pas dans la région bordelaise. Il fait remarquer qu'entre Lyon, Saint-Étienne et Grenoble, il y a une continuité naturelle, qu'entre Metz et Nancy, il y a une proximité évidente, que sur la vallée de la Seine, il y a une vision géographique, et qu'eux, ils ont comme particularité, que l'on soit à 50, à 100, 150 km, de ne pas avoir d'arrière-pays et que cette question du voisinage est fondamentale.

En troisième point qui est sensible et important, il évoque cette question du million. Il précise que c'est à la fois un objectif, un impératif social et environnemental, et en même temps c'est quelque chose qui inquiète, et il ne faut pas se le cacher. Il souligne que, d'une certaine manière, ils n'ont pas le choix, parce que le département de la Gironde croît, et parce que si on continue le mitage des espaces naturels, cela ne tiendra pas, les thromboses augmenteront, et il faut bien qu'ils ventilent de la manière la plus pertinente possible cette population qui vient naturellement, mais aussi en fonction du besoin et des envies des personnes. Dans ces besoins et ces envies, il y a bien sûr les 27 communes de la Communauté urbaine, et ils auront dans quelques mois des discussions plus précises sur le PLH. Quand il discute avec ses 26 collègues maires, ils se rendent bien compte que sur la vision qu'ils ont de l'évolution de leur commune, quand on fait la somme, ils arrivent à un chiffre pas si éloigné que cela, et quand on décline après par commune, ils arrivent à des chiffres qui ne sont pas si importants que cela. Il a donné l'exemple de sa commune où ils sont aujourd'hui 16 000, ce qui veut dire 20 000 habitants en 2030, et quand il discute avec sa population, c'est quelque chose qui est tout à fait acceptable.

Il indique également qu'ils ont encore sur l'ouvrage énormément de chantiers. Sur les chantiers des déplacements, il souligne que cela passera par le lancement du Grenelle des Mobilités la semaine prochaine, le chantier de la façon dont on fait ensemble passera aussi par la coopérative, et il y aura le chantier de l'emploi, parce que parmi les douze grands travaux, il y a cette nécessité de parvenir à créer 75 000 emplois, qui est un chiffre vertigineux, sur les 20 années qui viennent, et il va falloir que l'on se dote des moyens.

Il propose de conclure sur cette question des moyens en reprenant l'exemple de l'Aréna. Concernant le calendrier, ses dates définitives sont connues de leur part, c'est-à-dire en janvier ou février 2012 pour faire le point, mais ce qu'ils ont tenté et ce qu'ils tentent de faire sur l'Aréna, c'est de voir comment on peut mobiliser des ressources privées pour un projet d'intérêt public. Il estime que c'est aussi une forme de discussion entre le public et le privé qui est intéressante, et ce qui est intéressant dans Aréna, aujourd'hui, c'est qu'ils n'ont pas mis d'argent public dans ces investissements. En revanche, la contrepartie c'est qu'ils sont dépendants de la bonne évolution économique des choses, avec les aléas que cela comporte. Il signale que c'est cette question des moyens partagés qu'ils ont aussi devant eux, parce que, malgré tout, ils savent qu'il y aura moins d'argent public à investir, et qu'il va falloir produire, construire autrement, en consommant moins d'argent, moins de foncier,

moins de ressources naturelles. Il fait observer que c'est aussi l'idée de « 50 000 logements » et de son pendant « 55 000 hectares pour la nature » dont ils parleront au Bureau de jeudi prochain.

Il pense qu'ils peuvent être assez fiers de cette aventure collective avec ce parallèle qu'il fait souvent, entre 1995 et 2010, où avec le tramway, il y a eu un renouvellement extraordinaire de l'agglomération bordelaise, et sur les dix années qui viennent avec l'arrivée de la ligne à grande vitesse, il faut qu'ils aient ce même effet de levier et ce même effet de réussite.

### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

M. Millet et le groupe des élus Communistes et Républicains s'abstiennent

#### **Mme CARTRON**

**2011/11/ 17 Mise en oeuvre de la délibération du 8 juillet 2011 "Evolution des compétences" pour les compétences Aires de grand passage, Archéologie préventive, Aménagement numérique, Réseaux de chaleur et de froid, Soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole - Décision - Autorisation**

**Mme CARTRON** présente ce rapport qui propose au Conseil de concrétiser les demandes de transfert de compétences dans les domaines de l'archéologie préventive, des aires de grand passage, de l'aménagement numérique, des réseaux de chaleur et de froid, et du soutien et de la promotion d'une programmation culturelle. Elle donne notamment à cet effet, lecture du contenu des articles de la délibération.

**M. JUPPE** indique que son groupe, dans les circonstances actuelles, a une position de principe qui n'est pas très favorable à l'élargissement des compétences de la Communauté Urbaine pour deux raisons, et d'abord une raison de moyens. Il rappelle qu'ils ont des projets considérables dans leur coeur de métier, à savoir les transports, l'aménagement urbain, le logement, etc...et que si les recettes progressent, certes, comme ils le verront tout à l'heure lors du débat d'orientation budgétaire, leurs moyens ne sont pas infinis, et il pense qu'il faut se concentrer sur ce qui est vraiment leur priorité. Quant à la seconde raison, sur laquelle il est sûr qu'il sera contredit par d'autres dans cette Assemblée, mais c'est le jeu de la démocratie, c'est que tant que leur système démocratique est ce qu'il est, il estime qu'il faut maintenir un équilibre entre les compétences de la Communauté Urbaine et celles des communes qui ont leur légitimité, leur identité, comme leur dit **Françoise CARTRON**, et ils ne sont donc pas favorables à un phagocytage progressif des compétences des communes par la Communauté Urbaine. Il précise que s'ils ont un jour une métropole dont les instances seront élues au suffrage universel direct, ce à quoi il est personnellement favorable, alors cela changera tout, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui, et il croit donc qu'il faut respecter cet équilibre.

Il indique que sur ce qui leur est proposé, il y a des choses qui ne posent pas problème, qu'il s'agisse des aires de stationnement pour les gens du voyage, de l'archéologie préventive, des réseaux de chaleur. En ce qui concerne le numérique, il estime que **Françoise CARTRON** a bien expliqué en termes du travail qu'ils ont conduit ensemble, quel était le point d'équilibre, là aussi, qu'ils ont trouvé, car il faut que l'ensemble du territoire de la

Communauté Urbaine ait accès au très haut débit, et l'intervention de la C.U.B. dans ce domaine est justifiée. En revanche, pour tout ce qui concerne les services, les contenus, il précise que la compétence communale est maintenue.

Il souligne que le problème, c'est évidemment la Culture. Ils en ont beaucoup parlé, et il continue à penser que dans le système actuel, la politique culturelle est véritablement une compétence communale, et il répète que c'est à la commune qu'il appartient de développer sa politique culturelle, d'établir les programmations, de développer les contacts avec la multitude des acteurs culturels qui existent dans leurs villes ou dans leur agglomération. Il voit bien qu'ils sont évidemment aussi un peu « schizophrènes » dans la mesure où ils sont heureux que la Communauté Urbaine les aide dans leurs projets par ses participations financières, mais ce qui leur est proposé-là est l'extrême limite de ce qu'ils peuvent accepter, parce qu'au-delà de l'intervention de la Communauté Urbaine dans de grands événements ou dans des événements transcommunaux, il pense qu'on s'achemine incontestablement vers une forme de programmation culturelle communautaire. Il sait bien qu'on a trouvé une astuce, et il tire un coup de chapeau à ceux qui ont trouvé la formulation pour substituer à « programmation culturelle », « la programmation des territoires de la Culture ». Il trouve très bien qu'on réintroduise les territoires, mais ils seront vigilants à ce que dans le règlement d'intervention, ce ne soit pas simplement une astuce de formulation et qu'on respecte bien cette compétence culturelle de droit commun des communes, et donc, avant de délibérer au Conseil municipal de Bordeaux, il souligne qu'ils seront très attentifs à l'évolution des textes.

**Mme CURVALE** précise que le groupe des élus Verts est favorable à l'élargissement des compétences de la Communauté urbaine, et qu'elles rejoignent celles qui sont déjà exercées par plusieurs autres Communautés Urbaines sur notre territoire. Elle pense que **Pierre HURMIC**, lors de son intervention, précisera sa propre position. Elle voudrait maintenant cibler son intervention sur une des compétences qui est ici proposée et qui est celle des réseaux de chaleur et de froid. Elle rappelle l'intérêt de développer les réseaux de chaleur pour atteindre l'objectif du plan climat avec 60 % en 2050 d'énergies renouvelables et de récupération pour couvrir l'ensemble de leurs besoins énergétiques, mais plus de 80 % pour les besoins de chauffage et d'eau chaude. Elle souligne que le réseau de chaleur est le seul moyen de développer massivement les énergies renouvelables en milieu urbain dense, notamment pour des logements à rénover ainsi que pour apporter une maîtrise des charges liée au chauffage et à l'eau chaude.

Elle fait remarquer que la délibération d'aujourd'hui donne une vision encore restreinte de l'intérêt communautaire dans ce domaine, car seuls quelques projets sont visés par ces définitions limitées, à savoir le PAE du Pontet Lartigon, la ZAC Bastide Niel, et le réseau de chaleur des Hauts de Garonne, et l'O.I.N Euratlantique pourrait être concernée.

Par contre, elle relève que le projet de Mérignac centre ne le serait pas, ce qu'elle trouve particulièrement regrettable, parce que ce projet pourrait concerner cinq bâtiments publics et sept ensembles de logements sociaux, ce qui représenterait environ 1700 logements. En juillet, ils débattront de propositions nettement plus ambitieuses pour exercer pleinement la compétence réseau de chaleur, et au lieu d'agir au coup par coup en multipliant à chaque fois les études techniques et financières sur le mode de gestion, la recherche d'un opérateur, les aides possibles, c'est-à-dire ce qui est proposé aujourd'hui dans la délibération, elle estime qu'il leur faut aller vers une stratégie d'ensemble, et vers un schéma directeur réseau de chaleur. Elle pense que cette stratégie peut déjà être abordée dans le cadre du PLU, car qui dit « réseau de chaleur », dit sites de projet à identifier et usage de

réserve foncière à déterminer. Elle précise que l'étude menée actuellement par l'Agence d'Urbanisme et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat sur la planification énergétique urbaine, a montré que dans le centre ancien de Bordeaux, dans le secteur Bordeaux Nord, il serait particulièrement rentable de développer des réseaux de chaleur, mais qu'il faudrait aussi trouver des emplacements pour les chaufferies, faire des travaux de voiries, et répondre à des enjeux de logistique urbaine pour l'approvisionnement.

Elle souligne que les prochains ateliers du PLU seront l'occasion de développer les hypothèses de la planification énergétique urbaine, et cela sera déjà un premier débat sur la compétence réseau de chaleur, avant le rendez-vous donné en juillet 2012 pour le rapport d'orientation sur cette compétence.

**Mme ISTE** indique qu'elle ne reviendra pas sur leur intervention de juillet, mais sur quelques aspects, et d'abord sur la forme, car les élus Communistes et Républicains ont demandé à plusieurs reprises que les différentes compétences soient traitées dans différentes délibérations, afin de les distinguer les unes des autres, et de permettre aux élus de se prononcer sur chacune d'entre elles. Pour préciser, ils partagent la prise de compétence partielle numérique et celle du réseau de chaleur et de froid.

Le choix qui est fait est de faire un tir groupé, c'est une politique du « tout ou rien » qu'ils ne partagent pas, et qui laisse poindre une aspiration à la compétence générale.

Elle souligne que la concomitance de la présentation de cette délibération et de celle des orientations budgétaires fait apparaître tout au moins des contradictions, sinon des orientations politiques qui mériteraient un vrai débat. Plutôt qu'une politique du fait accompli, comme **M. JUPPE** l'a évoqué, le rapport sur les orientations budgétaires les appelle à une révision de leurs dépenses du fait du manque de dynamique de leurs ressources et appelle à passer à un P.P.I. de priorité. Dans le même temps, elle note qu'ils prennent une nouvelle compétence, et il est donc clair à leur avis, que les postes budgétaires vont à terme souffrir, et ils se demandent lesquels, c'est-à-dire la voirie, l'assainissement ou pourquoi pas, les ressources humaines ? Elle estime que tout cela mériterait des choix clairs.

Sa dernière remarque concerne la Culture, où ils ont fait la proposition au mois de juillet, de lister les initiatives qui relevaient de l'intérêt communautaire afin de les financer, liste qui aurait pu, sur la durée, être révisable. Le fait d'en rester dans la délibération au simple critère d'intérêt communautaire va transformer cet établissement en guichet culturel qui, sous prétexte d'équité, subventionnera chaque manifestation, et pour ces raisons, elle indique que leur groupe votera contre cette délibération.

**M. HURMIC** indique qu'en droite ligne du vote personnel qu'il avait déjà émis au mois de juillet lorsque ils avaient évoqué cette extension des compétences, il ne votera pas aujourd'hui, à titre personnel, cette délibération. Comme ils ont déjà eu ce débat et qu'ils en ont même eu un très animé et très vif lors de la commission du 10 novembre où ils ont abordé cette question-là, il va s'efforcer d'être synthétique dans ses arguments. Il considère que la délibération qui leur est proposée aujourd'hui n'est pas celle que beaucoup de leurs concitoyens attendent, c'est-à-dire l'impulsion d'une politique culturelle d'agglomération qui reste quand même encore très marquée par ce qu'il qualifiera d'une politique de soutien et d'accompagnement aux actions municipales. Il souligne qu'il n'y a dans son propos, aucun mépris de ce que doit être naturellement la spécificité des actions communales, mais il ne souhaite pas qu'ici, systématiquement, on sublime cette proximité communale au détriment de ce qui doit être une politique culturelle d'agglomération. Il estime que les deux notions ne

sont absolument pas incompatibles, et que par moment, cela rejoint un peu le débat qu'il évoquait il y a quelques instants sur le projet métropolitain, à savoir que choisir c'est aussi renoncer, et donc si on choisit d'avoir une politique ambitieuse au niveau communautaire, il faut aussi savoir renoncer à quelque chose.

Il note, et cela lui paraît, quand même, très important, que dans le premier dossier qui avait été proposé à la commission, il était question de soutenir et promouvoir une programmation culturelle métropolitaine. Il a envie de dire : « là, je signe ! ». Il croit que beaucoup de leurs habitants attendent une programmation culturelle métropolitaine. Il relève qu'il y a eu, vraisemblablement, un certain nombre de lobbyings de couloir qui font qu'à la place de ce soutien d'une programmation culturelle métropolitaine, on est passé à la programmation culturelle des territoires de la métropole. Il fait remarquer qu'en tout cas, cela n'a pas été débattu en commission, et quand il dit « des couloirs », il précise que c'est que cela n'a pas été débattu, à son sens, démocratiquement. Il constate donc qu'ils sont passés de la métropole aux territoires de la métropole, et là aussi, sans vouloir dire des communes. Il considère qu'il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt, c'est-à-dire que les territoires, ce sont les communes, et c'est donc la montée en force dans les couloirs de cet établissement, du pouvoir communal qui fait qu'on a changé totalement le sens de la délibération en passant de la programmation métropolitaine à la programmation des territoires. Il considère que c'est totalement dénaturer ce qu'était le projet initial. Il a entendu Alain JUPPE leur dire que c'est une astuce, et personnellement, il n'a pas envie aujourd'hui de voter une astuce, car la politique culturelle de cette agglomération mérite mieux qu'une astuce ou que quelque astuce sémantique qui fait qu'on a réintroduit au dernier moment les territoires de la métropole.

Il est donc en désaccord total sur cette formulation, et il répète qu'il est bien dit, dans le texte de la délibération qu'il cite: « *il s'agit de soutien, promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole* ». Au cas où on n'aurait pas suffisamment compris qu'il fallait surtout accompagner les politiques municipales, il observe qu'on rajoute même, alors qu'à son avis, cela n'était pas indispensable, « *la Communauté urbaine n'entend pas être associée ou participer au fonctionnement ou à la gouvernance des institutions ou associations culturelles* ». Il estime que c'est quand même un comble, car non seulement on ne va pas très loin, mais en plus on s'interdit effectivement de s'intéresser à la gouvernance des institutions culturelles d'agglomération. Il demande pourquoi ce paragraphe a également été rajouté et pourquoi cette interdiction. Il redit que cela lui paraît être extrêmement restrictif par rapport au vœu qui avait été initialement formulé.

La seconde observation qu'il voudrait faire, porte sur le fait que n'ayant pas les pressions aujourd'hui, ils mettent le doigt dans un engrenage financier considérable. Il a calculé qu'en tenant compte des différentes possibilités d'intervention dont ils disposent, ils auront 1 % des budgets d'investissements annuels de la Communauté Urbaine, soit à peu près 4 à 4,5 M€, s'il a bien compris, qui seront attribués à la fabrique artistique et culturelle, et ils auront à côté de cela, environ 1 M€ pour accompagner des manifestations culturelles dans les communes. Il note que cela donne à peu près 5,5 M€ de budget pour une politique culturelle dont on leur dit qu'elle est ambitieuse. Il fait remarquer que cela fait 7,60 € par habitant de la Communauté Urbaine, et il tient à dire devant le Maire de Bordeaux qu'actuellement, les Bordelais paient pour la politique culturelle municipale 270 € par an et par habitant.

Il lui semble qu'un certain nombre de ces dépenses qui sont assumées seulement par la ville centre pourraient aussi être partagées par les autres habitants de la Communauté Urbaine, et il ne lui paraît pas normal que la Ville de Bordeaux assume seule ces dépenses de centralité. Il relève aussi que quand on dépense 7,60 € par habitant ici à la Communauté

Urbaine de Bordeaux, à Strasbourg ce sont 20 €, à Nancy 55 €, à Brest 60 €, à Dunkerque 95 €, et à Lille 19 €. Il reconnaît qu'il y a un gros travail, que l'on revient de très loin, que M. Le Président a affronté tous les souverainistes de cette assemblée, ce qui est difficile, et que son rôle n'est pas facile, même s'il le sait, à titre personnel, assez favorable à une politique culturelle d'agglomération. Il estime que cela était d'autant plus difficile pour M. le Président, qu'aujourd'hui, il entend bien le Maire de Bordeaux qui vient leur expliquer qu'il est hostile à ce que la Communauté Urbaine, qui n'est pas si démocratique, prenne la responsabilité de la politique culturelle. Mais il rappelle qu'il a bien entendu aussi, sauf erreur de sa part, le Maire de Bordeaux, il y a quelques années, quand il présidait précisément la Communauté urbaine, être favorable à l'extension des compétences. Il lui fait donc observer que quand il est Président de la Communauté Urbaine, il est d'accord pour l'extension des compétences et quand il ne l'est plus, il est défavorable, et sans qu'entre temps, le régime démocratique de cette institution ne se soit véritablement amélioré. Il ne veut pas leur faire de citation de M. JUPPE dans le thème, mais il est sûr que dans ses archives, il est capable de retrouver ses propos de l'époque.

Donc, tout cela lui paraît, quand même, assez politicien comme réaction et comme réticence. Il redit être d'accord avec le Maire de Bordeaux sur un point, qui est que la délibération qui leur est présentée aujourd'hui est une astuce, et il invite donc à ne pas compter sur lui pour voter une astuce alors qu'une politique culturelle d'agglomération mérite mieux que quelques astuces sémantiques que l'on essaye aujourd'hui de leur faire avaler.

M. JUPPE ne veut pas polémiquer, d'autant qu'ils ont ce débat avec Pierre HURMIC depuis longtemps. Il souligne ne pas avoir dit que cette délibération était une astuce, mais qu'il y avait une formule dans le texte qui était habile. Globalement, la délibération est une bonne délibération, elle n'est pas une astuce, et c'est la raison pour laquelle ils la voteront.

M. DUPRAT indique qu'un petit maire va donc voter cette délibération par solidarité, par esprit communautaire, et il fait observer à M. HURMIC que ce dernier est un peu isolé aujourd'hui dans sa situation. Il lui fait observer que, quelquefois, on peut être frileux et quelquefois, on peut faire avancer les choses. Il trouve qu'aujourd'hui, il y a un certain nombre de compétences à voir, même si cela a demandé des allers-retours, même s'ils ont travaillé dans le Costrat, même s'ils ont travaillé dans les commissions pour essayer de faire évoluer les choses afin que chacun puisse y trouver son compte, car c'est peut-être aussi cela l'esprit communautaire. Il ajoute que c'est peut-être cela qui les a amenés à construire et à faire en sorte que cette Communauté Urbaine avance.

A son avis, l'essentiel aujourd'hui est que chacun puisse se retrouver dans ces délibérations, car sur un certain nombre de sujets, et il pense notamment à l'aire de grands passages, aux réseaux de chaleur, au numérique, il y a plein d'attentes sur ces sujets-là venant des communes, des administrés, qui attendent un certain nombre d'avancées dans ces domaines-là. Il estime que cela va dans le bon sens, et c'est pour cela qu'il votera cette délibération avec enthousiasme et détermination, par esprit communautaire.

M. GELLE souligne qu'à compter de ce jour, la C.U.B devient compétente en matière d'aménagement numérique et de réalisations d'infrastructures à destination des citoyens. Il rappelle que la Communauté est intervenue par le passé au titre de sa compétence développement économique sur la réalisation d'un réseau de fibres optiques à destination des acteurs économiques, et que ce réseau d'initiative publique est d'ailleurs un des

principaux européens. A partir d'aujourd'hui, et avec le poids que représente la C.U.B, il indique qu'ils vont notamment pouvoir enfin s'attaquer aux zones blanches.

**M. ANZIANI** souligne que cette délibération, qui s'ajoute à celle du 8 juillet dernier, marque pour eux, non pas une révolution, car le mot sans doute serait rempli de trop d'audaces, mais certainement une évolution. Il estime qu'il s'agit même d'une évolution significative et sur plusieurs plans, et il retiendra d'abord que jusqu'à présent, la Communauté Urbaine de Bordeaux était depuis la loi qui l'a créée et depuis son installation, l'une de celle qui était la moins dotée en compétences. Il insiste sur le fait qu'ils avaient du retard par rapport à toutes les Communautés Urbaines de France et en étaient restés à leurs douze compétences légales depuis 43 ans, c'est-à-dire depuis ce temps qu'en matière de compétences, la Communauté urbaine n'avait pas évolué, ou en tout cas, très peu. Il pense donc qu'il faut saluer l'évolution d'aujourd'hui, sans trop « mégoter » comme peut-être il a pu l'entendre.

Puis il indique qu'il s'agit d'une évolution significative sur le plan de la méthode, parce qu'ils avaient deux possibilités, dont la première aurait été de voter pour une métropole. Ils l'ont refusé, et il signale que si cela n'avait pas été le cas, ils auraient automatiquement eu un certain nombre de transferts de compétences. Il relève que tout le débat, peut-être, avec son ami Pierre HURMIC, tient à une raison simple, à savoir qu'ils sont très attachés à l'identité communale, aussi ont-ils trouvé une autre solution qui est celle de transférer des compétences au profit de la Communauté urbaine, après un long travail de concertation qui a été réalisé par Françoise CARTRON, et avec un souci d'équilibre. Il souligne qu'ils sont pour une Communauté forte, qui évolue, mais ne sont pas pour une Communauté qui va ensuite prendre les compétences ou va nuire à l'identité des communes. C'est un débat qui est tout à fait honorable à son avis. Il estime qu'ils ont trouvé une solution d'équilibre, comme Mme CARTRON l'a rappelé tout à l'heure, et ils le font dans le cadre juridique qui est le leur, c'est-à-dire avec le principe de spécialité d'un établissement public intercommunal, mais aussi avec beaucoup de précision, et notamment avec celle de l'intérêt communautaire.

Il précise que c'est ce qui va régler leurs difficultés en matière de Culture. Il s'adresse à M. HURMIC pour lui dire qu'il ne croit pas qu'ils soient souverainistes, mais au contraire, qu'ils sont, eux, pour des respects de l'entité communale et en même temps de l'ambition de la Communauté Urbaine. Il tient aussi à rassurer Alain JUPPE, dont il a bien entendu les propos, mais il ne pense vraiment pas qu'ils prennent de risque avec cette délibération, comme d'ailleurs il l'a reconnu, pour une raison qui lui paraît tout à fait simple, à savoir que le risque existe aujourd'hui puisque la Communauté intervient en matière culturelle sans avoir la compétence, sous forme de subventions. Si demain, il y avait des recours sur ces subventions, il pense que c'est un large débat juridique qui se serait engagé pour savoir si, oui ou non, ils avaient la compétence pour attribuer telle ou telle subvention à telle ou telle commune. Il souligne qu'ils sont nombreux à être concernés, et il fallait donc mettre fin à ce vide juridique. La voie qui a été choisie n'est pas celle d'une astuce, insiste-t-il, c'est celle d'une solution, qui consiste à dire : *« Oui, nous allons, sous certains critères, avec un encadrement qui est quand même suffisamment précis par l'intérêt communautaire, avec la volonté également de ne pas substituer la Communauté urbaine aux politiques culturelles de chaque commune, trouver une solution, et cette solution c'est celle-là »*.

Franchement, il ne voit pas pourquoi on « mégote » sur cette délibération alors qu'ils devraient être enthousiastes à la voter. Il considère qu'il s'agit d'un vrai pas en avant, qui en plus, est fait dans leur souci commun et partagé du respect de l'identité communale. Il trouve donc qu'ils devraient voter cette délibération des deux mains.

**Mme CARTRON** pense qu'ils vont essayer de la voter des deux mains. Elle fait quand même remarquer ce qui n'aura échappé à personne, à savoir que dans le front du non, il y a ceux qui trouvent, comme **Pierre HURMIC**, que cela ne coûte pas assez cher, que ce n'est pas assez ambitieux, et ceux qui disent que finalement, on n'a pas d'argent pour le payer. Elle fait observer qu'ils proposent la solution de la sagesse, de la raison, c'est-à-dire ne pas rester sur le statu quo, et de ne pas rester, non plus, sur les compétences telles qu'elles étaient il y a quarante ans, car la vie a changé, et les habitants ont d'autres aspirations, tout en tenant compte, bien évidemment, de l'état de leurs finances aujourd'hui, pour décider de saisir cette opportunité.

A titre personnel, elle regarde qu'ils n'ont pas assez de moyens, et qu'ils devraient donc en rester à leurs compétences, mais elle souligne que parler de l'extension des compétences sur les aires de grands passages, sur les réseaux de chaleur, sur les autres thèmes, cela ne pose pas de difficulté. Elle ajoute qu'il n'y a que la Culture qui pose difficultés comme partout d'ailleurs, lorsque l'on essaie d'établir des budgets de la Culture, où celle-ci est souvent la variable d'ajustement. Elle déplore que lorsque il n'y a pas assez de sous, on dise: « *on sucrera la Culture* » et c'est pour cela qu'elle tient aujourd'hui à ce que dans cette délibération, figure la Culture avec les autres demandes de transfert de compétences. Elle estime en effet que la Culture mérite au moins cela, et même mieux. Elle fait donc observer à **Pierre HURMIC** qu'aujourd'hui, c'est une première pierre qu'ils posent, dans le respect aussi de ce qui peut être l'imagination et l'intelligence des maires. Elle n'arrive pas à avoir cette vision que seule Communauté urbaine aurait suffisamment d'intelligence pour monter un projet culturel ambitieux et que, bien évidemment, ce qui va émaner des territoires ne peut être que de la sous dimension culturelle. Elle s'inscrit en faux contre cette idée et croit qu'aujourd'hui, ce que demande, en particulier, les adjoints à la Culture, c'est juste de rompre leur isolement et de pouvoir se retrouver, ici, à la Communauté Urbaine, ensemble, pour essayer de voir si on peut donner plus d'ambition aux initiatives sur les territoires, une autre dimension, et aller plus loin. Elle déclare que c'est cela la démarche, que de partir, aujourd'hui, du territoire, de l'intelligence du territoire, de la singularité du territoire, pour arriver à construire ce que pourraient être des manifestations d'intérêt métropolitain, où on pourrait circuler d'une commune à l'autre, selon que l'on est adepte de la danse, de la bande dessinée, ou de telle ou telle expression musicale. Elle insiste sur le fait que c'est cela qui est au travers de cette délibération, et c'est pourquoi elle pense qu'ils devraient la voter des deux mains et des deux pieds, et avec enthousiasme !

**M. GUICHARD** déclare se sentir personnellement agressé, mais certainement aussi ses camarades, par deux interventions.

D'abord, il précise que si cela leur plaît d'être traité de souverainiste par **M. HURMIC**, ce n'est pas du tout le cas pour lui, et il le prend comme une insulte.

Il indique ensuite à **Mme CARTRON**, que quand elle sous-entend qu'un vote contre serait minimiser le rôle de la Culture à leur niveau, il le prend aussi de manière très négative, car quand, dans le débat, on défend le socle démocratique de la nation qu'est la commune, il n'a pas l'impression de faire oeuvre anti-progressiste ni anti-culturelle.

**M. le Président Vincent FELTESSE** remercie à nouveau les services, **Françoise CARTRON**, les élus et le comité de projet, et notamment la Commission nouvelle gouvernance, sur ce dossier qui, effectivement, n'est pas mineur. Puis il adresse un petit

clin d'œil à certains d'entre eux qui doivent connaître la série américaine qui s'appelle « West Wing » et qui parle des conseillers du président. Il la regardait récemment, et il raconte qu'à un moment, il y a les conseillers qui ont un vrai problème, parce que c'est l'investiture du Vice-président et il n'y a qu'un parlementaire qui est contre. Cela fait donc trop de lumière sur ce parlementaire, et donc ils débauchent d'autres parlementaires pour le noyer, et il se demande en plaisantant, s'il ne devrait pas y avoir plus de voix contre pour que Pierre HURMIC n'ait pas à chaque fois cette parole qui lui permet d'être porté sur un piédestal.

Concernant la question de la Culture, il rejoint les propos de Françoise CARTRON, notamment dans un contexte particulier, et il souhaite faire trois remarques préalables.

Pour la première sur le fond, il revient sur les propos d'Alain ANZIANI rappelant qu'il s'agit d'une délibération importante, qui n'est pas une délibération finale, car les Conseils municipaux ont maintenant trois mois pour délibérer, et ce n'est qu'après qu'il y aura la compétence. Mais il souligne qu'elle est importante, puisque depuis la création de cet établissement en 1966, il n'y a jamais eu d'élargissement des compétences, sauf sur le PLH, mais dans le cadre d'une obligation de la loi.

Sa deuxième remarque porte sur le fait qu'on le fait sur un certain nombre de dossiers pour lesquels la solidarité intercommunale est indispensable, c'est-à-dire le risque inondation où on re-délibérera, la question du numérique, celle des aires de grands passages, parce qu'on voit bien que c'est à l'échelle de la Communauté urbaine que cela se joue.

Enfin, il fait remarquer qu'on le fait sur des questions qui, malgré tout, sont aujourd'hui d'actualité, avec la problématique des espaces naturels, sur laquelle il y a une demande forte des populations, et bien sûr, le sujet qui est toujours très sensible de la Culture. Il trouve que c'est une bonne nouvelle, car cela montre qu'on est dans un pays dans lequel la Culture demeure quelque chose d'important, mais qui est aussi très fragile. Il pense que ses collègues voient ce à quoi il fait allusion, et il n'est pas sûr que certaines réformes fiscales à venir consolident ce secteur.

Sur l'équilibre de la délibération, il confirme qu'ils ne sont pas sur quelque chose de totalement offensif, et il répète qu'à titre personnel, il est absolument contre une prise de compétence globale de la Communauté Urbaine de Bordeaux sur la Culture. Pour présider un établissement public de coopération culturelle, pour être la première commune avec St Médard-en-Jalles en Aquitaine, et la seconde en France à avoir créé un établissement public de coopération culturelle en fusionnant deux établissements, il voit bien l'intérêt, la difficulté étant que ce n'est pas à l'échelle métropolitaine que cela peut se faire. En revanche, sur des choses un peu plus simples, telles mettre en avant des critères d'intervention sur leurs aides, faire en sorte qu'il y ait un peu de coordination sans qu'il y ait de supervision, il estime qu'on accompagne la transformation métropolitaine, et qu'on est sur des choses qui sont honnêtement du bon sens. Mais il rappelle que dans le bon sens, il y a aussi un sens symbolique sur l'attachement à la Culture, mais pas du tout sur la prise de compétences Culture par rapport aux communes.

Puis il propose de passer au vote en sachant qu'ensuite, il faut que les 27 communes prennent position, et si elles ne le font pas, cela voudra dire qu'elles sont d'accord avec le vote qu'ils vont avoir dans quelques instants.

#### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Le groupe des élus Communistes et  
Républicains vote contre et M. HURMIC  
s'abstient

**M. BOBET****2011/11/ 27 Marchés publics - Acquisition de composteurs individuels et bio-seaux - Appel d'offres ouvert - Autorisation**

**M. BOBET** présente le rapport en rappelant que les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement consistent, entre autres à réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant sur les cinq prochaines années.

**M. JOANDET** considère que cette délibération intervient à point nommé alors qu'ils célèbrent la semaine européenne de la réduction des déchets. En ce qui concerne l'objet de cette délibération, ils ne peuvent que saluer l'initiative qui restaure la participation financière de la C.U.B, et qui avait remporté un véritable succès lors de son expérimentation. L'agglomération comprenant une part importante d'habitats individuels avec jardin, il souligne que cette démarche prend tout son sens, cependant, pour que la réduction des déchets soit globale, il rappelle qu'il est nécessaire de mettre en oeuvre deux autres éléments qui sont d'abord un travail partenarial de réduction des emballages avec le secteur de la grande distribution, car il faut bien avoir à l'esprit que leurs concitoyens payent deux fois leurs emballages, à l'achat puis à la collectivité. Le second point, c'est la tarification incitative dont les élus Verts attendent d'ailleurs qu'une étude de faisabilité soit confirmée pour mieux en préciser les impacts technico-administratifs. En effet, chacun sait que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ne correspond en rien à la quantité de déchets produits, et qu'une tarification incitative reste essentielle pour que chacun ait conscience du coût induit par sa propre production de déchets, même si des actions pédagogiques sont nécessaires au départ pour ne pas seulement orienter les flux de déchets, mais aussi apprendre à consommer différemment.

Il indique que les études réalisées à l'étranger et en France, montrent que la mise en place de la redevance incitative entraîne une modification des flux de déchets produits par les usagers, avec une réduction dans les ordures ménagères résiduelles de -15 à - 50 % en poids, et une augmentation du recyclage des déchets de + 10 à + 100 % en poids, sans que la qualité du tri ne soit altérée. Ils insistent donc pour que cette tarification soit rapidement étudiée en tenant compte du facteur social et des expériences déjà menées dans de nombreuses collectivités.

Enfin, ils ne peuvent pas ne pas aborder la question stratégique de la fermeture anticipée de l'incinérateur de Cenon, l'incinération étant un frein majeur à la réduction de la production de déchets, puisqu'elle demande un approvisionnement constant et suffisant. Ils rappellent qu'en n'anticipant pas la fermeture de cet incinérateur, ils ne facilitent pas la mise en oeuvre du plan départemental des déchets qui doit trouver des solutions de substitution pour les communes hors C.U.B utilisant le troisième four d'Astria.

Sur ce point, ils réitèrent leur demande ferme de voir inscrite la question de l'étude sur le remplacement du réseau de chaleur de Cenon dans les orientations budgétaires.

Au cours de la concertation sur le point d'être enclenchée, il précise qu'ils seront extrêmement attentifs à ce volet qui doit amener à revisiter toute leur politique sur les déchets.

**M. MOULINIER** indique qu'au-delà de cette délibération, qui permet la continuité des opérations qu'ils ont vues en 2007 et qui ont été mises en place entre 2007 et 2009, la démarche s'inscrit dans la volonté que M. le Président a affirmée, de mettre en place

rapidement les objectifs du Grenelle qui permettent de réduire de 7 % la production des ordures ménagères comme l'a dit Patrick BOBET dans la présentation tout à l'heure.

Il souligne que cette délibération est un des éléments importants de la nécessité qu'il y a d'associer tous les acteurs de la production des déchets qui vont du fournisseur au fabricant, mais également au consommateur. Il précise qu'ils sont actuellement en train de travailler à la mise en place en 2012 du programme local de prévention des déchets, des actions étant déjà en cours et qui concernent, par exemple, la sensibilisation des agents à une consommation raisonnée au restaurant d'entreprise. Il signale qu'il y a eu une pesée avant, qu'il y aura une pesée après, et qu'une communication sera faite à ce sujet, et ce sont des éléments qui sont en train de se mettre en place. Il y a un travail important qui est en cours, lui semble-t-il avec les associations et les habitants, qui permettra de produire un livre vert des actions qui seraient à mener pour réduire les déchets ultimes, valoriser au mieux la production collectée par les services, mais il ne faut pas oublier également les produits qui sont fabriqués par les entreprises, éventuellement ce qui est produit chez l'habitant lui-même, et qui ne va peut-être pas dans la collecte que l'on réalise, mais qui peut aller, par-ci par là, dans les bois, aux alentours de l'agglomération.

Il insiste sur le fait que ce livre vert sera un support participatif, puisqu'il y aura les associations et les habitants qui auront participé à son élaboration, et il leur permettra l'élaboration du P.L.P.D, puis la finalisation du Plan déchets qui conclura les travaux qu'ils mènent et qu'ils vont poursuivre sur 2012. Il précise que la redevance incitative qui a été évoquée tout à l'heure, fait partie du choix qu'ils auront à faire à la suite de cette étude qui est en place.

Il pense que la C.U.B. est un maillon important leur permettant d'atteindre des objectifs du Grenelle, et qui s'intègre dans le cadre du plan départemental des déchets et des actions du Conseil Général. En ce qui concerne les composteurs, il estime important de dire qu'ils doivent être accompagnés d'une formation et d'un suivi régulier dans l'utilisation du compost. Il rappelle que les « ambassadeurs du tri » doivent pouvoir servir à cela. Il conclut qu'ils adoptent une première délibération qui sera suivie de bien d'autres, pour leur permettre de maîtriser la valorisation des déchets. Le chantier est engagé, et il pense qu'ils en reparleront.

Mme DIEZ signale que vendredi dernier, a été inaugurée sur le quartier de Bordeaux Nord la mise en place et en usage d'un composteur pour les habitants du Port de la Lune, et un travail est donc lancé pour une pérennisation de cette opération. Elle précise que la Communauté Urbaine a, bien évidemment, participé à ce projet, et collectivement, c'est une belle avancée sur le projet de développement durable que la Communauté urbaine a initié.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### M. CHAUSSET

**2011/11/ 31 Développement du réseau de transport en commun - 3e phase du tramway de l'agglomération bordelaise - Création de la ligne D - Communes de Bordeaux, Le Bouscat, Bruges, Eysines et Le Haillan - Déclaration de projet**

M. BOBET souhaite faire quelques remarques générales avant d'aborder quatre points précis que sont les stations, la prise en compte des riverains, des commerçants, et enfin des concessionnaires automobiles, et se réjouir, bien sûr, de l'avis favorable de la commission d'enquête qui trouve ce projet très structurant, et de constater le très grand intérêt, qui n'est

pas surprenant, que les Bouscatais ont manifesté pour cette enquête puisque sur 750 observations, 500 sont bouscataises.

En revanche, il regrette le choix qui a été fait de ne reproduire que 50 pages du rapport dans cette délibération, quand le rapport initial en fait 150, ce qui conduit fatalement à dénaturer quelque peu cette restitution. Il cite deux exemples à savoir les observations L.B. 16, page 80 du rapport initial, et L.B. 34 page 84, qui ne sont pas reprises, et concernent la station Calypso sur laquelle il reviendra dans un instant. Il trouve beaucoup plus gênant que l'observation L.B. 75 (L.B. voulant dire Le Bouscat), se retrouve à la rubrique « Mairie du Haillan », page 46 de cette délibération. Il se propose de lire ce qui est écrit sur le rapport initial qu'ils ont sous les yeux : page 46, Mairie du Haillan : L.B. 75. il n'est pas précisé de qui il s'agit, « *dépose une liasse de 249 pages, une pétition comportant 385 signatures* », avec le commentaire suivant de la commission d'enquête : « *La commission d'enquête prend acte et transmet au maître d'ouvrage.* » Si cela éclaire beaucoup ses collègues, c'est à son avis qu'ils sont plus forts que lui. Il précise que le rapport initial ne dit pas tout à fait ceci, puisqu'on retrouve effectivement le L.B. 75 page 91, où, là, il est stipulé : « *Associations des commerçants professionnels de la barrière du Médoc, dite Bouscat Village : dépose une liasse de 249 pages* » et ce qui est le plus important, le commentaire de la commission d'enquête : « *après lecture attentive de ces documents, il apparaît que l'ensemble s'analyse comme un avis défavorable au tramway avec des arguments allant tous dans le même sens.* »

Il fait observer que ce rapport comporte 7 pages et que c'est un peu dommage que l'on n'en fasse pas état du tout dans le rapport initial. Qu'on ait vraiment tronqué le rapport que ses collègues ont sous les yeux, de cette manière, est tout à fait regrettable à son sens, et il considère que cette présentation n'est pas de nature à éclairer totalement le Conseil communautaire.

Puis il aborde les quatre points annoncés et d'abord les stations, en particulier la station Calypso. Il précise qu'il en est fait état page 128 de la commission d'enquête du rapport qu'ils n'ont pas sous les yeux, où concernant l'accessibilité, sont en particulier évoqués les aspects suivants : les entrées des habitations et-ou des garages situés à l'arrière de l'implantation des stations, exemple des stations Courbet et Calypso, avenue de la Libération au Bouscat. Il rappelle que la délibération qui leur est proposée, ne fait pas état, malheureusement, de ces deux observations, L.B.16 et L.B. 34, qui soulignent la difficulté à Calypso.

Il ne s'étendra pas sur les stations, et évoque le deuxième dossier à savoir les inquiétudes des riverains impactés. Dans cette problématique-là, comme Gérard CHAUSSET l'a parfaitement dit, la C.U.B. se hisse bien à la hauteur des attentes des riverains et le rapprochement des deux documents (rapport initial et rapport de la délibération) est tout à fait concordant.

Il donne lecture du rapport initial, page 134 qui est important et très court : « *Acquisition foncière. Percevant les fortes inquiétudes de certaines personnes concernées, la commission d'enquête souhaite qu'une information claire, détaillée, accessible soit réalisée préalablement à l'enquête publique parcellaire en direction de tous les propriétaires concernés par une acquisition foncière ou de bâti* ». Il poursuit par la réponse de la C.U.B : « *La Communauté urbaine de Bordeaux s'engage, à partir des études détaillées, nécessaires pour définir précisément les emprises à acquérir, à informer par réunion publique ou lors de rencontre avec les services communautaires, les propriétaires concernés par la liquidation avant l'enquête publique parcellaire* ». Dans ce domaine,

encore une fois, il pense que la CUB est tout à fait à la hauteur des attentes des riverains impactés.

Sur la troisième catégorie de personnes concernées, et les difficultés prévisibles des commerçants, si bien sûr, l'organisation est hors du champ de compétence de la commission d'enquête, il indique qu'ils y reviendront cependant dans un autre débat. Il note que les nuisances et les perturbations liées aux travaux sont abordées sous l'aspect plus général, riverains et commerçants, plus spécifiquement, le stationnement de proximité immédiate, et que l'accessibilité semble bien prise en compte.

Il précise car c'est important, ce qui est indiqué page 129 de la commission d'enquête, et si certains des commerçants sont là, il aimerait qu'ils entendent ce que la commission d'enquête a écrit, à savoir : « *De l'analyse par la commission des nombreuses observations déposées, il ressort très nettement que l'essentiel des oppositions de commerçants au tracé du tramway sont justifiées d'une part par la crainte d'une perte de clientèle de passage et d'autre part par la difficulté supposée d'exercer normalement une activité commerciale ou de service au regard de l'impossibilité d'un stationnement de proximité immédiate. Ce constat amène la commission à considérer qu'il s'agit d'un questionnement et d'un problème majeur auquel il convient d'apporter des réponses. Dans cette approche d'une possibilité de stationnement au plus près de l'activité, le maître d'ouvrage a indiqué qu'il est en mesure de faire des propositions.* »

Il précise retrouver ces propositions à la page 15 du document qu'ils ont sous les yeux : *La Communauté urbaine s'engage à mettre en œuvre, en phase des travaux, toutes dispositions temporaires, ou ponctuelles, en termes de stationnement ou d'accès permettant de limiter l'incidence de ces travaux sur les activités professionnelles et, si nécessaire, l'installation d'une signalétique adaptée. Un dispositif de communication/médiation sera mis en place.* » Cela lui semble important, et il croit qu'il est tout aussi important que le rapprochement des documents soit fait devant eux.

Pour finir, il évoque la grande problématique des concessionnaires automobiles qui fait l'actualité depuis quelque temps. Le moins que l'on puisse dire à son avis, c'est que la commission d'enquête a bien pris la mesure de l'enjeu, entre un projet aussi structurant que le tramway et l'intérêt économique de ces concessions représentant 800 emplois pérennisés. Il donne lecture de ce que dit la commission d'enquête à la page 140 : « *Impact sur les concessions automobiles : Au vu des observations du public et de sa propre réflexion, la commission d'enquête considère que le projet d'insertion du tramway semble difficilement compatible avec le maintien des activités des concessionnaires automobiles, disséminés le long de l'avenue de la Libération et de celle du Médoc. Ces concessionnaires, s'ils étaient délocalisés, libèreraient une emprise foncière d'environ 10 hectares. Cette dernière pourrait permettre une densification urbaine le long du tracé envisagé, pourrait maintenir leur activité à flot afin de pérenniser les quelque 800 emplois. Pour la commission, la problématique des concessions automobiles doit être abordée en concertation avec les maires, les professionnels concernés, le maître d'ouvrage afin qu'une délocalisation soit rendue possible, que ce soit sur des sites indépendants les uns des autres ou sur un site village automobile. Ce n'est pas un groupe. La commission d'enquête estime que l'examen attentif avant travaux et la recherche de solutions sont de nature à conforter l'utilité publique du projet. Il faut bien, là, comprendre qu'un tramway qui dessert les constructeurs automobiles est bien moins pertinent que le même tramway qui dessert le secteur de l'habitat.* »

Il tient à donner la réponse de la Communauté Urbaine de Bordeaux, maître d'ouvrage, que Gérard CHAUSSET a abordée, dans le document dont ils disposent : « *La Communauté*

*urbaine de Bordeaux confirme son engagement à accompagner au cas par cas la relocalisation des concessionnaires automobiles. Concernant Peugeot-Citroën, deux propositions de terrain sur Eysines ont été faites. La première a été refusée. Notre établissement est toujours en attente sur la seconde proposition. En ce qui concerne Renault, une proposition a été faite sur le site de Campilleau à Bruges. Les négociations foncières sont en cours de finalisation. La Communauté urbaine confirme qu'elle est toujours disposée à poursuivre la concertation avec les concessionnaires et leurs représentants en tenant compte de la dimension économique de leur activité. »*

Cette dernière phrase, dont il se réjouit complètement, est donc nouvelle et a été rajoutée à la réponse que la C.U.B a faite à la commission d'enquête (Cf. annexe 1 de la page 19 qu'ils ont sous les yeux). Il demande à M. Le Président, s'il doit y voir une réponse à sa lettre du 10 novembre, où il lui demandait la tenue urgente d'une table ronde avec les élus concernés, les services, et les représentants des concessionnaires automobiles. Il l'espère, effectivement, et cette réunion se précise, et elle serait peut-être même le 12 décembre, semble-t-il, si tout le monde en est d'accord.

En conclusion, l'intérêt général développé dans cette délibération, passe avant tout et Bernard JUNCA, Denis QUANCARD et lui-même voteront pour. Cependant, à la lumière de ce qu'il a exprimé auparavant, il fait savoir qu'ils resteront extrêmement vigilants quant à la prise en compte des riverains, des commerçants, et des concessionnaires automobiles.

En guise d'explication de vote M. MANGON expose que cette déclaration de projet qui leur est proposée entérine deux erreurs qui sont d'une part, d'obliger à choisir entre un tracé Nord et un tracé Sud exclusifs l'un de l'autre, alors que sur ces zones de 150 000 habitants, les deux auraient été nécessaires ainsi que légitimes, et avaient d'ailleurs été initialement prévus, et d'autre part, dans cette optique, le fait d'avoir choisi, finalement, le tracé Nord qui est présenté dans les considérants du texte comme le meilleur potentiel en termes de desserte de population, d'équipement public, de pôle d'emploi et d'habitants, ce qui relève pour lui, du contre sens et de l'erreur, puisque c'est le tracé Sud-Caudéran/Saint-Médard-en-Jalles qui en tout domaine, avait ce meilleur potentiel. Son appréciation sur cette déclaration de projet, consiste donc à dire que l'allocation des moyens affectés à la troisième phase lui apparaît inéquitable, car insuffisante pour ce qui concerne le quadrant Nord-Ouest de l'agglomération. Par ailleurs, il regrette que le dossier d'enquête publique et la concertation aient été, à son avis, très orientés en faveur du tracé Nord qui s'est, hélas, révélé être de plus grand poids politique que le Sud.

Il estime que le quadrant Nord-Ouest et ses 160 000 habitants ont besoin, au plus vite, d'une deuxième ligne de tramway, et précise bien tramway, et non pas bus à haut niveau de service, comme hélas il le craint, vers Saint-Médard-en-Jalles, comme le prévoyait le schéma directeur initial, ou au moins une fourche de la ligne D vers Saint-Médard. Face à ce choix qui à son sens, lèse la partie Sud du quadrant Nord-Ouest et écorne substantiellement la notion d'intérêt général, il votera contre cette déclaration de projet.

M. FREYGEFOND voudrait, bien évidemment, se réjouir de cette délibération et de cette déclaration de projet. Il souhaite faire deux remarques, et tout d'abord en ce qui concerne ce qui est écrit sur la problématique du carrefour de Cantinole, qui est à la limite de trois communes, et on pourrait même dire quatre, c'est-à-dire Eysines, Le Taillan, Le Haillan et on pourrait rajouter St Médard qui est à proximité.

La problématique de ce carrefour c'est la réorganisation avec l'arrivée de la ligne D et c'est aussi les liaisons cyclables, routières qu'il estime devoir être revues, s'agissant de l'entrée du parc des Jalles. Il rappelle à M. le Président, avoir demandé en Bureau qu'il y ait un comité de suivi, ce qui a été accepté, et il le remercie du fait qu'il y ait eu une première réunion. Il indique que les élus concernés demandent que cela puisse se poursuivre et qu'ils puissent travailler en pleine transversalité avec les services de la Communauté Urbaines.

Il formule une dernière remarque qui concerne le parc qui est prévu à Cantinole. Il constate que dans cette déclaration de projet, il est indiqué entre 150 et 300 places, mais ils considèrent, au vu des flux de véhicules, que c'est largement insuffisant et demandent, bien évidemment, que cette position de la Communauté urbaine soit revue et adaptée à ce flux, puisqu'il rappelle qu'ils sont presque une entrée d'agglomération au niveau de Cantinole.

**M. DUCHENE** se félicite de cette décision. Il fait observer qu'ils reviennent de loin, car on l'a peut-être oublié, mais la ligne D, à une certaine époque, a failli ne pas se faire. Il pense que la décision qui est prise aujourd'hui est une manière de répondre à certains élus qui se sont déplacés dans les quartiers, pour laisser entendre à certains commerçants riverains que cette ligne pourrait passer ailleurs. Il invite à ne pas oublier qu'avant qu'ils s'engagent dans ce genre de proposition, des ingénieurs, des fonctionnaires, des professionnels des déplacements urbains ont pensé le projet. Dans une ville dense et habitée, ils avaient peu de possibilités de passer ailleurs que dans la rue Fondaudège, et il estime qu'il faut peut-être rappeler à un certain nombre d'élus, qui pour certains ne sont pas là, mais d'autres le sont encore, qu'au moment des campagnes électorales, il ne faut pas profiter de ce genre de dossier pour mener des tactiques politiciennes.

La décision est prise aujourd'hui, et il trouve que c'est une bonne chose. Il pense que les habitants et les commerçants du secteur, en particulier de la rue Fondaudège, ont compris que la réalisation de cette ligne, qui sera sous format A.P.S. dans cette première partie de ligne, permettra déjà de protéger la qualité architecturale du secteur ainsi que la circulation puisqu'on pourra toujours circuler en automobile et qu'on pourra toujours livrer dans cette rue. Il ajoute qu'elle permettra aussi d'apaiser la circulation et donc d'offrir des possibilités à d'autres modes de déplacement, de réduire la pollution, de réduire les embouteillages. Il considère que ce choix est essentiel en milieu urbain et il souligne également un impact important pour les transports en commun, puisqu'un grand nombre de riverains et d'habitants du secteur se plaignent du nombre de lignes et de la fréquence des autobus dans ce secteur. Il insiste sur le fait que de la rue David Johnson à la rue d'Aviau en passant par les Quinconces jusqu'à Gambetta, ils verront très nettement la circulation des bus diminuer avec la réalisation de cette ligne D, ce qui est donc une bonne chose pour la circulation et les habitants de ce secteur-là.

Toutefois, il faut considérer qu'ils ont effectivement remporté une victoire, souligne-t-il, mais ce n'est pas une défaite pour les opposants qui se sont mobilisés, et ont fait parfois des propositions alternatives intéressantes. Il insiste sur le fait qu'il ne faut pas qu'ils considèrent cela comme une manière de les mettre de côté, car ils doivent participer à cette dynamique, même si, pour certains d'entre eux, ils n'ont pas baissé les bras et ils continueront à s'opposer à la ligne. Il considère que c'est à eux, maintenant, de leur démontrer que la réalisation de cette ligne D est un plus pour les habitants et commerçants et qu'ils peuvent les aider, d'abord en compensant le stationnement, comme c'est prévu, et par des parkings aussi. Il rappelle qu'ils ont une opposition qu'ils connaissent tous sur la place Charles Gruet, pour laquelle ils recherchent une alternative sur un autre site, et il faut leur rappeler que la période des travaux est difficile, mais qu'ils vont tout mettre en place, en particulier au

niveau des animations commerciales, pour que les commerces du secteur n'en pâtissent pas trop, sachant qu'avec la réalisation de la ligne, ce sont sûrement des commerces qui seront dynamisés, et de nouveaux qui s'installeront.

Il s'agit donc d'une bonne décision, à son avis, qui va marquer le quadrant Nord-Ouest. Il rappelle qu'ils attendaient depuis longtemps cette ligne, et que cette bonne décision leur permettra, justement, de bien prouver que lorsque ils s'engagent sur ce type de projet, ils s'engagent après mûres réflexions.

**Mme BOST** se réjouit, bien sûr, de cette délibération, et tient à apporter tous ses remerciements et toute sa reconnaissance aux services qui ont successivement travaillé sur ce projet de ligne D, et elle veut, bien sûr, parler des différentes directions, celle d'Etienne Lhomet et celle de Ketty Covemaeker, mais aussi rendre évidemment hommage également à son prédécesseur, Pierre Brana qui avait porté sur les fonts baptismaux cette ligne ainsi qu'à **Gérard CHAUSSET** qui travaille de façon très précise et très assidue sur ce projet.

Comme son collègue **Patrick BOBET**, elle sera aussi extrêmement vigilante sur l'intégration de cette ligne dans sa commune, ayant effectivement à régler des problématiques liées aux commerçants, aux riverains, mais ils s'engageront de façon plus fine dans cet accompagnement dès qu'ils seront en possession des études d'avant-projet définitif qui leur permettront de rentrer plus précisément en négociation. Elle pense que c'est une délibération extrêmement importante qu'ils sont en train de passer aujourd'hui.

Elle voudrait aussi remercier **M. le Président** pour ce travail de fond et pour cette volonté pugnace pour faire avancer ce projet de ligne D.

**M. FLORIAN** souhaite réagir suite aux déclarations de **Gérard CHAUSSET** et à l'intervention de **Patrick BOBET**. Il indique qu'effectivement, **Patrick BOBET** a tellement raison qu'on va remettre tout le monde autour de la table, comme cela a été dit, et cela se fera aux alentours du 15 décembre concernant les concessionnaires.

Il voudrait aussi qu'on prenne la problématique dans son ensemble, commerçants compris, et avant d'ouvrir le dossier d'une indemnisation sur la perte d'exploitation du chiffre d'affaires, qu'ils puissent déjà travailler en amont sur les moyens que l'on pourrait mettre en oeuvre seuls, ou en complément de ce qui se fait déjà. Il sait qu'il y a eu des études sur une O.U.C. Fondaudège / Barrière du Médoc et des crédits FISAC qui peuvent être mobilisés, et il faut voir dans quelle mesure la Communauté Urbaine de Bordeaux peut anticiper tout cela, mobiliser des moyens financiers sur l'investissement comme sur le fonctionnement, car il y a sûrement des idées à avoir pour éviter qu'une fois que se sera parti, on soit dos au mur, simplement à répondre à des demandes d'indemnisation. Il pense que c'est très important, que cela peut concerner tous les commerçants, et que c'est un chantier qu'il va falloir qu'ils ouvrent très rapidement. Aussi sera-t-il amené, avec ses collègues, à faire des propositions au Bureau et à l'Assemblée pour qu'ils aident l'activité de ce secteur, car derrière il y a des emplois, de la création de richesses, et c'est aussi un cadre de vie. Il n'est pas de ce secteur-là mais, il imagine qu'on se retrouverait avec des friches, avec des pieds d'immeuble complètement vides, si on loupait aussi cette vocation d'un transport en commun qui soit développeur de lieux de vie.

Concernant les concessionnaires, il a bien compris la position de Mme le Maire d'Eysines qui dit ; « *village auto. Chez moi, pas question !* » ce dont il prend acte. Il se demande cependant pourquoi ne pas quand même en reparler, sachant qu'après, si tant est qu'on ne

puisse rien faire ou grouper, on ne puisse pas, quand même, avoir des solutions individuelles. Il sait qu'il y a des propositions de relativisation pour les uns et les autres qui ont été faites, et ils vont voir ce que cela donne. Quoi qu'il en soit, il estime que là aussi, pour des professionnels qui représentent 700 à 800 emplois, on ne peut pas laisser en l'état, et s'ils devaient rester sur place, il conviendrait de voir quels sont les moyens dont on disposerait pour les aider.

**M. BOST** souhaite exprimer sans animosité aucune, les raisons pour lesquelles la ville d'Eysines n'est pas en capacité d'accueillir le village automobile comme cela a été dit. Elle souligne que cela fait plus de deux ans et demi que l'on parle de cela, et les concessionnaires automobiles avaient effectivement imaginé pouvoir s'installer en front de rocade, ce qu'elle comprend, mais sur un territoire qui aurait mis en complète opposition l'implantation d'un village automobile avec les projets de la ville et la réalité de la ville, puisque ce territoire aurait jouté le Domaine du Pinsan qu'elle imagine que tout le monde connaît bien ici, et qui est le véritable poumon de respiration de la ville. Elle fait observer qu'il y a donc une incompatibilité ou qu'il y aurait eu une incompatibilité fonctionnelle entre les deux activités.

En revanche, bien sûr que la ville essaie de trouver des solutions, mais elle indique que d'autres en ont également trouvé puisque sa collègue de Bruges a travaillé avec la concession Renault, tandis qu'elle travaille, actuellement, avec la concession Peugeot et Citroën. Elle précise que quand elle dit actuellement, c'est depuis plus de deux ans maintenant. Elle indique avoir fait deux propositions alternatives, une qui a été rejetée par les concessionnaires, et une qu'elle a faite au mois de mai ou juin, et pour laquelle les concessions devaient lui apporter une réponse aux alentours du 7 novembre. Elle signale être toujours en attente de cette réponse, et qu'en attendant, elle bloque les terrains qu'elle leur a proposés et qu'en conséquence, il y a bien d'autres activités qu'elle est obligée de rejeter de façon temporaire, mais elle répète qu'il y a des propositions et qu'ils ont travaillé. Elle ajoute qu'ils se sont mis autour de la table depuis plusieurs mois maintenant pour essayer de répondre aux problématiques de ces deux concessions en particulier, et que comme elle l'a prouvé, la ville est tout à fait ouverte pour les accueillir, mais pas pour sacrifier son cadre de vie et ses espaces de respiration.

**M. CHAUSSET**, en réponse à **M. BOBET**, pense qu'ils sont attachés principalement aux recommandations du commissaire enquêteur, et que le document n'est pas un document caché, car il est tout à fait consultable et que chacun peut aller voir ce qui a été dit dans l'enquête publique ainsi que les réponses dans les détails qui ont été données.

Concernant le foncier, les commerçants, le stationnement, et sur l'ensemble des recommandations, les documents qu'ils ont, notamment pour le foncier, sont des documents de niveau préliminaire, et ils seront donc beaucoup plus précis lorsqu'ils auront l'avant-projet. Ils pourront alors faire tout le travail de concertation nécessaire. Il rappelle qu'ils ont déjà fait 44 kilomètres de tramway, et ont beaucoup d'expériences, et donc les services et tout le monde travaillent en concertation pour pouvoir faire en sorte que les choses se passent le mieux possible, que ce soit la table ronde pour les concessionnaires automobiles, que ce soit du bilatéral avec chaque commerçant ou chaque personne pour résoudre les problèmes. Il estime que la Communauté Urbaine fera aussi bien qu'elle l'a fait précédemment, et qu'elle essaiera, même, de faire mieux.

En ce qui concerne le stationnement dont on en parle souvent, et si ses souvenirs sont bons, il était indiqué dans les documents qui avaient été faits lors des études, notamment au niveau de la concertation, que ce soit sur Fondaudège ou ailleurs, qu'on avait majoritairement (50 ou 60 %) du stationnement ventouse aux alentours de 4 heures, voire plus. Il pense donc que si on fait des efforts de stationnement, il y aura nécessairement besoin de plus de rotations, parce qu'il ne croit pas qu'une voiture qui reste plus de 4 heures rue Fondaudège, soit très utile aux commerçants. Il ajoute qu'il faudra un véritable dosage entre un stationnement de rotation destiné à favoriser le commerce en permettant de s'arrêter, et un stationnement pour les résidents. Il croit qu'un certain nombre d'efforts notables seront faits.

A l'attention de M. MANGON, il indique qu'il est clair qu'il y a eu un arrêt du projet en 2009 et qu'on ne refait donc pas le match aujourd'hui, un choix ayant été fait par cette Assemblée. Il est tout à fait dans son rôle de redire sa position, mais il insiste sur le fait que là, de toute façon, les choix ont été faits.

En ce qui concerne les parcs relais, il précise qu'on est sur des indications et que leur capacité sera évolutive. Il pense que c'est pareil pour la troisième phase, et qu'on saura répondre aux besoins. Pour Calypso, ils sont également au niveau de l'avant-projet et ils essaieront de voir comment on peut améliorer la situation.

Il tenait enfin à dire toute la fierté qu'il a à porter ce dossier en tant que Vice-Président délégué, puisqu'il considère que construire du tramway comme on le fait aujourd'hui sur ce quadrant, est tout simplement un honneur.

**M. le Président Vincent FELTESSE** souhaite faire une remarque de détail par rapport à l'intervention de Patrick BOBET, à savoir qu'on n'a pas du tout caché le rapport, mais il se souvient des réactions du Vice-Président qu'il est, sur le fait qu'il ne voulait pas imprimer trop de papier, notamment à propos du document sur les contrats de co-développement. Il rappelle que l'intégralité des 150 pages est sur le site Internet de la C.U.B pour qu'il n'y ait pas besoin d'aller se déplacer dans un bureau.

Pour revenir sur les propos de Gérard CHAUSSET et Michel DUCHENE, il insiste sur le fait que c'est là aussi une décision importante qu'ils prennent ce matin, car il invite à se souvenir des débats plus qu'houleux il y a quelques années sur cette ligne D, et à observer que, finalement, ils sont en train de surmonter les obstacles les uns après les autres. Il convient qu'il en reste aujourd'hui certains encore et qu'il y a un certain nombre de recours qui ont été déposés, mais pas que sur la ligne D, et donc la Justice administrative tranchera. Il indique qu'il faudra maintenant suivre les travaux, tenir les calendriers, tenir les enveloppes et, bien sûr, traiter du mieux possible les riverains et les commerçants.

Il rappelle aussi que sur cette ligne D, ils ont pris collectivement la décision, compte tenu de leur impact, de regrouper temporairement l'ensemble des travaux, et donc cela se fera à partir du second semestre 2014, avec l'objectif de livraison de l'intégralité de la ligne à la fin de l'année 2016, tout début 2017. Il ajoute qu'ils ont pu le faire aussi grâce aux discussions extrêmement nourries et extrêmement constructives qu'ils ont eues entre eux, et il se souvient de plusieurs déjeuners de travail au restaurant des élus avec Alain JUPPE, Patrick BOBET, Gérard CHAUSSET et Christine BOST sur un dossier qui n'était pas évident, et ils arrivent à ce résultat tout à fait favorable. Il précise qu'il n'est pas question pour lui de « mégoter », même s'il n'aime pas ce terme, par rapport aux engagements qui ont été pris au préalable.

Concernant la suite puisqu'il y en aura une au-delà du tramway, il rappelle qu'ils ont lancé un S.D.O.D.M. dont ils auront les conclusions à la fin du dernier trimestre 2012, avec notamment un des corridors qui concerne le secteur de Saint-Médard-en-Jalles, et d'autres points qui concernent le bouclage circulaire.

Il remercie toutes les personnes qui ont participé à ce dossier extrêmement important sachant que les choses vont continuer. Il ajoute qu'aujourd'hui, il reste une dernière enquête publique en cours qui concerne le tram-train du Médoc, et comme cela, ils auront franchi vraiment une étape décisive sur la troisième phase du tramway.

### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

M. MANGON vote contre

#### **M. DUPRAT**

#### **2011/11/ 33 Mise en oeuvre de service de navettes fluviales dans le cadre du réseau de transports urbains communautaires - Acquisition - Autorisation**

**M. DUPRAT** précise qu'après avoir délibéré sur ce service, il s'agit aujourd'hui d'en préciser le coût. Il indique que cela concerne l'acquisition de deux navettes fluviales, dite hybrides et d'une prévue pour le dépannage et les opérations de maintenance. Il mentionne que le coût pour la collectivité est de 1 964 294 € HT, valeur 2008. Il ajoute que deux de ces navettes seront destinées à faire les liaisons du matin 7 heures jusqu'à 10 heures, entre le ponton Yves Parlier et les Quinconces, et l'autre entre Lormont et Brandebourg, et qu'il y aura ensuite, entre 10 heures et 16 heures, le cabotage qui se fera le long de la Garonne ainsi que les week-end. Il rappelle que la navette d'occasion est utilisée uniquement en cas de panne ou en cas de maintenance, les deux autres étant suffisantes pour le service tel qu'ils l'ont validé ici en Conseil de Communauté.

**M. MAURIN** souligne qu'il s'agit d'un dossier qui tient à cœur aux élus Communistes et Républicains qui l'ont porté depuis plusieurs années, et il rappelle même que lorsque, en 2005, le Conseil de Communauté avait décidé de supprimer la navette, leur groupe avait refusé de s'associer à cette décision.

Ils approuvent donc aujourd'hui la décision de réinstaurer un bus du fleuve avec des navires modernes et propres, dont le succès dépendra, bien sûr, du cadencement et donc du nombre de véhicules navettes qui seront décidées, mais également de la localisation des haltes fluviales, tant pour les trajets Rive droite / Rive Gauche, que pour les trajets Nord-Sud. En même temps, ils souhaitent que cette décision soit peut-être le point de départ d'une réflexion nouvelle pour la reconquête du fleuve comme axe de transport majeur pour l'agglomération et au-delà. La création d'un septième terminal du grand port maritime à Grattequina est un signe fort, mais il leur faut, lui semble-t-il, aller plus loin. Ils ont posé, déjà, à plusieurs reprises, la question du transport par barges des déchets, et dans un avenir proche, il estime qu'il faut se poser celle des nouveaux chantiers de l'agglomération avec les projets urbains Euratlantique, Bassins à flot, et pont J.J. Bosc, qui vont susciter des besoins énormes en transport de matériaux (30 000 000 de tonnes de granulats) soit 600 poids lourds par jour pendant une vingtaine d'années. C'est dire à son avis, toute la dimension que peut prendre le transport de marchandises par barges sur le fleuve, tant du point de vue économique, que social, et, bien sûr, environnemental.

Il insiste sur le fait que d'autres villes se sont engagées dans le transport fluvial de marchandises intra agglomération, et qu'il est peut-être temps de rattraper leur retard sur ce point.

**M. ROUVEYRE** propose d'indexer son intervention complète au procès-verbal après avoir souligné que cette délibération inscrit dans le réel la remise à flot des navettes fluviales dans l'agglomération bordelaise, ce projet étant intégré dans l'offre de service de transports, et étant un outil en cohérence avec le Projet Métropolitain. Il signale que ces navettes sont plébiscitées par les habitants, s'agissant d'un projet réellement intégré dans l'offre de service de transports en commun communautaire.

Il fait observer que M. le Président a fait de la mobilité un axe fort de son mandat, a été à l'initiative de la réflexion sur la réorganisation globale du réseau de bus et de tram, a lancé les travaux du pont Bacalan-Bastide, démarré ceux sur le pont J.J. Bosc, a doté la C.U.B. du service de vélo en libre-service, et dans quelques mois, les bateaux-bus navigueront sur la Garonne.

Il ne revient pas sur le fait que l'offre initiale s'intègre dans le schéma global de transport en commun, mais indique qu'il y aura donc deux liaisons rapides et un circuit de cabotage. Il tient à dire un mot sur le fait que cet aménagement est un outil cohérent dans le Projet Métropolitain, car quand on regarde une carte de la C.U.B, on voit bien nettement cette large bande couleur terre qui traverse le territoire, ce morceau de fleuve ayant trop longtemps été considéré comme un objet de séparation, alors qu'il peut être, au contraire, un outil de rapprochement des territoires et des populations. Il considère que ce raccrochement, ce raccordement, est un des enjeux essentiels du Projet Métropolitain. Les ponts, le tram ont déjà commencé à affaiblir cette barrière historique entre les deux rives et il pense que les navettes fluviales vont renforcer cet indispensable travail. Il invite aussi à noter quand même, que ces navettes, dont les deux catamarans dont le rapporteur parlait vont être construites dans le département, à Gujan-Mestras, feront le lien entre les cascades de Garonne, et auront également un intérêt touristique avec la découverte de la Garonne.

Il estime qu'on peut ici rendre hommage au combat que Philippe Dourthe mène depuis les années 95 pour un service public des transports sur la Garonne, cet ancien président de l'association Amarrage, ayant plusieurs fois témoigné de l'attente des résidents communautaires pour ces aménagements. Il souligne que cet engouement ne s'est jamais démenti, puisque dans le cadre des réunions de la Fabrique métropolitaine, la réintroduction de ces navettes était une revendication récurrente qui traduit réellement l'espérance de la population de voir une réhabilitation du fleuve. Il pense que les navettes deviendront un réflexe pour se rendre au travail ou se promener en famille le week-end, et que son succès justifiera le développement de ces réseaux fluviaux avec la création de nouvelles dessertes, avec Floirac ou Bègles, pour être en cohérence avec Bordeaux Euratlantique.

Il conclut qu'en matière de transports communautaires et en quelques années, sous l'impulsion de M. le Président, ce qui était attendu, désiré, est devenu concret, mais évidemment, l'organisation de la mobilité est par définition un ouvrage à remettre 100 fois sur le métier, car il ne s'agirait pas de se satisfaire des avancées obtenues qu'il salue, car l'enjeu de la mobilité c'est bien la nécessité d'offrir un service public du quotidien et du vivre ensemble, et pour le moment, les résultats sont à la hauteur des attentes.

« *Son intervention intégrale est la suivante :*

*Cette délibération inscrit dans le réel la remise à flot des navettes fluviales dans l'agglomération bordelaise. Ce projet est intégré dans l'offre de service de transport, il est un*

outil en cohérence avec le projet métropolitain et ces navettes sont plébiscitées par les habitants.

### 1) Un projet réellement intégré à l'offre de service de transport en commun communautaire

*Vous avez fait de la mobilité, Monsieur le Président, un axe fort de votre mandat : vous avez été à l'initiative de la réflexion sur la réorganisation globale du réseau bus et de tram, vous avez lancé les travaux du pont Bacalan Bastide et démarré le travail sur le pont Jean-Jacques Bosc, vous avez doté la CUB du service de vélo en libre service et dans quelques mois, les bateaux bus navigueront sur la Garonne.*

*L'offre initiale s'intègre dans le schéma global du transport en commun. Il y aura donc deux liaisons rapides et un circuit de cabotage. Les liaisons rapides aux heures de pointe sont prévues entre Lormont et Claveau, alternative au franchissement du pont d'Aquitaine et entre Stalingrad et Quinconces, alternative à l'utilisation de tronçons des lignes A et C du tramway particulièrement chargés. Le temps de parcours sera de l'ordre de 8 à 10 mn (embarquement et débarquement inclus) et les rotations toutes les 15 à 20 mn. Le circuit de cabotage devrait desservir Lormont, Claveau, les hangars des quais, la place Stalingrad et la place des Quinconces, autrement dit 5,9 km à parcourir en un peu plus d'une demi-heure.*

### 2) Un outil cohérent dans le projet métropolitain

*Quand on regarde une carte de la CUB, on voit bien nettement cette large bande couleur terre qui traverse le territoire. Ce morceau de fleuve a trop longtemps été considéré comme un objet de séparation alors qu'il peut être, au contraire un outil de rapprochement des territoires et des populations. Ce raccordement, ce raccrochement, est un des enjeux essentiels du projet métropolitain.*

*Les ponts, le tram ont déjà commencé à affaiblir cette barrière historique entre les deux rives et les navettes fluviales vont renforcer cet indispensable travail. Ces navettes dont deux catamarans construits dans le département, à Gujan-Mestras, feront le lien avec les Cascades de Garonne, elles auront également un intérêt touristique avec la découverte de la Garonne et la mise en valeur des quais rive droite.*

*Notons que, toujours en cohérence avec le projet métropolitain, ces navettes s'inscrivent dans une démarche de développement durable. Pas seulement parce que ces navettes seront dotées d'un système de propulsion électrique, pas seulement parce qu'elles sont une alternative à la voiture mais aussi parce qu'elles permettront réellement aux passagers de se réappropriier le fleuve, de se sensibiliser à la riche biodiversité qu'il recèle.*

### 3) Des navettes plébiscitées par les habitants

*On peut ici rendre hommage au combat de Philippe Dorthe qu'il mène depuis les années 95 pour un service public de transport sur la Garonne. Ancien président de l'association Amarrages, il a plusieurs fois témoigné de l'attente des résidents communautaires pour ces aménagements.*

*Cet engouement ne s'est jamais démenti. Dans le cadre des réunions de la Fabrique métropolitaine, la réintroduction de ces navettes était une revendication récurrente et traduit réellement l'espérance de la population de voir une réhabilitation du fleuve.*

*Les navettes deviendront un réflexe pour se rendre au travail ou se promener en famille le week-end et son succès justifiera le développement de ce réseau fluvial avec la création de nouvelles dessertes avec Floirac ou Bègles pour être en cohérence avec Bordeaux Euratlantique.*

*Pour conclure, en matière de transport communautaire et en quelques années, sous votre*

*impulsion Monsieur le Président, ce qui était attendu, désiré est devenu concret. Évidemment, l'organisation de la mobilité est par définition un ouvrage à remettre cent fois sur le métier. Il ne s'agirait pas de se satisfaire des avancées obtenues mais saluons-les car l'enjeu de la mobilité c'est bien la nécessité d'offrir un service public du quotidien et du vivre ensemble et que pour le moment les résultats sont à la hauteur des attentes ».*

**M. DUPRAT** rassure son collègue car il pense que Messieurs **FELTESSE**, **DORTHE** et **TOUZEAU** seront contents d'avoir été cités par **M. ROUVEYRE**. Il rappelle cependant au passage que c'est le quatrième maillon avec Mobibus et avec le V-Cub, ce qui peut quelquefois expliquer que par rapport à une D.S.P de base, il y ait quelques dépassements de déficit.

Il précise qu'il y aura effectivement des fréquences régulières pour répondre à son collègue **M. MAURIN** de Bordeaux, et que tout cela sera mis en place, apparemment, en fin de mois de novembre 2012 à 6 h 03, puisque c'est l'heure qu'il avait choisi à la conférence de presse. Il tient à les assurer que tout cela sera mis en place et dans des conditions importantes. Il souligne qu'ils auront, si tout va bien, une subvention de l'ADEME dans le cadre du contrat Prédit qui peut financer jusqu'à un tiers de cette dépense, ce qui ne serait pas non plus négligeable par ces temps un peu difficiles.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **M. FREYGEFOND**

#### **2011/11/ 47 Communauté Urbaine de Bordeaux - Orientations générales pour le budget primitif 2012 - Débat**

**M. FREYGEFOND** assure la présentation de ce débat d'orientations budgétaires à l'aide d'un diaporama qu'il commente (*et disponible auprès du Pôle Finances*).

**M. GUICHARD** ne rentrera pas dans le strict débat des orientations budgétaires, car **Jean-Claude GALAN** le fera, si le temps le permet, mais il tient dans le cadre de ce débat, à leur présenter leur proposition d'organisation d'une conférence bancaire qui pourrait se tenir à l'initiative de la C.U.B, et élargie aux autres institutions (Conseil Régional, Conseil Général et communes).

En effet, comme chacun peut le mesurer, on vit le développement d'une crise économique aux conséquences sociales alarmantes, qui assèchent le crédit utile aux investissements publics, nécessaires pour répondre aux besoins de leurs populations, tout comme pour maintenir et développer l'emploi, notamment au travers des PME de plus en plus en difficulté. Pour ce qui concerne les investissements publics, il cite l'impossibilité de la Ville de Floirac à pouvoir réhabiliter une école, faute d'accès à l'emprunt bancaire, ce qui constitue une exemplarité, mais avec d'autres, parmi l'éventail de difficultés que rencontrent leurs institutions publiques.

Face à cette situation, afin de répondre à l'immédiateté des besoins, il estime que la réponse ne peut être l'asservissement face au marché financier, comme hélas le fait le Gouvernement avec son nouveau plan de rigueur, pas plus que de montrer l'impuissance face à une telle situation qui ne ferait que produire de la fatalité, donc de l'acceptation. Bien au contraire, ils pensent que le politique se doit de reprendre la main et d'engager la riposte. Dans cette perspective, il leur semble que l'ensemble de leurs institutions publiques,

souvent en majorité de gauche, d'ailleurs, mais tout le monde sera le bienvenu ajoute-t-il, ont un rôle majeur à jouer pour aider à développer cette riposte et donc répondre à l'immédiateté des difficultés rencontrées. Pour le court et long terme, bien entendu, selon eux, il faut et faudra agir sur d'autres leviers, tant nationaux, européens, qu'internationaux. Mais pour en revenir et conclure sur cette conférence bancaire qui leur apparaît comme un minimum commun possible entre eux, quelles que soient leurs analyses des causes de cette crise et du futur pour en sortir, il indique qu'elle pourrait réunir acteurs bancaires, collectivités locales, entreprises, et représentants des salariés, sa composition pouvant tout à fait être débattue, bien entendu, pour répondre dans un premier temps aux besoins de financement public et économique pour 2012.

Il considère que ce serait l'occasion pour leurs collectivités, de reprendre la main et d'obliger le secteur bancaire à réorienter l'argent qui, rappelle-t-il, n'est autre que le dépôt de l'ensemble des Aquitains vers des projets utiles pour l'ensemble de leurs populations.

**M GALAN** communique le texte de son intervention afin qu'elle figure au PV.

Son intervention est la suivante :

*« Commençons peut-être par les objectifs affichés par ces orientations budgétaires et que nous partageons : logement, logement social, transports, voirie et développement économique sont en effet des priorités absolues qui nécessitent que notre établissement s'y consacre dans toute la mesure de ses compétences. Pour ne prendre qu'un exemple, l'effort accru en direction du logement social (22,3 millions supplémentaires en 2012) ne peut que nous satisfaire. A condition que ces sommes soient prioritairement orientées vers les opérations de logements vraiment sociaux et que cet effort soit maintenu voire renforcé les années suivantes. Mais, au vu du contexte de crise aggravé, nous souhaitons poser clairement la question, Monsieur le Président et chers collègues : croyez vous vraiment que nos projets, si nécessaires à la population, soient compatibles avec le contexte qui est très justement décrit par le rapport d'orientations budgétaires ?*

*Les contraintes sont nombreuses mais retenons-en de trois types :*

*1- Le désengagement de l'État d'abord qui représente, pour ne prendre qu'un chiffre, 106 millions d'euros investis par notre collectivité dans la construction de la Ligne à grande vitesse (LGV). Désengagement aux conséquences aggravées, nous le regrettons une fois encore, par l'élargissement de compétences de notre établissement qui, plutôt que de pousser l'État à prendre ses responsabilités pour une politique culturelle irriguant tout le territoire, croit pouvoir tirer seul son épingle du jeu.*

*2- Second type de contrainte, et pas des moindres, l'embrigadement forcé de nos collectivités locales dans les plans d'austérité commandés par les agences de notation. C'est à ce titre que l'État trouve tous les subterfuges, plus ou moins grossiers, pour raboter les dotations qui devraient nous revenir de droit. Non content d'avoir contraint nos outils fiscaux avec la réforme imbécile de la taxe professionnelle (et d'avoir donc accru notre dépendance vis à vis de lui), l'État tente en effet par tous les bouts d'associer nos collectivités à ses plans d'austérité. 32,7 millions sur le produit des amendes de police, 2 millions peut-être sur la compensation « part salaires » et 2,5 millions (en 2012 seulement) encore probablement pour une mesure de détournement total de l'idée pourtant juste de péréquation.*

3- Enfin, nous l'avons déjà évoqué concernant le développement économique, un resserrement du crédit qui est anticipé par les services et qui fait peser de lourdes menaces sur l'ensemble de nos projets.

*Avec de telles contraintes, la réponse à la question de la faisabilité de nos objectifs ne fait pas de doute. Si nous acceptons l'austérité, il faudra, comme le suggère d'ailleurs le document « prioriser les actions » pour participer à l'effort de réduction des déficits. C'est exactement ce qui, en Grèce, en Italie, en Irlande, en Espagne et au Portugal a été imposé aux peuples et aux gouvernements, sans que jamais l'appétit des marchés ne soit rassasié. Et de renoncements en renoncements, ce sont les marchés financiers qui prennent le pouvoir, cassent les services publics, offrent ceux-ci à la loi de la rentabilité et livrent les peuples au chacun pour soi. Exactement l'inverse de la solidarité que notre établissement veut proposer comme horizon à l'agglomération bordelaise.*

*C'est pourquoi notre groupe refuse cette logique qui commence par la « bonne gestion » pour finir par viser l'austérité. Comme pour le PPI, ces orientations budgétaires se félicitent déjà d'avoir renoncé à près de 400 millions d'euros que les services de la CUB avaient proposées. Et demain, si c'est ce chemin qui est poursuivi, il faudra encore « prioriser », « maîtriser l'évolution des charges », comme l'indique le document. Pouvez-vous donc nous dire quels projets feront l'objet de cette priorisation : l'opération 50 000 logements dont on a souligné l'importance en terme social, environnement, économique ? L'opération 50 000 hectares pour la nature sans laquelle l'évolution démographique de notre agglomération risque d'être durement subie par les habitants ? Non, décidément, nous ne pouvons pas nous contenter de ce contexte. Nous avons déjà fait la proposition de réunir une conférence bancaire pour s'assurer que nos projets soient soutenus et ne souffrent pas de charges financières trop lourdes. Qui peut en effet accepter qu'on renonce, à Floirac, à accueillir les enfants dans des conditions dignes sous prétexte que les banques ne veulent plus faire leur métier ?*

*Mais il faut aussi s'armer face au désengagement massif de l'État et au pillage systématique qu'il a mis en place. Nous avons des outils pour cela dont nous ne nous sommes malheureusement pas saisis. Porter la cotisation foncière des entreprises (CFE) à son maximum aurait fourni à la CUB 6 millions d'euros de ressources financière supplémentaires, soit à peu près la somme des ressources que nous perdons à cause de l'État en 2012. De la même manière, notre établissement vient de renoncer à une augmentation possible de la taxe d'aménagement qui n'est que le prélèvement auprès des grandes entreprises des moyens pour apporter les services publics et utilités nécessaires à leurs projets. Fixer ces taux à un niveau plus élevé, ce n'est pas comme on l'entend parfois « pénaliser les entreprises », c'est les faire contribuer au développement du territoire sur lequel elles font souvent de confortables bénéfices ».*

**M. CHAUSSET** propose que sa déclaration soit jointe au compte rendu. Il souhaite cependant ne pas faire l'impasse sur la conclusion en évoquant Jean-Jacques Rousseau qui disait: « l'argent qu'on possède est l'instrument de la liberté, et celui qu'on pourchasse est celui de la servitude. »

Son intervention est la suivante :

*« Une fois de plus, l'exercice annuel traditionnel des orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte particulièrement délicat. Nous ouvrons ce débat d'orientations budgétaires en plein marasme, au cœur de cette crise financière qui n'en finit pas depuis l'été 2008. Nous ouvrons notre DOB quelques jours après l'annonce du 2<sup>ème</sup> plan de rigueur de Monsieur*

*FILLON. Un plan qui s'avère d'ores et déjà, comme le premier, économiquement inefficace et socialement injuste.*

*Nous ouvrons notre DOB avec une nouvelle fois le constat d'une contraction croissante des dotations de l'Etat qui augmente la menace sur les capacités d'investissement de nos collectivités locales tout en remettant en cause leur indépendance financière.*

*Aujourd'hui, le gouvernement voudrait nous faire porter le chapeau de son irresponsabilité coupable. Pourtant, et ce DOB l'atteste, la Communauté urbaine de Bordeaux maintient le cap d'une gestion financière des plus rigoureuses, notre collectivité pouvant s'appuyer sur une capacité de désendettement raisonnable et un niveau d'autofinancement satisfaisant grâce notamment à la vigilance avertie de notre direction des finances. Néanmoins, et nous en sommes tous conscients, nous nous situons sur un chemin de crête étroit, avec des marges de manœuvre de plus en plus contraintes et en parallèle des besoins qui ne faiblissent pas, au contraire.*

*Dans nos orientations budgétaires, nous faisons le choix de préserver l'investissement, notamment en matière de transports en commun et de logements car ce qui nous guide dans nos choix, ce n'est pas la bonne note espérée d'une agence de notation, mais bien le service rendu à nos concitoyens. Être ambitieux pour l'avenir de notre agglomération et rigoureux dans notre gestion, tel est notre objectif et tel est le sens du projet métropolitain que nous venons d'adopter.*

*Cependant, notre budget ne doit pas se contenter de politiques d'accompagnement, il doit être celui d'une transformation. La part croissante des divers fonds de concours aux grands projets d'infrastructures doit nous inciter à la prudence, de même que les diverses participations à des projets en lisière de nos compétences. Nous devons opérer dès aujourd'hui des choix déterminants en ce qui concerne l'orientation de nos politiques et peser avec conscience le pour et le contre de nos investissements. L'anticipation doit conduire notre action. Nous ne pouvons plus nous permettre de nous engager dans des projets relevant d'une logique déjà dépassée à l'image du grand stade, quand, par ailleurs, un effort financier considérable nous attend si nous voulons atteindre nos objectifs en terme de projet d'accueil sur l'agglomération, de lutte contre l'étalement urbain et de réduction de notre empreinte écologique.*

*Je conclurai en évoquant Jean-Jacques Rousseau : « l'argent qu'on possède est l'instrument de la liberté, celui qu'on pourchasse est celui de la servitude ». Nous avons encore aujourd'hui la liberté de choisir nos priorités d'investissement, ce ne sera peut-être plus le cas demain : alors agissons en responsabilité dès aujourd'hui ».*

**M. MILLET** fait observer que depuis trente ans, notre pays a maintenu artificiellement son train de vie grâce à des emprunts, et le niveau de son déficit budgétaire et de sa dette sont tels que notre système est aujourd'hui en danger. Il ajoute que pour revenir à une situation saine, des coupes dans les dépenses sont incontournables. Il estime que les conséquences sociales des mesures d'économie qui devront être prises au niveau national seront moins douloureuses si les collectivités et les établissements publics se préparent à en amortir les effets. En tant qu'entrepreneur, il observe depuis plus de dix ans que les entreprises, les PME en particulier qui représentent à elles seules 70 % des emplois et 60 % de la TVA, sont confrontées à une concurrence sévère, à une pression à la baisse de leurs prix de vente et à des réductions de budget. Il indique que face à ce contexte, les équipes de salariés font assaut de rigueur, de travail, de flexibilité, et de productivité pour résister. Les

établissements publics ne sont pas à l'écart du contexte économique, et il estime que leur établissement est donc concerné par l'effort à produire pour redresser les finances du pays.

Il souligne qu'il ne peut plus être question, comme il l'a souvent entendu ici ou ailleurs, de fustiger l'État qui se désengage et ne verse pas assez d'argent pour réaliser les projets des collectivités et établissements, et qu'il n'est plus possible de faire comme avant, car il y a urgence, et dans quelque temps, sous la pression de ses créanciers, l'État n'aura plus la possibilité de repousser des révisions budgétaires déchirantes.

Pour que le drame social n'ait pas lieu, il considère que les collectivités et les établissements publics doivent se préparer, car ce sont eux, décentralisation oblige, qui devront accueillir la cohorte des victimes des réajustements. Il demande comment le faire sans réorienter la dépense sur l'essentiel, leurs ressources devant désormais être réservées à ce qui est économiquement rentable et socialement indispensable. C'est d'ailleurs une position qui n'est pas nouvelle, et il rappelle l'avoir déjà exprimée en juillet 2008, lors du vote de l'Aréna.

Ainsi, pour chaque projet que la Communauté sera amenée à envisager, il devient impératif à son avis, d'en distinguer la partie fonctionnelle de la partie statutaire, image et communication qui correspond à un niveau d'embellissement et de prestige des réalisations qu'ils ne peuvent plus se permettre, et dans le contexte actuel, tous leurs projets en cours devraient donc être réexaminés à l'aune de leur indispensabilité économique et sociale.

Il demande donc à M. Le Président, de réorienter la gestion de leur établissement vers une sobriété accrue, de constituer des réserves pour disposer d'une marge d'intervention dans les temps difficiles qui s'annoncent, et d'éliminer du budget 2012, tant du point de vue du fonctionnement que de l'investissement, ce qui est du domaine du superflu.

**Monsieur Le Président** souligne qu'il reste à définir le superflu.

**M. BOBET** précise, au nom de leur groupe, que si on devait résumer et qualifier ce PPI en période de crise grave, le terme de PPI de résistance serait le plus approprié, car il va à contre-courant. Il souligne qu'en effet, le niveau d'investissement projeté est très élevé avec 2,22 Milliards pour 2,07 au PPI précédent, et de la même manière, le programme d'équipement pour 2012 est chiffré à 424 M€, pour 408 en 2011.

Il procède à un rapide rappel du contexte fiscal, en indiquant qu'ils sont sur la deuxième année d'application du nouveau régime fiscal concernant la TP, régime qui additionne la CEFÉ, l'IFER, la TASCOM, la taxe d'habitation, les taxes additionnelles, ce régime fiscal étant abondé par les dotations de compensation, en particulier la compensation de la taxe professionnelle, ce qui le rend plus dépendant de ces dotations, le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) en particulier. Comme Max GUICHARD l'a signalé également, il précise que deux menaces planent sur leurs finances à savoir d'une part la raréfaction importante et très perceptible aujourd'hui des crédits octroyés par les banques, et d'autre part, la mise en place éventuelle, tout au moins dans le contexte actuel, d'un Fonds national de péréquation, le FPIC, qui vise à renforcer les mécanismes de solidarité entre les communes et les EPCI. Il souligne que cette péréquation conduit à prélever des territoires dont la richesse financière est inférieure à la moyenne, au profit de territoires dont l'effort fiscal est inférieur à la moyenne. Sur les bases de ce nouveau dispositif, qu'il pense ne pas être le seul à trouver injuste, la C.U.B serait un contributeur à ce FPIC, à hauteur de 2,5 M€ par an, soit 10 M€ sur quatre ans.

Il relève que tout de même, dans ce contexte, leurs indicateurs restent excellents, en particulier dans l'encours de la dette qui est en retrait par rapport à 2011, passant de 522 M€ à 488 M€, hors reste à réaliser, tout de même, tandis que l'autofinancement, deuxième indicateur, reste confortable, autour de 30 % des recettes de fonctionnement, toujours en reste à réaliser.

Il souligne que ces gros postes de dépenses traduisent bien leurs ambitions d'équipement que sont la voirie, les ouvrages d'art en particulier, les pont Bacalan-Bastide et J.J. Bosc, et pour les transports, la troisième phase de TCSP dont ils ont parlé, puis l'urbanisme et l'habitat pour 66 M€, dont 16 M€ pour le foncier, l'environnement avec 15 M€, et les contrats co-développement pour 10 M€.

Côté Recettes, il note que la fiscalité ménage, la taxe d'habitation, augmente de près de 3 %, tout comme le versement transports et la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères, et qu'en revanche, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la CVAE, s'établit à 10 % de moins que prévu en avril dernier, d'où une compensation d'autant plus importante du FNGIR. Au total, il relève que les dotations de l'État représentent 58 % de leurs recettes, ce qui est une vraie dépendance qu'ils regrettent tous ensemble.

Quant aux recettes, il observe que globalement, elles augmentent de près de 2 %.

Pour conclure, il formule deux remarques, la première étant que les restes à réaliser se situent toujours à un niveau important, en hausse de 4,5 % (228 M€ fin 2011 pour 218 M€ fin 2010), et la seconde, l'inquiétude tout de même grandissante concernant les chiffres du réseau TBC, car les prévisions de recettes sont basées sur l'engagement pris par le délégataire, or, en 2010, aucun objectif n'a été tenu. Il cite deux chiffres seulement : 102 millions de voyages malgré tout pour 118 prévus, et un déficit de 106,6 M€ pour 99,6 M€ au provisionnel, et pourtant, il souligne que le tram est plébiscité et que le nouveau réseau de bus est bien plus performant, que le nombre de voyageurs, et donc les recettes, augmente régulièrement. Il se demande donc s'ils ont été trop exigeants.

**M. ANZIANI** voudrait débiter son intervention par un mot sur l'ambiance qui règne aujourd'hui. Il a sous les yeux un article de Jacques Attali qui vient d'être publié dans le journal « 20 minutes », qui commence par : « *une chance sur deux pour que l'Euro n'existe plus à Noël* », Jacques Attali pensant que l'Euro va disparaître, ou en tout cas est en train de disparaître. Celui-ci dit également quant au triple A de la France, qu'il est déjà perdu. Mais, il tient à rassurer ses collègues en ajoutant quand même, qu'ils sont assez nombreux dans cet hémicycle à ne pas toujours approuver les réflexions de Jacques Attali.

Néanmoins, il estime qu'on voit bien le climat, qui est d'ailleurs celui qui règne lors de l'examen du projet de Loi de Finances de 2012, et qui est une sorte d'appel républicain. Ils ont entendu le Premier ministre lors du Congrès des Maires, ainsi que le ministre de l'Économie et des Finances, et tous deux leur disent la même chose, à savoir qu'effectivement, il y a un déficit considérable contre lequel il faut lutter (et il se demande qui ne partagerait pas cet objectif), et ils ajoutent : « *nous devons tous contribuer à la réduction du déficit* ». Il confirme, car ils ne vont pas dire le contraire, que les collectivités territoriales doivent contribuer à réduire le déficit, mais ils doivent aussi rappeler la vérité des chiffres, c'est-à-dire que ce déficit-là est d'abord celui de l'État, et on ne peut pas accepter qu'il soit dit le contraire. Il cite les chiffres qui sont 12 % du déficit public total pour les collectivités territoriales contre 88 % du déficit public total pour celui de l'État. Il insiste sur le fait que le premier est en diminution, tandis que le second est en augmentation, légère cette année reconnaît-il, mais toujours en augmentation.

Il considère donc que combler le déficit public, c'est d'abord combler celui de l'État dont il sait, bien sûr, qu'on va leur dire que c'est de la faute de la crise, ce qu'ils savent aussi. Il indique à ce sujet qu'il y a un rapport de la Cour des Comptes qui a été discuté sur ce plan, selon lequel un tiers peut être imputé à la crise, et deux tiers doivent être imputés à des choix politiques. Il souligne avoir l'honnêteté de préciser qu'ils ne peuvent pas simplement considérer que ces choix politiques sont ceux des cinq dernières années. Il est évidemment d'accord pour dire qu'ils datent sans doute de plus lointain, mais il ajoute également que ce n'est pas en réduisant, d'une façon aussi considérable, certaines recettes de l'État qu'on a pu améliorer la situation de la France.

Pour le reste, il ne reprendra pas tout ce qu'a très bien dit Ludovic FREYGEFOND, mis à part que la situation pour une collectivité comme la leur, devient redoutablement difficile puisqu'ils auront de moins en moins de dotations (il a calculé qu'ils vont en perdre 3,4 M€ dès l'année prochaine), qu'ils vont avoir moins de CVAE, c'est-à-dire moins de compensation de T.V.A. que prévue, et que le financement bancaire devient vraiment un sport extrêmement difficile, même quand on a un triple A localement, et il fait observer à cet effet, que ce n'est pas un problème de qualité de la signature. Il ajoute qu'il y a également la péréquation horizontale sur laquelle il faudra un jour qu'ils reviennent. Il précise que celle-ci est une très bonne chose, évidemment, et qui pourrait être contre se demande-t-il, sauf qu'il faudrait une péréquation verticale un peu plus forte que celle qui existe. Il indique que faute de péréquation verticale, ils ont l'horizontale, c'est-à-dire la solidarité territoriale assurée par les territoires eux-mêmes, et sans doute moins aujourd'hui par l'État, avec peut-être une anomalie qu'il faut relever dans le système actuel au sujet des communes pauvres. Il rappelle qu'en effet, certaines communes par exemple de la Rive droite, vont devoir contribuer, alors qu'évidemment tout cela n'a pas beaucoup de sens. Il espère que la semaine prochaine au Sénat, avec Françoise CARTRON qui a participé, d'ailleurs, à tous ces travaux, ils vont pouvoir corriger et faire en sorte que les communes bénéficiaires de la DSU ne soient pas taxées aussi à ce type de contribution.

Il conclut par cette question : « à quoi servent encore les collectivités territoriales ? » A priori, il pense que c'est à rendre des services à leur population, à assurer de l'investissement, mais cela devient de plus en plus difficile, et dans ce cadre-là, il trouve qu'il faut se féliciter de voir que la Communauté urbaine continue à avoir un programme d'investissement d'ampleur, car c'est non seulement un besoin pour leurs populations, mais c'est aussi une façon de lutter contre la crise.

**M. FREYGEFOND** souhaite porter réponse à quelque chose qui est revenu à plusieurs reprises, sur la raréfaction des crédits et donc les difficultés pour les collectivités à pouvoir emprunter. Max GUICHARD l'a évoqué, Patrick BOBET et Alain ANZIANI aussi, et il voudrait simplement indiquer qu'au niveau de la Communauté Urbaine, ils suivent bien évidemment de manière attentive la création de l'Agence de Financement des Collectivités Locales, et que si cela n'allait pas assez vite, ils pourraient envisager une mission obligatoire des Communautés Urbaines dès 2012, si l'Agence tardait à être créée.

Il évoque une des grosses inquiétudes qu'ils peuvent avoir, bien évidemment par rapport à tout cela, à savoir les banques qui limitent leurs prêts et qui n'accordent plus de lignes de trésorerie. Il indique que pour l'instant, ils n'ont pas de difficultés, mais il reconnaît qu'il faudra que des choses soient envisagées, notamment par le Gouvernement par rapport à celles-ci, et ce n'est pas la dernière annonce du Premier ministre qui va rassurer tout le monde, parce qu'il croit qu'ils sont passés de 3 à 5 Milliards pour que les collectivités puissent emprunter. Il estime que cela va être un peu limite par rapport à cette annonce.

Enfin, concernant la remarque de M. MILLET, il estime que depuis quelques années maintenant, ils font des efforts sur le fonctionnement de manière collective avec ses collègues élus, et il pense qu'on voit que ce budget est plutôt bien tenu.

**M. le Président Vincent FELTESSE** précise être personnellement favorable à l'idée de conférence bancaire. Il considère que ce n'est pas une mauvaise chose qu'ils se positionnent par rapport aux établissements bancaires. Il constate que c'est quand même un vrai souci global sur ce dossier.

## DÉBAT EFFECTUÉ

### **M. DUPRAT**

#### **2011/11/ 34 Présentation du rapport d'activité "Transports publics" - Année 2010**

**M. DUPRAT** indique qu'il ne détaillera pas l'intégralité des 70 pages du rapport et donnera juste les faits marquants. Concernant l'exploitation, il précise qu'il y a eu 26 705 271 kilomètres parcourus en 2010 contre 25 290 000 en 2009, quant au nombre de kilomètres par habitant, il a lui aussi progressé et est plus important en 2010 avec 37,4 km, tandis que le parc d'autobus est resté stable. Il signale au niveau de l'usage, qui est important pour eux, qu'il y a eu 102 millions de voyages qui ont été comptabilisés contre 94 en 2009, soit une évolution de 8,8 %. Il ajoute qu'il y a eu également 144 voyages par habitant contre 132 en 2009.

**M. OLIVIER** demande la possibilité de déposer son intervention rédigée auprès de la direction de l'Assemblée et la résume en une phrase. Compte tenu des excellents résultats comptables et financiers de Kéolis pour 2010, c'est-à-dire un déficit de 11,9 M€ dont 4 M€ de pénalités pour non respect de la plupart des engagements, il leur propose que dans les prochains mois, quand ils vont discuter du prochain réseau, ils se penchent particulièrement sur la mise en régie.

Son intervention est la suivante :

*« Notre groupe, par ma voix, avait émis au mois de juin de vives inquiétudes quant à la DSP transport. Des inquiétudes, qui avaient soulevé de vives critiques au sein de cette assemblée, et qui même avait valu une réaction de la direction de Kéolis par voie de presse.*

*Force est de constater que ces inquiétudes étaient loin d'être infondées, j'oserai même, à la lecture du rapport des services et celui de l'IGA, dire qu'elles étaient, par bien des aspects, en dessous de la vérité.*

*Cependant, avant de revenir sur quelques critiques quand à l'exécution du contrat de DSP transport, nous voudrions revenir sur des aspects positifs. Tout d'abord, comme j'ai pu le dire en juin, nous nous félicitons de la réussite tant du V-CUB que du nouveau réseau. Ils reflètent une nette amélioration du service aux usagers, la mise en place de la Liane 3+ peut encore s'améliorer, si on développe ce service sur le territoire afin d'avoir un maillage de bus performant. Ce qui est en cours de programmation. Une meilleure réponse aux besoins se fera en grande partie par le développement du Bus, notamment en terme de confort et de rapidité, en l'associant au développement d'un système ferré axé sur la ligne de ceinture.*

*Cette parenthèse fermée, les améliorations du réseau de bus ne peuvent masquer les limites de la gestion actuelle de notre réseau. Je réutiliserai les ratios que je citais en juin : « Le nombre de voyageurs par km a baissé de 9% ; c'est à dire que nombre de bus sont parfois vides ! En ce qui concerne les recettes, je rappelle que la majorité de cette assemblée a voté une hausse des tarifs de 2.92% en moyenne cette année-là. Malgré cela, les recettes par km ont baissé de 10.5% ; les recettes par voyage ont baissé de 20% ; le taux de couverture a baissé de 6.2%, passant de 30.5% en 2009 à 28.6% en 2010. Malgré une augmentation de la productivité : les conducteurs font 6% de km de plus par an ; les dépenses d'exploitation par km ont baissé de 8%. »*

*Je ne citerai que les chiffres principaux mais, au final, notre délégataire paye pour l'année 2010 : 4 millions de pénalités, pour non respect des engagements. Ce qui peut apparaître comme une bonne affaire financière pour la CUB est malheureusement un révélateur d'un service détérioré, par certains côtés. Alors, aurions-nous été trop exigeants avec notre délégataire comme j'ai pu l'entendre ici, par là même serions-nous pour partie responsables de cette situation ? Il y a là une part de vérité.*

*Cependant, ce serait oublier bien vite la responsabilité du délégataire lors du dialogue compétitif qui a eu lieu en 2008. Kéolis a fait un pari avec ce contrat, il pensait notamment le gagner en revenant sur les acquis sociaux dans l'entreprise. C'est en partie une des raisons de son échec. Y aurait-il dès lors une contradiction entre acquis sociaux et performance du service ? Nous ne le pensons pas. Par contre, il y a à l'évidence une contradiction entre rentabilité et acquis sociaux, rentabilité et intérêt de la collectivité comme le montre le contentieux existant, à l'heure actuelle, entre la CUB et Kéolis, rentabilité et performance du service.*

*Dès lors Monsieur le Président, pour sortir de cette contradiction, la mise en régie des transports à l'échéance du contrat nous apparaît être la réponse adéquate aux exigences du service public et notre ambition du projet métropolitain. C'est ce que nous porterons lors de la consultation qui sera engagée dans les mois à venir, tout comme un chemin vers la gratuité. »*

**Mme DIEZ** constate qu'il y a eu une étude de satisfaction qui est donc présentée dans ce rapport, et que Kéolis a certainement évité de demander aux usagers après les Bassins à flot, s'ils étaient satisfaits ou non du service rendu par Kéolis.

Elle aimerait avoir des informations quant à la mise en fonctionnement normal de ce service public, et savoir ce qu'il advient de ce pont qui, de par les bruits qui courent, serait irréparable. Elle ajoute que les utilisateurs, habitants, résidents et usagers, et au-delà de Bacalan, aimeraient avoir des informations sur le devenir de cette ligne avant qu'elle ne soit prolongée.

**M. DUBOS** souhaite dire que l'exercice 2010 doit se lire avant tout comme un année charnière de l'évolution du réseau vers une nouvelle offre de mobilité des services, et pendant cette année, Kéolis-Bordeaux, a déployé ses moyens et son savoir-faire pour répondre aux ambitions de la Communauté Urbaine. Le bilan du service, comme l'a très bien évoqué Christophe DUPRAT, doit donc à son avis, être apprécié globalement pour ne pas en tirer à mi-parcours du contrat, une impression partielle, voire inexacte de

l'exploitation du réseau de transports pour laquelle cette année est finalement la première où Kéolis est seul exploitant.

Incontestablement, quelles que soient les difficultés qui subsistent, il estime que nul ne peut nier que 2010 a vu le réseau évoluer profondément et rapidement, que l'offre de service s'est développée et diversifiée de façon continue et au total, que l'offre de transport s'est adaptée à l'ambition communautaire et aux attentes des voyageurs et des communes.

**M. HURMIC** souligne qu'on ne peut que constater ici et déplorer qu'effectivement, Kéolis ne remplit pas aujourd'hui les engagements contractuels qu'il s'était engagé à assumer. Il pense qu'il a été manifestement beaucoup trop optimiste et il ne suit pas **M. DUPRAT** quand celui-ci laisse peser une lourde responsabilité sur l'augmentation du prix du pétrole qui avait été envisagée à ce moment-là, car sinon, Kéolis devrait actuellement accomplir des exploits, puisque chacun sait comme lui que ces dernières semaines, les prix du pétrole ont quand même sérieusement augmenté à la pompe. Donc si ce raisonnement était valable, il estime qu'ils auraient des performances en matière de transports collectifs, ce qui n'est pas forcément le cas.

Sa deuxième observation porte sur la fraude, où il note qu'effectivement, ils ont légèrement réduit la fraude globalement, mais demeurent encore avec + de 14 %, très loin des objectifs contractuels qu'ils s'étaient assignés, c'est-à-dire qu'on était à 8 % et qu'on est à 14 %. Il relève aussi que si globalement cela a réduit, sur le réseau de bus, cela a augmenté ; cela réduit un peu sur le tramway, mais sur le réseau de bus, alors qu'on leur avait dit que la montée à l'avant réduirait les taux de fraude, celui-ci a augmenté sur leur réseau d'autobus.

Au titre de troisième observation, il aimerait également qu'on profite de l'occasion pour rappeler à Kéolis qu'ils souhaitent avancer assez vite sur les préconisations du SDODM, à savoir avoir rapidement cette ligne de ceinture des cours en site propre de bus, et qu'on ait également du site propre de bus sur la ligne des boulevards. Il estime que cela aussi est une façon de lutter contre l'engorgement et contre la thrombose automobile.

Sa dernière observation, qui est d'actualité, est qu'il pense qu'il faudrait demander également à Kéolis d'étudier les moyens de relâcher un peu l'étreinte d'autobus qui pèse actuellement sur la place Gambetta. Il rappelle que comme on l'a vu récemment, les riverains l'ont contesté et à son avis, publiquement, sachant qu'il y a 21 lignes de bus qui sont en transit sur cette place, 16 000 voyageurs qui sont débarqués ou embarqués, 130 à 150 bus par heure aux heures de pointe et ce, pratiquement, sans abribus ni siège pour s'asseoir. Il constate donc qu'il y a effectivement un vrai problème autour de la place Gambetta, et il pense qu'il serait temps de diffuser peut-être un peu plus les arrêts de bus, plutôt que de les concentrer trop autour de cette place. Il se demande si on ne pourrait peut-être pas les rapprocher aussi de la place des Quinconces qui est déjà un nœud de transports collectifs important, et qui le sera encore plus lorsqu'il y aura la ligne D. Il propose d'avancer assez rapidement dans cette optique.

**M. CHAUSSET** insiste sur le fait que Kéolis ne peut pas tout résoudre, rappelant que sur le problème de Bacalan et du pont, une expertise est en cours. Il fait observer que Kéolis travaille avec le réseau tel qu'il est, n'étant ni maître d'œuvre, ni maître d'ouvrage du pont et on essaie donc aujourd'hui de régler ce problème. Il précise que des améliorations seront apportées, l'expertise étant en cours, et après, ils vont voir comment ils peuvent améliorer les choses. Cependant, il invite à ne pas mettre tout sur le dos du délégataire.

Concernant Gambetta, il indique qu'ils sont devant un problème d'exploitation sur lequel M. DUPRAT répondra, mais il rappelle quand même qu'il y a des passages obligés, et que c'est un secteur très important pour les Mérignacais notamment, et tout ce quadrant là. Il fait remarquer qu'avec la diamétralisation, ils ont notamment diminué le nombre de bus sur les Quinconces, ce qui était une demande des voyageurs, et que maintenant, il est sûr qu'il y a un problème de reconfiguration et d'aménagement de la Place Gambetta. Mais il pense qu'on ne peut pas refaire non plus tout Bordeaux en dix ans et qu'il faut savoir un peu patienter sur ce sujet.

Sur le dossier en lui-même, il tient à rectifier un propos qui est dans Sud Ouest aujourd'hui, et il précise qu'ils n'ont pas gagné deux millions de voyageurs entre 2009 et 2011, mais vingt millions, car en 2008, il y avait 90 millions de voyageurs et en 2011, ils en espèrent 108 ou 109 millions, sachant qu'aujourd'hui, pas un réseau en France peut se prévaloir d'avoir gagné 20 millions de voyageurs en si peu de temps. Il considère que c'est quand même l'élément majeur aujourd'hui de ce réseau, et que 10 millions de voyageurs en septembre, et 10 millions de voyageurs en octobre, cela constitue une première. Il ajoute qu'ils ont diminué le coût du voyage sur ce réseau puisqu'ils étaient à plus de 1,07 € par voyage, et qu'ils sont aujourd'hui à 0,96 €, même s'il reconnaît que, comme leur collègue M. GAÜZERE disait, les chiffres sont des innocents que l'on torture pour leur faire dire ce que l'on veut. Il considère que ce délégataire n'est pas parfait, et que comme tous les autres, il cherche aussi, bien sûr, son intérêt. C'est la règle du jeu, mais il croit qu'il ne faut pas oublier l'histoire de ce réseau, et il rappelle qu'on avait un réseau qui se situait au niveau de la ville de Laval en termes d'efficacité et de performances.

M. DUPRAT pense que l'on verra en 2011- 2012, les résultats en termes de voyageurs, de fréquentation et de satisfaction.

Mme DIEZ tient à dire à Gérard CHAUSSET que si en ce qui concerne le pont, ce n'est pas la faute de Kéolis, il n'en demeure pas moins que celui-ci est responsable quant à la destination de ces tramways, et en l'occurrence quand les usagers de la ligne B sont régulièrement « largués », et elle insiste bien sur ce terme, aux bassins à flot à deux ou trois reprises pour attendre le suivant ou le troisième qui voudra bien traverser jusqu'à Bacalan, à ce moment-là. Elle considère que cela, c'est de la faute de Kéolis, et elle pense qu'ils peuvent travailler pour remédier à cet état de fait.

Mme de FRANÇOIS souhaite exprimer deux choses qui lui paraissent d'importance, dont la première est que c'est la première fois qu'ils ont la possibilité de mener leur propre évaluation économique, ce qui n'est pas rien. La seconde, c'est que ce n'est pas la C.U.B. qui paie le déficit, et elle estime qu'il faut quand même le souligner.

M. GUICHARD est d'accord avec ce qui vient d'être dit, car c'est tout à fait vrai, mais il espère que ce ne sont pas les salariés qui le paient. Mme de FRANÇOIS lui répond qu'ils l'espèrent aussi.

M. DUCHENE indique que Pierre HURMIC l'a un peu agacé sur la place Gambetta, car il considère qu'il ne faut pas, à l'occasion d'une visite place Gambetta, rencontrer un

commerçant ou un riverain, et avancer des propositions qui sont des âneries. Il insiste sur le fait que dire qu'on va déplacer les arrêts de bus de la Place Gambetta aux Quinconces, est une ânerie, et ce n'est pas sérieux de dire que quelqu'un qui vient, par exemple de Mérignac et qui veut aller rue Porte Dijaux, va aller aux Quinconces pour remonter à pied au lieu de descendre à Gambetta.

Il souligne que Gambetta est une place extrêmement agréable et que le maire de Bordeaux a décidé qu'on ne toucherait pas le centre de cette place qui est assez végétalisée. Il indique que certains ont proposé de passer au travers, d'autres de passer dessous, mais que personne n'a proposé de passer au-dessus pour le moment. Il précise qu'on peut considérer qu'on protège cet espace vert. Il signale qu'ils vont essayer d'améliorer les circulations, d'élargir les trottoirs, mais ils auront toujours un problème, car la restructuration du réseau de bus que M. HURMIC a votée avec ses amis, a entraîné une augmentation du nombre de lignes et des fréquences.

Il reconnaît que c'est un peu lourd sur Gambetta, mais ils y travaillent et vont essayer de « dédensifier », mais si on le fait et qu'on déplace les arrêts de bus ailleurs que sur Gambetta, il fait observer qu'il y a un certain nombre de gens handicapés, de personnes âgées ou autres, qui vont beaucoup plus marcher. Il estime qu'il faut donc être extrêmement prudent avant de faire des propositions, tenir compte de la réalité urbaine, tenir compte de l'organisation du réseau de bus, et se dire qu'on peut faire cela progressivement, sachant qu'avec la ligne D, on aura beaucoup moins de bus sur Gambetta. Mais il incite à éviter de dire aux gens que l'on rencontre que demain, on rase gratis, qu'on va supprimer les bus, et que cela ira mieux.

M. DUPRAT souhaite rassurer Michel OLIVIER et dire qu'il est très heureux qu'il s'inquiète de la solidité financière de Kéolis. Personnellement il ne s'en est pas inquiété du tout, et il n'est pas sûr que la régie soit une bonne solution, mais ils auront l'occasion d'en débattre et auront plein de rendez-vous à moment-là.

M. OLIVIER faisant observer que le bulletin d'information de Tbc leur donnait tous les ratios, et qu'ils sont tous parfaitement excellents, M. DUPRAT lui répond que c'est tant mieux si l'information circule, car ce n'est pas plus mal.

Quant à l'intervention de Martine DIEZ, il considère qu'il faudra bien qu'un jour ou l'autre, on parle dans cette enceinte du choix qui a été fait pour les ponts, parce que l'erreur vient quand même de là, lorsqu'en 2004, un choix a été fait par ce Conseil de Communauté de choisir un certain type de pont, et on est en train de payer aujourd'hui ce choix-là. Ces ponts ne fonctionnent pas aujourd'hui, et il rappelle qu'il y avait des propositions différentes qui avaient été faites par la mission tramway à l'époque, mais qu'elles n'ont pas été choisies. Il estime qu'aujourd'hui, il faut remettre sur l'ouvrage le travail qui est à faire, et essayer de trouver une solution.

Il souligne qu'un tramway toutes les treize minutes dessert Bacalan à l'heure actuelle, c'est-à-dire un sur trois parce qu'en passant par le pont auxiliaire, on ne peut pas faire différemment, du fait de la construction telle qu'elle a été faite.

Mme DIEZ conteste cela en précisant habiter le quartier et prendre le tram. Elle l'invite à venir vivre dans le quartier et après il pourra critiquer. Elle rappelle qu'il s'agit d'un service et qu'en tant que tel, il se doit d'être le même pour tous les usagers.

Elle ajoute que cette ligne est incriminée et non les associatifs des deux voies, et que la technique n'est pas d'avancer.

**M. DUPRAT** répond à **M. HURMIC** qu'en ce qui concerne la place Gambetta, les services communautaires travaillent à des pistes d'amélioration et qu'au mois de mars 2012, un certain nombre de solutions seront présentées. Quant aux sites propres, il rappelle que le SDODM est là pour réfléchir sur les deux secteurs de l'agglomération que son collègue a cités. Il souhaite quand même dire, parce qu'il va falloir qu'on se pose aussi un peu la question, qu'ils ont voté ensemble un plan climat qui va faire passer le nombre d'autobus de 400 aujourd'hui à 650 demain, de façon à pouvoir transporter l'intégralité des usagers. Prétendre aujourd'hui que l'on va faire passer moins d'autobus dans les rues est une erreur, parce qu'il va en passer de plus en plus, et il veut bien qu'ils aient un discours, ici, à la Communauté urbaine, qui consiste à dire : « plus de bus, plus de transports en commun, plus de mobilité », mais cela se traduira automatiquement par plus de passages dans un certain nombre de voiries, et aujourd'hui ils ont à régler un certain nombre de difficultés avec des gens qui veulent bien des bus, mais pas dans leur rue.

Il souligne que c'est aujourd'hui une des difficultés auxquelles ils sont confrontés et à laquelle ils ont donc besoin de répondre.

Il voudrait terminer en disant que tout n'est pas parfait, comme disait **Gérard CHAUSSET** tout à l'heure, mais que par contre, ils ont clairement aujourd'hui vis à vis de leur délégataire, un contrôle qu'ils n'avaient pas sur le précédent. Il fait observer qu'ils ne contrôlaient pas leur précédent délégataire de la même manière qu'ils contrôlent l'actuel, et il pense que cela aussi est important. Il souligne que la transparence a été faite, puisqu'on a montré les chiffres en CCSPL et en commission. Il insiste sur le contrôle, mais aussi sur le travail en partenariat avec d'autres délégataires, dont il estime qu'il peut faire avancer les choses.

## PRESENTATION EFFECTUEE

### **M. FLORIAN**

**2011/11/ 43 Bordeaux Gironde Investissement - Mise en place d'actions de communication et de promotion du territoire - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation**

### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Le groupe des élus Europe Écologie les Verts s'abstient

M. le Président lève la séance à 13h45.

Le Secrétaire de séance

M. FLORIAN